1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
27 décembre 1980
No 52

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ALLIANCE BLINDÉ INC. 1233-2235	69 11 27	2540, rue Notre-Dame est, Montréal
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE PETIT SAGUENAY ST-SIMEON INC. 1628-5090	78 07 28	604, route 138, Saint-Siméon
ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES LICENCIÉES POUR SERVICE PRIVÉ EN NURSING (REGISTRE VILLE-MARIE) INC. 1323-1485	61 11 13	1818, rue Sherbrooke est, Montréal
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE PLACE BONAVENTURE 1630-0741	78 11 07	Place Bonaventure, Montréal
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. 1476-2272	77 04 04	1259, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien
AUTO CARREFOUR SHERBROOKE INC. 1509-8791	78 01 04	1000, rue King est, Sherbrooke
IVAN BALLA & CO. LTD. 1235-8768	57 11 21	11760, rue Pasteur, bureau 102, Montréal
BELANGER, COUET ET ASSOCIES INC..... 1364-7003	75 07 16	706, rue de Brabant, Sainte-Foy
JACQUES BLANCHARD & ASSOCIÉS INC. 1480-8125	75 11 11	7563, rue d'Iberville, Montréal
CANADA BILLFOLD MFG. INC. 1238-8567	64 11 12	5000, rue Buchan, bureau 201, Montréal
CENTRE DE LA MAISON E. BEAUCHESNE INC. 1355-9489	74 04 19	800, montée Ste-Julie, Sainte-Julie
CHARLEQUIN INC..... 1180-3376	68 04 18	4351, boulevard Bourque, Rock-Forest
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-LOUIS-DE-FRANCE, STE-FOY . 1632-1929	78 12 11	1560, route de l'Église, Sainte-Foy
CLUB DE MOTO-NEIGE DES SULTANS MONT-LAURIER, ST-JEAN, VAL-LIMOGES INC. 1504-5842	76 08 12	Route rurale numéro 2, Mont-Laurier
CLUB OPTIMISTE DE ST-SULPICE, QUEBEC, INC. 1474-1573	77 02 14	1544, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice
COBARO INC..... 1247-5455	70 10 26	1255, carré Phillips, bureau 407, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES CONSTRUCTIONS DE QUALITE TITAN INC. 1339-4986	73 05 03	163, avenue Van Horne, Montréal
CORPORATION DES MINERAIS UNIVERSELS (Libre de responsabilité personnelle) 1275-8264	68 11 25	2810, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal
D B SERVICE INC. 1226-6037	63 12 24	6701, rue de la Loire, Anjou
DISTRIBUTEUR D'AUTOBUS A & B INC. 1361-8681	75 02 18	7975, boulevard Henri-Bourassa, Montréal
DUBREUIL — LEFEBVRE — ROY INC. 1254-8608	64 12 29	300, rue Léo-Pariseau, bureau 2516, Montréal
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C.J.L. INC. 1331-3762	73 03 26	1038, 3e Avenue, Val-d'Or
LES ENTREPRISES J.H. BOISVERT INC. 1641-1563	80 01 28	777, rue Quirion, Sherbrooke
LES ENTREPRISES W.S.M.G. INC. 1351-5556	74 01 10	802, avenue Lévis, Québec
F. & H. GARAGE INC. 1259-2382	72 04 05	450, Michel-Jasmin, Dorval
FÉDÉRATION HELLÉNIQUE DES PARENTS ET DES GARDIENS DE MONTRÉAL 1258-9784	70 05 01	451, avenue Ogilvy, Montréal
LES FERMES A. LÉPINE & FILS, INC. 1359-6028	74 10 09	123, Bas-de-la-Grande-Ligne, Saint-Alexis
GARDERIE MADEMOISELLE PLUCHE 1644-1487	80 07 29	11150, rue Notre-Dame est, Montréal-Est
GAREDEC INC. 1362-2626	75 03 11	1785, rue Lajoie, Outremont
GENEQ INC. 1368-2745	74 08 12	7978, rue Jarry est, Anjou
GESTION GASTON AUDET INC. 1352-1182	73 12 14	Rue Dubois, route rurale numéro 2, Drummondville
JACQUES GILL INC. 1361-8640	75 02 18	125, rue Chapleau, bureau 6, Cap-de-la-Madeleine
LES IMMEUBLES ROXHAM, LIMITÉE 1344-5481	72 08 09	1255, carré Phillips, Montréal
IMPRIMERIE GARCEAU LIMITEE 1161-6315	47 04 11	78, rue Child, Coaticook
LES INVESTISSEMENTS RIVOLI INC. 1508-0401	77 10 25	6750, avenue Fielding, Montréal
LEDUC & MICHON INC. 1337-1828	72 12 15	710, boulevard Casavant, bureau 3, Saint-Hyacinthe
LIBRAIRIE PEDAGOGIQUE M.T.L. INC. 1370-7245	74 12 16	7957, boulevard St-Michel, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LE MARQUIS DE RICHEMONT INC. 1199-2971	70 03 11	836, rue Craig, Richmond
MICHEL MARTEL INC. 1274-4744	70 01 02	1230, rue Wallberg, Dolbeau
LES MATELAS DU MANUFACTURIER (GREENFIELD PARK) LTÉE 1626-2321	78 06 07	1690, chemin Chambly, Longueuil
LES PAVAGES MICHEL LECLERC & FRERES INC. 1623-7059	78 02 22	17225, rue St-Louis, Saint-Hyacinthe
PLACEMENTS GRÉGOIRE BERNARD, LTÉE 1238-2701	66 06 02	733, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire
PLACEMENTS J.M. BERNARD LTEE 1625-9707	78 04 26	733, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire
J.B. POTHIER & FILS (1977) INC. 1479-9449	77 08 04	216, route 153, Saint-Tite
QUINCAILLERIE LOISELLE LTÉE 1473-0774	77 01 13	510, rue Principale est, Farnham
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DE MERCIER 1630-2069	78 10 02	8987, rue Notre-Dame est, Montréal
RELIABLE MANUFACTURING & SUPPLIES INC. 1199-3573	70 07 08	2195, rue Masson, Montréal
SEGIM INC. 1476-7297	77 04 19	630, boulevard St-Cyrille ouest, Québec
SERVICE LAMPRON INC. 1626-5027	78 05 15	110, rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
SERVICES DE GESTION DORLIN LTEE 1467-8759	76 06 18	175, chemin Stillview, bureau 230, Pointe-Claire
SOCIÉTÉ DE PRETS ET D'IMMEUBLES SEPT-ILES INC. 1253-0549	63 05 03	2215, parc de Lotbinière nord, Sillery
LES SOULIERS FEUILLE D'ÉRABLE LTÉE 1116-1130	66 01 20	375, boulevard Lebeau, Saint-Laurent
SUN YOUTH ORGANIZATION INCORPORATED 1278-3643	68 10 29	4476, avenue du Parc, Montréal
TRANSPORT A. PARADIS INC. 1359-5632	74 10 07	1185, rue Principale, Aston-Jonction
TRANSPORT NATIONAL MADEN INC. 1471-8829	76 11 30	855, rue des Rocailles, Québec
LES USINAGES PEP INC. 1332-9404	73 07 09	5241, 4e Avenue, Montréal
VERDI INVESTMENT INC. 1287-2651	69 10 23	276, rue St-Jacques, bureau 305, Montréal
VITRERIE DE LA RIVE SUD INC. 1475-0400	77 03 09	17 1/2, rue Trans-Canada, Saint-Romuald-d'Etchemin

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
WILMONT REALTIES LIMITED 1287-8690	50 01 23	11834, rue Dépatis, Montréal

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
À LA RIVE INC. 1841-2197	80 12 01	Québec
AGENCES FERNAND LAPLANTE INC. 1841-2155	80 12 01	Arthabaska
ALIMENTATION MYL INC. 1841-2932	80 12 04	Québec
AMÉNAGEMENT TRIO INC. 1840-9326	80 11 21	Montréal
LES ARROSEURS AUTOMATIQUES G.M. INC. 1840-5738	80 11 27	Laval
L'ATELIER AVANT-GARDE INC. 1841-2023	80 11 28	Québec
ATELIER DE DÉBOSSELAGE ET DE PEINTURE DU GRAND CHARLESBOURG INC. 1840-9318	80 11 26	Québec
ATELIER DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES SAMEVA INC. 1840-9524	80 11 26	Montréal
AUBERGE AU BERCAIL INC. 1840-9490	80 11 26	Montréal
AUTOBUS LAUZON INC. 1841-2437	80 12 02	Labelle
AUTOBUS LES GRÈS INC. 1840-9680	80 11 27	Saint-Maurice
BEAU TEMPS POUR ÉTENDRE INC. 1841-2049	80 11 28	Rimouski
RICHARD BILODEAU INC. 1841-2205	80 12 01	Kamouraska
BRÛLEURS RENÉ MURPHY INC. 1841-2460	80 12 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BUFFETS DE MON ONCLE JEAN VÉZINA INC. 1840-9904	80 11 28	Québec
LE CAGIBI DU NORD INC. 1840-4459	80 11 28	Chicoutimi
CENTRE COMMERCIAL DE ROBERVAL INC. 1840-8815	80 11 24	Montréal
CENTRE D'ASSURANCES LOUIS THIBEAULT INC. 1841-2353	80 12 01	Montréal
CENTRE DE COUTURE DE LA CAPITALE INC. 1840-9896	80 11 28	Québec
CENTRE DE L'AUTO B. GIRARD INC. 1841-2130	80 12 01	Roberval
CENTRE DE RELAXATION ALPHA INC. 1840-9748	80 11 27	Saint-François
CLINIQUE D'OBÉSITÉ DE LA MAURICIE INC. 1841-2106	80 12 01	Trois-Rivières
CONCEPTION EN MÉCANIQUE VALI INC. 1840-9185	80 11 25	Joliette
CONSTRUCTION MAURICE LEFEBVRE INC. 1840-9912	80 11 28	Québec
CONSTRUCTIONS NABER INC. 1841-2346	80 12 02	Laval
CORPORATION JULEMON INC. 1841-2189	80 12 01	Montréal
DANRAPIDO INC. 1840-9573	80 11 27	Beauharnois
LES DÉCALQUES DRUMMOND INC. 1840-8898	80 11 24	Drummond
DESSIN GÉNÉRAL M.L. INC. 1840-9482	80 11 26	Québec
DESTRUCTIONS D'INSECTES PRESTO INC. 1841-2569	80 12 02	Montréal
DISTRIBUTION SUNLINER INC. 1840-8351	80 11 19	Trois-Rivières
DISTRIBUTIONS CAROLAIT INC. 1841-2478	80 12 02	Kamouraska
DISTRIBUTIONS SAM INC. 1841-2254	80 12 01	Montréal
DORSAN INC. 1841-2114	80 12 01	Montréal
LES ÉBRANCHEUSES T.C. INC. 1841-2296	80 12 01	Labelle
ÉDITIONS MYRTILLE INC. 1840-9763	80 11 27	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ENCAN LANGLOIS & FRÈRES INC. 1841-1959	80 11 28	Saint-Hyacinthe
ÉNERGIE SOLUTION INC. *ENERGY SOLUTION INC.* 1840-9656	80 11 27	Québec
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ENERLEC INC. 1841-2734	80 12 03	Longueuil
LES ENTREPRISES GASTON CADORETTE INC. 1841-1967	80 11 28	Saint-Hyacinthe
ENTREPRISES TAILLAVRAC INC. 1841-2924	80 12 04	Montréal
ÉPICERIE MICHEL BELLEAU INC. 1840-9557	80 11 27	Abitibi
FER ORNEMENTAL MÉTRO INC. 1840-9714	80 11 27	Laval
FERME DU CLAN GOULET INC. 1841-2213	80 12 01	Roberval
LA FERME JACARA INC. 1840-5456	80 11 10	Beauharnois
FERME SIMARD INC. 1840-9797	80 11 27	Iberville
FERMES C.G.L. NADEAU INC. 1840-8302	80 11 19	Frontenac
FERMES S.A.M. INC. 1841-2445	80 12 02	Beauharnois
FLEURANT, LABELLE, PELLETIER ET ASSOCIÉS INC. 1840-9268	80 11 26	Montréal
FRUITERIE NEWMAN INC. 1841-2221	80 12 01	Montréal
GESTION CASTEL LAVAL INC. 1841-1991	80 12 01	Québec
GESTION D'ENTREPRISE BDR INC. 1841-2064	80 11 28	Québec
GESTION G. JACQUES INC. 1841-2379	80 12 01	Québec
GESTIONS PHILIPPE RANGER INC. 1840-9599	80 11 27	Bedford
GESTOFOR INC. 1841-2361	80 12 01	Québec
IMMEUBLES C.N.P.G. INC. 1841-2015	80 11 28	Montréal
IMMEUBLES IMMCO INC. 1841-2007	80 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES IMMEUBLES MAURICE HOGUE INC. 1840-9045	80 11 24	Terrebonne
IMPRIMERIE BROUILLETTE ET FILS INC. 1840-9813	80 11 27	Montréal
INDUSTRIES MURRÉVO INC. 1841-2163	80 12 01	Rimouski
LES ISOLATIONS FORMIBEC INC. 1840-9888	80 11 28	Québec
1641-9673 QUÉBEC INC. 1641-9673	80 11 26	Terrebonne
1641-9681 QUÉBEC INC. 1641-9681	80 11 28	Montréal
1840-5639 QUÉBEC INC. 1840-5639	80 12 01	Joliette
1840-9565 QUÉBEC INC. 1840-9565	80 11 27	Québec
1840-9615 QUÉBEC INC. 1840-9615	80 11 27	Québec
1840-9623 QUÉBEC INC. 1840-9623	80 11 27	Frontenac
1840-9631 QUÉBEC INC. 1840-9631	80 11 27	Drummond
1840-9649 QUÉBEC INC. 1840-9649	80 11 27	Frontenac
1840-9854 QUÉBEC INC. 1840-9854	80 11 28	Terrebonne
1840-9870 QUÉBEC INC. 1840-9870	80 11 28	Chicoutimi
1840-9961 QUÉBEC INC. 1840-9961	80 11 28	Montréal
1841-2098 QUÉBEC INC. 1841-2098	80 12 01	Joliette
1841-2528 QUÉBEC INC. 1841-2528	80 12 01	Trois-Rivières
1841-2551 QUÉBEC INC. 1841-2551	80 12 02	Saint-François
1841-2858 QUÉBEC INC. 1841-2858	80 12 03	Rimouski
NETTOYAGE DENIS BERGEVIN INC. 1841-2452	80 12 02	Montréal
PIERLINE INC. 1841-2882	80 12 03	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PLACEMENTS B.C.P.V. INC. 1840-9755	80 11 27	Montréal
PLACEMENTS CHÂTEAUNEUF INC. 1840-9532	80 11 26	Montréal
PLACEMENTS CLAUDE THÉRIAULT INC. 1840-9664	80 11 27	Abitibi
PLACEMENTS D. Y. M. CÔTÉ INC. 1648-4545	80 10 21	Québec
LES PLACEMENTS RÉMI ROBERGE INC. 1841-2320	80 12 01	Québec
LES PLACEMENTS 7-10 INC. 1841-2312	80 12 01	Montréal
LES PLACEMENTS YVAN RICHARD INC. 1841-2338	80 12 01	Québec
PLASTIBO INC. 1841-2072	80 11 28	Montmagny
PNEUS DES APPALACHES INC. 1840-9839	80 11 28	Arthabaska
POSE INC. 1841-2619	80 12 02	Montréal
PRÉTHILEC INC. 1841-2874	80 12 03	Montmagny
QUINCAILLERIE CARTIER INC. 1841-2262	80 12 01	Gaspé
RECYCLAGE DE SALABERRY INC. 1647-4488	80 11 28	Longueuil
RESTAURANT LA CHARADE INC. 1841-2080	80 11 27	Montréal
SACS À MAIN ROBERTINI INC. 1840-9276	80 11 26	Montréal
SCIONE FRÈRES INC. 1840-8294	80 11 19	Montréal
SERVICE CASTEL LAVAL (1980) INC. 1841-1983	80 12 01	Québec
SERVICE DE FOSSES SEPTIQUES J.V. INC. 1840-9953	80 11 28	Roberval
SERVICE LECLERC INC. 1840-9847	80 11 28	Labelle
SILENCIEUX CHAREST INC. 1841-2866	80 12 03	Québec
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PFM INC. *PFM HOLDING INC.* 1840-9862	80 11 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DABECO INC. 1840-9920	80 11 28	Hull
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT J.A.G. INC. 1840-9938	80 11 28	Hull
SOCIÉTÉ INVESTART INC. 1840-9698	80 11 27	Québec
LA SOCIÉTÉ MICORP INC. 1841-2122	80 12 01	Québec
SOCIÉTÉ MINIÈRE JASSYCO INC. 1841-2510	80 12 01	Abitibi
LE SPÉCIALISTE DE L'AUTO LAPLANTE INC 1841-2486	80 12 02	Kamouraska
SYSTÈMES B.C. INC. 1841-2908	80 12 04	Montréal
TROPHÉBEC INC. 1840-9722	80 11 27	Québec
VÉHICULES RÉCRÉATIFS UNIVERSELS DE MONTRÉAL INC. 1840-9169	80 11 25	Montréal
LES VERGERS ST-ANTOINE ABBÉ INC. 1841-2601	80 12 02	Beauharnois
VÊTEMENTS ATHLÉTIQUES A-1 INC. 1840-5324	80 11 10	Montréal
VITRERIE A. & E. FORTIN INC. 1840-9367	80 11 26	Chicoutimi

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES ACIERS H. ET H. INC. 1625-2116	78 04 11	80 11 28
ADMINISTRATION MONTCENTREX INC. 1331-5338	72 11 30	80 11 26
LES AMÉNAGEMENTS L.G.R.P. INC. 1627-4235	78 06 13	80 11 17
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. 1476-2272	77 04 04	80 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES AUTOBUS LACHANCE INC. 1235-1680	68 03 26	80 12 01
AUTOMOBILES L. JEAN INC. 1356-0305	74 01 28	80 12 03
BEAUPRÉ AUTOMOBILES LTÉE 1177-9121	63 10 23	80 11 27
BELLEFLEUR, RICHARD INC. 1629-7939	78 09 15	80 11 28
ALCIDE BELLEHUMEUR LTÉE 1190-3317	65 07 20	80 11 17
J.C. BLEAU (1973) LTÉE 1331-4828	73 06 19	80 12 01
J. A. BOISVERT & FILS INC. 1228-2885	65 03 08	80 12 01
BROCHU, DUTIL ET ASSOCIÉS INC. 1640-8528	80 01 14	80 11 28
CEMJ INVESTMENT CORP. 1244-3156	65 02 25	80 11 25
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC. 1334-0112	73 01 09	80 12 01
CENTRE DE RÉNOVATION A & A LTÉE 1634-6553	79 03 15	80 12 01
LE CENTRE SHELL GUAY INC. 1342-2779	73 09 26	80 12 01
CLINIQUE D'ANESTHÉSIE ET DE RÉANIMATION D'ARTHABASKA INC. 1232-6526	68 10 02	80 11 27
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU NORD, INC. 1287-3261	71 10 19	80 11 28
CONSTRUCTION G. & R. TREMBLAY INC. 1338-4623	72 07 14	80 11 27
CONSTRUCTION M.C.G. INC. 1462-3474	75 10 01	80 12 01
CRÉATIONS MIRABELLE INC. 1250-1656	71 06 02	80 11 27
CRÉATIONS SUZANNE SCHINCK INC. 1364-5973	75 07 11	80 12 01
DÉMOLITION A & A LTÉE 1367-2241	74 03 12	80 12 01
DISCOTONE INC. 1366-4362	75 08 01	80 11 19
DISTRIBUTION T.M.D.R. INC. 1360-3865	74 11 22	80 12 02
ELM CORPORATION 1256-2682	48 11 20	80 11 27

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ÉDIFICE SALABERRY INC. 1467-7330	76 06 10	80 12 01
LES ÉDITIONS PRIORITÉS INC. 1629-8630	78 09 18	80 12 01
ÉLECTRO-MAG LTÉE 1332-6350	73 03 05	80 11 27
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX RIZZOLI ET ASSOCIÉS INC. 1627-0266	78 06 22	80 11 27
LES ENTREPRISES A.M.C. INC. 1228-9138	64 11 04	80 12 01
ENTREPRISES BEAUCEVILLE LTÉE 1174-5502	66 04 15	80 11 28
LES ENTREPRISES CLÉMENT LONGRÉ INC. 1637-3508	79 06 29	80 12 01
ENTREPRISES FERMAT INC. 1472-4769	76 12 20	80 12 02
ENTREPRISES GAMAX LTÉE 1261-8419	68 09 05	80 11 27
LES ENTREPRISES SENTENNE INC. 1463-8258	75 12 19	80 12 01
LUC FAUTEUX INC. 1508-1219	77 10 28	80 11 19
LES FENÊTRES B.L.H. INC. 1355-7673	74 04 10	80 11 19
FERME DES COLOMBETTES INC. 1639-8521	79 11 20	80 11 25
S. FLEURANT INC. 1316-4892	72 09 29	80 12 04
G.M.C. SPORTS INC. 1223-4605	72 02 09	80 11 28
GUIMONT & FRÈRES LTÉE 1187-8360	60 10 28	80 12 01
GUIMONT LUMBER, INC. 1187-8352	65 04 15	80 12 01
LES IMMEUBLES ANDRÉ MICHAUD INC. 1476-5721	77 04 14	80 12 03
IMMEUBLES DUVERNAY INC. 1363-7491	75 05 27	80 11 27
LES IMMEUBLES SACONA INC. 1283-2358	71 08 30	80 12 01
LES INDUSTRIES WESTHILL INC. 1352-9326	51 09 21	80 12 03

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES INVESTISSEMENTS RAYBERCO INC. 1281-6617	70 09 29	80 11 27
J.P. MARKET INC. 1145-2539	61 10 12	80 11 27
LES JARDINS MONT ROSE INC. 1503-2915	76 04 30	80 10 09
LABORATOIRE DENTAIRE CHOMEDEY INC. 1634-1174	79 02 23	80 11 27
MARCEL LAMBERT INC. 1640-6860	80 01 01	80 12 02
LOCATION D'AUTOS BEAUPRÉ INC. 1205-9549	71 02 02	80 11 27
MARCHÉ BRISEBOIS INC. 1207-5370	70 08 10	80 11 28
MARCHÉ CLÉMENT INC. 1247-4805	49 12 19	80 11 27
MARCHÉS D'ALIMENTATION BUYWELL LTÉE 1100-6871	45 12 14	80 11 27
NELCYAT INC. 1354-3053	74 02 21	80 11 28
NICLO (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC. 1508-0302	77 10 26	80 11 10
LES PAVAGES GILLES CARMICHAEL INC. 1355-2716	74 03 26	80 12 01
PIÈCES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THÉROUX INC. 1279-0812	70 12 04	80 12 03
PLACEMENTS DENIS MÉNARD, LTÉE 1334-5509	73 02 21	80 11 26
LES PLOMBERIES GABY TREMBLAY LTÉE 1334-1383	73 03 26	80 12 01
PUBLICAL INC. 1462-6402	75 10 17	80 10 09
REDBROOKE ESTATES LTD. 1257-7292	55 10 18	80 11 28
RÉSIDENCE FUNÉRAIRE J.R. REID & FILS INC. 1145-4030	68 06 28	80 11 27
ST. JEAN AUTO PARTS INC. 1134-4025	57 03 20	80 12 03
SERVICE DIÉSEL ET INDUSTRIEL DE SHERBROOKE INC. 1161-3296	58 04 19	80 12 03
SODAGEL INC. 1475-1465	77 03 14	80 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
SOREL AUTOMOTIVE INC. 1131-1768	63 01 14	80 12 03
SPORTS TROIS INC. 1468-8030	76 07 30	80 11 27
TECHNOFIL INC. 1627-1306	78 06 01	80 12 01
TREMBLAY & PILOTE INC. 1363-7079	75 05 23	80 11 19
UNIGESCO INC. 1286-9012	66 12 07	80 12 02
LOUIS G. VIGNEAULT (1971) INC. 1219-3249	71 12 28	80 11 26

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES ACIERS H. et H. INC. 1625-2116	78 04 11	80 11 28	Du capital-actions
ALCO ÉLECTRIQUE INC. *ALCO ELECTRIC INC.* 1192-9981	69 10 07	80 11 28	De la dénomination sociale: PLACEMENTS I.D.S. INC. *I.D.S. HOLDINGS INC.*
ANIMALERIE YOUPPI INC. 1840-2222	80 10 31	80 12 01	Du capital-actions
ARDEFRAN INC. 1647-3118	80 08 27	80 11 28	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1, maximum: 7.
AUBERGE DES PEUPLIERS CAP-À-L'AIGLE INC. 1642-3295	80 03 20	80 11 27	Du capital-actions
AUTOMOBILES L. JEAN INC. 1356-0305	74 01 28	80 12 03	De la dénomination sociale: L. JEAN CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
BELLEFLEUR, RICHARD INC. 1629-7939	78 09 15	80 11 28	De la dénomination sociale: DENIS RICHARD ET ASSOCIÉS INC.
BOCKLER INVESTMENT CORP. 1239-5364	59 08 28	80 11 28	De la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS BOCKLER INC. *BOCKLER INVESTMENT CORP.*
J.A. BOISVERT & FILS INC. 1228-2885	65 03 08	80 12 01	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
BRÉARD CHEMICAL DIVISION INC. 1155-3229	56 12 19	80 11 26	De la dénomination sociale: PRODUITS CHIMIQUES BRÉARD INC.
COGEMAG INC. 1647-5998	80 09 17	80 12 01	Du capital-actions
CONSTRUCTION M.C.G. INC. 1462-3474	75 10 01	80 12 01	Du capital-actions
FAIT ET PASSE INC. 1645-6378	80 06 25	80 12 01	Du capital-actions
FERME M. TRÉPANIER INC. 1643-0696	80 03 25	80 12 01	Du capital-actions
LES IMMEUBLES CHOISY INC. 1246-2917	60 05 11	80 11 28	Du capital-actions
LES IMMEUBLES SACONA INC. 1283-2358	71 08 30	80 12 01	De la dénomination sociale: LE GROUPE SACONA INC.
LES INDUSTRIES WESTHILL INC. 1352-9326	51 09 21	80 12 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
KORVEX INC. 1647-5980	80 09 17	80 12 01	Du capital-actions
MARCEL LAMBERT INC. 1640-6860	80 01 01	80 12 02	Du capital-actions
1641-9632 QUÉBEC INC. 1641-9632	80 11 14	80 11 26	Du capital-actions
1643-7477 QUÉBEC INC. 1643-7477	80 04 17	80 12 01	Du capital-actions
1643-9515 QUÉBEC INC. 1643-9515	80 04 24	80 11 27	1) De la dénomination sociale: LE CHAZELOIS, ATELIER DE CÉRAMIQUE INC.; 2) du capital-actions.
1644-0455 QUÉBEC INC. 1644-0455	80 05 08	80 11 28	De la dénomination sociale: FERME V.R. BONIN INC.
1647-5535 QUÉBEC INC. 1647-5535	80 09 15	80 12 01	De la dénomination sociale: HEBDO DU ST-MAURICE (1980) INC.
1647-5543 QUÉBEC INC. 1647-5543	80 09 15	80 12 01	De la dénomination sociale: PUBLI PRODUCTION INC.
1647-5550 QUÉBEC INC. 1647-5550	80 09 15	80 12 01	De la dénomination sociale: HEBDO DU CAP-DE-LA-MADELEINE/TROIS-RIVIÈRES (1980) INC.
1647-5881 QUÉBEC INC. 1647-5881	80 09 16	80 11 27	De la dénomination sociale: PLACEMENTS LÉVESQUE S.B.L. INC.
ANTOINE MORIN & ASSOCIÉS INC. 1506-5626	77 09 01	80 11 28	Du capital-actions
NICLO (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC. 1508-0302	77 10 26	80 11 10	1) De la dénomination sociale: P.P. GAUTHIER ET ASSOCIÉS INC.; 2) du capital-actions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
PIÈCES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THÉROUX INC. 1279-0812	70 12 04	80 12 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES PLACEMENTS BIO-CHIMIQUE INC. 1643-2908	80 04 16	80 11 28	Du capital-actions
LES PLACEMENTS COLLIN LTÉE 1289-2873	59 12 29	80 11 21	Du capital-actions
PREVEX HOLDING INC. 1643-6636	80 04 14	80 11 28	Du capital-actions
REDBROOKE ESTATES LTD. 1257-7292	55 10 18	80 11 28	1) De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIARE (CANADA) INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
LE ROI DE LA POUTINE INC. 1647-7853	80 09 29	80 11 26	De la dénomination sociale: CASSE-CROÛTE DES SPORTIFS INC.
ST. JEAN AUTO PARTS INC. 1134-4025	57 03 20	80 12 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SERAGAIR (1980) INC. 1642-3907	80 03 03	80 12 01	Du capital-actions
SERVICE DIÉSEL ET INDUSTRIEL DE SHERBROOKE INC. 1161-3296	58 04 19	80 12 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES MONTS INC. 1356-6401	74 05 15	80 11 28	Du capital-actions
SOREL AUTOMOTIVE INC. 1131-1768	63 01 14	80 12 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
TRANSPORTS W. ROUSSEAU ET FILS INC. 1648-4339	80 10 20	80 12 01	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES W. ROUSSEAU ET FILS INC.
TROIS-RIVIÈRES CHEVROLET (1970) LTÉE 1291-3224	70 11 20	80 12 01	Du capital-actions
LIONEL ET PIERRE VENNES & FILS INC. 1840-5712	80 11 12	80 12 01	De la dénomination sociale: LIONEL VENNES & FILS INC.

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CLAUDE HALLÉE INC. 1840-4384	Constitution	80 11 04	80 12 01

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de la société en commandite suivante ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
TRANSATLANTIC SECURITIES COMPANY	69 09 01 amendée le 80 12 03	Lakeview Road, West Bolton., C.P. 442, Knowlton, 4342, avenue Montrose, Westmount

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

10468-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1318-4536	À LA SOUPE INC.	9715, boul. St-Laurent, Montréal	63 08 06
1311-1984	LES APPARTEMENTS STE-ANNE LTÉE	1060, Raymond-Casgrain, suite 208, Québec	62 11 08
1331-0081	ASSOCIATION BAVAROISE DE MONTRÉAL (BAYERN VEREIN) INC.	3769, boul. St-Laurent, Montréal	73 05 04
1330-3979	ASSOCIATION CROATE DE CHASSE & PÊCHE ..... *CROATIAN HUNTING & FISHING ASSOCIATION*	Montréal	73 04 09

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1323-0693	ASSOCIATION DE RÉADAPTATION DU QUÉBEC ..... *QUÉBEC REHABILITATION ASSOCIATION*	Édifice Sunlife, Montréal...	69 11 27
1332-6822	ASSOCIATION DES BIENFAITEURS DE STE-ANNE DE CANTALUPO	5950, rue Jean-Talon est, St-Léonard (Montréal)	73 01 22
1330-4472	ASSOCIATION DES CAVALIERS DE LA MAURICIE INC. .	9905, boul. St-Jean, Trois-Rivières	73 04 09
1326-9758	L'ASSOCIATION DES CLINIQUES MÉDICALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	2157, rue Fleury est, Montréal	61 04 20
1332-6848	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS PLACE LA SEIGNEURIE INC.	280, boul. Fort-St-Louis, Boucherville (Chambly)	73 01 20
1324-9974	L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS D'ARMORIQUE CO. LTÉE *THE ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF ARMORIQUE CO. LTÉE*	Montréal	63 08 21
1316-0635	L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS D'EVER READY TAG & LABEL CO. LTD. *THE ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF EVER READY TAG & LABEL CO. LTD.*	Montréal	63 02 19
* 1308-3001	L'ASSOCIATION DES ÉPICIERS ET RESTAURATEURS DE LA CITÉ DE CHICOUTIMI NORD INC.	987, rue Roussel, Chicoutimi-Nord	63 11 04
1331-3648	ASSOCIATION DES ÉPILEPTIQUES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN INC.	613, rue du Stade, Chicoutimi	73 02 15
1316-8042	L'ASSOCIATION DES HÔTELIERS DE RIVIÈRE DU LOUP INC.	Rivière-du-Loup	54 06 14
1330-2393	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES RICHELIEU INC. *GALERIES RICHELIEU MERCHANTS ASSOCIATION INC.*	1000, rue du Séminaire, St-Jean	73 04 11
1331-3929	ASSOCIATION DES MARGARINIERS DU QUÉBEC (AMQ) INC.	710, place d'Youville, Québec 4	73 03 06
1332-2102	ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES HAUT-RICHELIEU INC.	Venise-en-Québec (Missisquoi)	72 10 13
1312-5232	L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉTUDIANTES DU COLLÈGE JÉSUS MARIE DE SILLERY	2047, chemin St-Louis, Sillery	65 05 18
1316-0296	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POISSON DU QUÉBEC *QUÉBEC FISH PRODUCERS ASSOCIATION*	Québec	44 02 12
1332-0270	L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE MONT-RIGAUD INC.	Très-St-Rédempteur (Vaudreuil)	72 10 05
1312-1546	L'ASSOCIATION DES SCOUTS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE GRANBY INC.	Granby	70 09 18
1316-5204	ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VILLE DE FORESTVILLE INC.	Forestville	57 07 09
1322-3045	L'ASSOCIATION DES TERRAINS DE CAMPING DES CANTONS DE L'EST	Sherbrooke	70 01 07
1331-7953	ASSOCIATION DES VÉTÉRANS GENDARMES ROYAUX HONGROIS	975, rue Jarry ouest, Montréal	72 12 19

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1330-8697	L'ASSOCIATION ÉGYPTO-CANADIENNE DU QUÉBEC ... *THE EGYPTIAN CANADIAN ASSOCIATION OF QUÉBEC*	8149, avenue de Gaspé, Montréal	72 12 27
1321-4465	ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (A.G.E.E.B.A.M)	Montréal	67 08 31
1321-4853	ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU C.E.G.E.P. DE SHERBROOKE (A.G.F.C.S.)	240, rue Terril, Sherbrooke	69 12 02
1333-9338	L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES NOUVEAUX PIONNIERS	3925, rue St-Denis, Montréal	73 05 07
1330-7996	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS	Montréal	73 05 24
1331-1055	ATELIER ARTISTIQUE L'ANGLE INC.	1465, avenue Charles, Sillery	73 05 04
1331-9843	LES ATELIERS STE-THÉRÈSE D'AVILA INC.	Ste-Thérèse (Terrebonne)...	72 12 20
1314-9752	AU PIC DE L'AURORE INC. ..... *PEAK O DAWN INC.*	Percé (Gaspé-Est).....	60 12 16
1325-0865	B.T.B. AVIATION INC.	3304, avenue Richmond, Longueuil	72 06 08
1318-6770	BERNARD GARTSIDE (ASSURANCE-VIE) LTÉE	50, place Crémazie, bur. 503, Montréal	67 12 18
1331-9850	BIBLIOTHÈQUE DU PEUPLE DE POINTE-ST-CHARLES INC. *POINTE ST-CHARLES PEOPLE'S LIBRARY INC.*	Montréal	72 07 07
1331-0958	LA BOÎTE LA GALIPOTTE INC.	908, rue St-Jean, Québec ..	73 05 03
1312-6792	BUREAU DE TOURISME DE L'UGIEQ INC.	112, rue St-Paul ouest, Montréal	67 07 04
1332-0205	CAMP WOODEN ACRES INC.	5151, côte Ste-Catherine, Montréal	72 10 04
1330-2385	CATOCHERIE LIMITÉE	1016, rue Duchesneau, Ste-Foy	73 04 19
1332-2227	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE	Labelle	72 08 29
1331-2376	LE CENTRE CULTUREL CANADIEN-POLONAIS	Montréal	73 02 26
1321-8292	CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL LTÉE.....	Montréal	72 01 11
1332-7473	CENTRE DE PLEIN AIR AUX PETITS MATS INC.	7145, rue Sherbrooke est, app. 30, Montréal 427	73 01 11
1330-9356	CENTRE DE RÉFÉRENCES DE SAINT-JÉRÔME INC.....	St-Jérôme	73 04 09
1331-9959	CENTRE DE RÉHABILITATION RÉGIONAL DE PRICE INC.	Price (Matane)	72 11 30
1333-9098	CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR DE MONTRÉAL (C.I.S.M.) INC.	Montréal	73 05 25
1308-4272	LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-GENEVIÈVE NO: 4616	12567, boul. Gouin ouest, Pierrefonds	67 06 15

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1308-3217	CHOMEDEY RECREATION CENTRE INC.	Laval (Île-Jésus)	67 02 21
1327-6746	LA CIE DE CONSTRUCTION DU-VA INC. *DU-VA CONSTRUCTION CO. INC.*	9115, rue de Forbin-Janson, Montréal	63 11 22
1327-9823	CLUB AUTO DRUMMOND INC. *AUTO CLUB DRUMMOND INC.*	Drummondville	65 06 07
1310-0375	CLUB AUTO NEIGE LES RAPIDES DE TADOUSSAC	Tadoussac (Saguenay)	71 09 20
1308-8737	CLUB D'AUTO-NEIGE PLAGE MARCOT INC	St-Honoré (Chicoutimi)	69 11 19
1331-9900	LE CLUB DE CHASSE LA MÈRE L'OIE INC.	2, place Québec, bur. 636, Québec	73 07 03
1319-4832	LE CLUB DE HOCKEY JUVÉNILE DE MALARTIC INC.	Malartic (Abitibi)	69 02 17
1311-0416	LE CLUB DE HOCKEY LES AIGLONS D'ALMA INC.	Alma (Lac-St-Jean-Est)	56 10 30
1325-4875	LE CLUB DE HOCKEY LES CASTORS DE DOLBEAU INC.	Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)	52 02 11
1313-1602	CLUB DE HOCKEY MONTRÉAL OLYMPIQUE INC. *MONTREAL OLYMPIC HOCKEY CLUB INC.*	250, boul. St-Joseph est, Montréal	61 11 29
1330-8408	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-BLEUE	Rivière-Bleue (Témiscouata)	73 04 24
1331-9405	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-RITA	Ste-Rita (Rivière-du-Loup)	73 06 08
1314-8747	CLUB DE MOTO NEIGE LA GRANGE (STE-JEANNE-D'ARC) INC.	Ste-Jeanne-d'Arc (Lac-St-Jean-Ouest)	72 09 29
1331-7128	CLUB DE MOTO-NEIGE ÉTOILE DU NORD DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	Notre-Dame-de-la-Paix (Papineau)	73 03 21
1330-1858	CLUB DE MOTONEIGE LA PLE BEAUCEVILLE EST	Rang St-Ours, Beauceville	73 04 26
1333-8157	CLUB DE MOTO-NEIGE MILLE-ÎLES *MILLE-ÎLES SNOWMOBILE CLUB*	Mille-Isles (Argenteuil)	72 12 05
1310-9699	CLUB DE MOTOS NEIGE DU LAC-À-LA-CROIX INC.	Lac-à-la-Croix (Lac-St-Jean-Est)	72 05 24
1332-2375	CLUB DE MOTOS-NEIGE DE L'ANNONCIATION INC	L'Annonciation (Labelle)	72 11 16
1332-0239	CLUB DE MOTOS-NEIGE LE MONTAGNAIS DE STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI INC.	Ste-Angèle-de-Mérici (Rimouski)	72 10 13
1332-2391	CLUB DE MOTOS-NEIGE LES JOYEUX BALADINS (BEAUHARNOIS) INC.	Beauharnois	72 08 21
1333-7787	CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-VICTOR DE BEAUCE INC.	St-Victor (Beauce)	73 07 04
1333-4289	CLUB DE MOTOS-NEIGE VINGT ÉTOILES	339, rue Champlain, Gatineau (Hull)	72 09 21
1333-5948	CLUB DE NATATION AQUAVAL INC. *AQUAVAL SWIMMING CLUB INC.*	445, terrasse Hamel, Ste-Dorothée (Laval)	72 10 21
1325-0592	LE CLUB DE QUÉBEC DES DERBY INTERNATIONAUX D'ATTELAGES DE CHIENS INC. *INTERNATIONAL DOG SLED DERBY CLUB OF QUÉBEC INCORPORATED*	10, rue Bisson, St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	55 04 26

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1332-3993	CLUB DE VOILE GRAND LARGUE	421, de Lanaudière, Joliette	73 03 08
1324-8760	LE CLUB DE YACHT D'ALMA INC.	540, Sacré-Coeur, Alma (Lac-St-Jean-Est)	67 07 12
1333-7845	CLUB DES AMATEURS DE SPORT AUTOMOBILE C.A.S.A. INC.	145, rue Papin, Contrecoeur (Verchères)	73 03 26
1306-7038	CLUB DES LOISIRS RICHELIEU	Sorel (Richelieu)	69 09 24
1323-8043	CLUB DU CHEVALIER DE LASALLE	7710, boulevard LaSalle, LaSalle	60 04 05
1310-5804	CLUB LES RODEURS INC.	Chute-aux-Outardes (Saguenay)	71 11 03
1333-7282	CLUB MOTO-NEIGE DE GRANADA INC.	Granada (Témiscamingue partie)	73 07 03
1331-8506	CLUB MOTONEIGE STOKE INC.	Stoke (Richmond)	73 06 04
1311-7221	CLUB OPTIMISTE DE BROSSARD INC.	7180, boul. Milan, Brossard (Laprairie)	72 06 21
1330-0678	CLUB RÉGIONAL DES AQUARIOPHILES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN	Arvida	73 05 09
1322-8424	LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA LAITERIE DE KÉNOGAMI INC.	140, rue Nelson, Jonquière	61 05 25
1326-3637	CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DE MONTRÉAL INC.	305, boul. Dorchester ouest, Montréal	72 05 04
1306-8390	CLUB SOCIAL DU TEMPLE DU TRAVAIL	765, rue Bonaventure, Trois-Rivières	61 12 29
1332-0403	CLUB SOCIAL LES BÂTISSEURS DE STE-GENEVIÈVE INC.	Ste-Geneviève, Ste-Foy	72 12 14
1308-4371	COLONY SHOPPE INC.	Montréal	60 03 03
1331-3176	COMITÉ DE CITOYENS DE MONT-JOLI INC.	Mont-Joli (Rimouski)	73 04 04
1331-6922	LE COMITÉ DES CITOYENS DE MONT-LAURIER INC.	Mont-Laurier (Labelle)	73 06 21
1314-1270	LE COMITÉ DES LOISIRS DE RAGUENEAU	Ragueneau (Saguenay)	71 03 25
1329-9342	LA COMPAGNIE DE GESTION LES NOUVELLES LTÉE *NEWS MANAGEMENT COMPANY LTD.*	LaSalle	73 05 30
1329-8617	LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE PRODUITS PLASTIQUES CARLAN LTÉE *CARLAN PLASTICS MANUFACTURING CO. LTD.*	6, Wellington sud, Sherbrooke	73 04 16
1334-0484	COMPAGNIE PELQUIP LTÉE *PELQUIP COMPANY LTD.*	206, rue Notre-Dame, L'Épiphanie (L'Assomption)	72 08 10
1332-0718	CONSEIL DES ANCIENS COMBATTANTS UNIS DU QUÉBEC *QUÉBEC UNITED WAR VETERANS COUNCIL*	843, avenue St-Jean-Bosco, Ste-Foy	72 12 18
1314-8358	CONSEIL L'ANNONCIATION NO 5851 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ANNONCIATION INC.	L'Annonciation (Labelle)	69 11 10

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1325-5542	CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 6-C	St-Jean	71 05 17
1330-9323	COPERCHROMA INC.	Vendée	73 05 04
1327-9708	LA CORPORATION DES FABRICANTS D'ENVELOPPES DU QUÉBEC INC *THE CORPORATION OF QUÉBEC ENVELOPE MANUFACTURERS INC*	Montréal	71 11 09
1331-8233	LA CORPORATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	Québec	73 07 17
1333-0311	CORPORATION D'OPTIQUE PIROLO LTÉE *PIROLO OPTICAL CORPORATION LTD.*	Montréal	72 11 14
1312-2916	CORPORATION MINIÈRE DALQUIER *DALQUIER MINING CORPORATION*	62, 4e Avenue ouest, Amos (Abitibi)	72 07 18
1315-8811	CREATIVE PHOTOGRAPHERS LTD.	Montréal	62 08 10
1331-3317	O. DALLAIRE LIMITÉE	565, rue St-Dominique, Jonquière	73 04 12
1330-7699	LES DISTRIBUTIONS MOTION INC.	Montréal	73 04 06
1332-3480	DREBEC, INC.	90, 6e Rue, L'Islet	72 12 05
1332-2219	LES ÉDITIONS CARLE LTÉE	97, rue Gilles, Lafontaine (Terrebonne)	72 11 10
1326-2043	LES ÉDITIONS TARDIVEL INC	100, rue Lavallée, Loretteville	72 11 17
1324-2078	LES EMPLOYÉS DE OSLIND SHOPPES LIMITED	988, de Bullion, Montréal	62 03 02
1322-1346	LES ENTREPRISES BLAMIVIER INC.	Val-Brillant (Matapédia)	72 01 07
1311-6371	LES ENTREPRISES M. BOISSELLE INC.	6225, rue Mignault, Montréal	72 09 18
1331-9413	LES ENTREPRISES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE ST-ZÉPHIRIN DE COURVAL INC.	St-Zéphirin-de-Courval (Yamaska)	73 04 18
1331-7268	LA FÉDÉRATION DE L'AUTO-STOP DU QUÉBEC (F. A. S. Q.)	3600, rue Foucher, app. 1, Trois-Rivières	73 04 25
1307-3747	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU QUÉBEC	265, boul. St-Cyrille est, Québec	70 07 21
1332-8992	FINITION ET TEINTURE B.O.N. LTÉE *B.O.N. FINISHING & DYEING LTD.*	Montréal	73 07 11
1332-4801	LA FONDATION DU THÉÂTRE D'ENVIRONNEMENT INTÉGRAL	9270, avenue Papineau, Montréal	73 06 05
1332-9768	FONDATION MONDIALE DU PROGRÈS SPIRITUEL *WORLD FOUNDATION OF SPIRITUAL PROGRESS*	Montréal	73 07 17
1309-2556	FONDS DES SINISTRÉS DE LASALLE *LASALLE DISASTER FUND*	LaSalle	65 03 11
1330-9802	LE FONDS ÉCONOMICO-SOCIAL DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DU QUÉBEC INC.	155, boul. Chares est, Québec	73 05 01

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1319-2596	FRIENDS OF THE MONTREAL ASSOCIATION FOR THE COMPREHENSION AND REORIENTATION OF EX-CONVICTS INC.	Montréal	70 06 26
1330-8358	GARAGE DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DE QUÉBEC INC.	155, boul. Charest est, suite 309, Québec 2	73 05 10
1331-9637	LES GESTIONS RUSTAM LIMITÉE *RUSTAM HOLDINGS LIMITED*	Côte-St-Luc (Montréal)	73 06 28
1333-9874	GILBEC INC.	La Guadeloupe (Frontenac)	73 07 05
1333-4644	LA JEUNE CHAMBRE DE ANJOU INC.	Anjou	72 11 23
1331-6716	LA JEUNE CHAMBRE DE LAROUCHE INC.	Larouche (Chicoutimi)	73 03 30
1322-3508	LA JEUNE CHAMBRE DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES	St-Marc-des-Carrières (Portneuf)	67 05 16
1309-8025	LAFRAMBOISE TRANSPORT INC.	St-Antoine (Terrebonne)	70 08 08
1320-5653	LESGERC INC.	Montréal	68 11 29
1329-0598	LETOURNAIR INC.	365, boul. Laurier, Beloeil	68 02 28
1323-3267	LA LIGUE CENTRALE DES BOIS FRANCS INC.	Ste-Eulalie (Nicolet)	69 11 14
1322-1130	LIGUE DE HOCKEY MÉTROPOLITAINE JUNIOR «B» INC.	552, rue Ste-Catherine est, Montréal	68 11 18
1319-2646	LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ ST-NICÉPHORE COMTÉ DE DRUMMOND	St-Nicéphore (Drummond)	57 08 07
1313-5694	LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE VILLE ST-PIERRE INC. *THE PROPRIETORS' LEAGUE OF VILLE ST. PIERRE INC.*	15, 2e Avenue, St-Pierre (Montréal)	68 10 04
1330-9695	LES LOISIRS DE LANTIER INC.	Lantier (Terrebonne)	73 03 23
1323-4042	LES LOISIRS ST-GÉRARD INC.	700, rue Dorchester, St-Jean	57 08 26
1332-0882	MAISON D'ACCUEIL DU PÈRE PIO INC	Montréal	72 12 06
1310-8196	MARCHÉ VAILLANT INC.	Montréal	65 04 12
1324-0478	MEDIA ADVERTISING (1965) INC.	1460, rue Union, Montréal	65 04 21
1326-2563	METROPOLITAN LADIES WEAR WEST END LTD.	Montréal	67 04 25
1310-1894	MIDTOWN THÉÂTRES CORP.	Montréal	60 03 03
1320-8368	LA MINE OISEAU LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle)	Montréal	57 04 18
1313-8276	MINES MOUGEON (Libre de responsabilité personnelle) *MOUGEON MINES* *(No personal liability)*	Québec	72 08 04
1330-6311	MODES NUMEL LTÉE	Montréal	73 04 17
1332-0924	MOTIVATION QUÉBEC	827, avenue Maple, Longueuil (Chambly)	72 12 11

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1309-8306	MOULAGE D.B.M. LIMITÉE *D.B.M. DIECASTING LIMITED*	10340, ch. Côte-de-Liesse, Lachine	71 01 19
1330-0173	MULTIMMO INC.	3431, rue St-Hubert, Montréal	73 06 11
1312-4615	NOVA DANIA HOME	Montréal	59 01 14
1309-9858	L'OEUVRE DES LOISIRS DE NICOLET INC.	Nicolet	60 07 11
1315-0974	L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-GEORGES-OUEST BEAUCE	St-Georges-Ouest (Beauce)	60 05 20
1316-9115	L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LYSTER	Lyster (Mégantic)	46 12 23
1308-8539	L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX D'ORMSTOWN INC.	Ormstown (Châteauguay)	62 06 12
1334-1250	OMNIMPORT INC.	595, 101e Avenue, Chomedey (Laval)	73 02 21
1327-2927	OPTIMIST CLUB OF SHERBROOKE	Sherbrooke	52 12 31
1331-5130	ORGANISATION D'ÉTUDES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE POUR LE VIETNAM	500, rue Chapman, St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	73 05 07
1331-2590	ORGANISME DU RÉVEIL DE LA RÉGION DE L'ANNONCIATION INC.	L'Annonciation (Labelle)	73 04 30
1310-3437	THE OVERSEAS-CANADIAN CLUB INC.	2070, rue Drummond, Montréal	70 11 16
1313-8367	PIERMOND MINING COMPANY LIMITED (No personal liability)	4533, boul. Gouin ouest, Montréal	56 12 03
1333-3737	PLACEMENTS ALBERTE DESJARDINS INC.	11, rue St-Judes, Chomedey (Laval)	72 11 10
1320-5497	LES PLACEMENTS LEMOYNE INC.	1, complexe Desjardins, bureau 1800, Montréal	66 09 16
1332-8281	PLACEMENTS QUATRE F INC.	65, place Belvedère, Westmount	72 12 20
1321-2592	LES PLACEMENTS SIMARD LTÉE	4395, rue Jean-Brillant, Montréal	63 10 03
1331-7334	RADIO LACHUTE INC.	Montréal	73 05 08
1333-8801	RADIO TAXI PAUL INC. *PAUL'S RADIO TAXI INC.*	35, rue Lesage, Dollard-des-Ormeaux	73 01 22
1333-8736	LES RANCHES JEUNESSE DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC YOUTH RANCHES INC.*	17348, chemin Ste-Marie, Kirkland	73 06 15
1307-9033	REED BOULEVARD INVESTMENTS LTD.	Montréal	58 02 10
1327-4477	RÉFRIGÉRATION DU SAGUENAY INC.	Chicoutimi-Nord	62 09 10
1313-5884	RÉSIDENCE DES LIONS DE VERDUN INC. *VERDUN LIONS' RESIDENCE INC.*	4850, avenue Verdun, Verdun	66 09 01
1322-3631	RESTAURANT VALCARTIER INC.	St-Gabriel-de-Valcartier	66 03 24

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1331-5668	LOUIS ROSSINI INC.	119, 6e Avenue, Laval-des-Rapides	73 04 18
1310-0060	LE SALON DE QUILLES ST-LOUIS INC.	14, rue Napoléon, Lévis	65 07 02
1317-7944	SANYBEL INC.	2471, Notre-Dame, Ancienne-Lorette	64 07 09
1313-4556	LA SECTION MAURICIENNE DES DESSINATEURS INDUSTRIELS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.	2671, rue Père-Daniel, Trois-Rivières	62 07 17
1331-9967	SERVICE D'ENTRETIEN TYLO LTÉE *TYLO MAINTENANCE SERVICE LTD.*	St-Laurent (Montréal)	73 06 13
1315-9397	SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME DE PONTMAIN	123, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides	63 01 30
1316-5816	SERVICE DES LOISIRS ST-GABRIEL-LALEMENT	Montréal	62 04 03
1317-8512	SKISAGLAC INC.	St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)	72 04 10
1308-4637	SOCIÉTÉ DE GESTION, RECHERCHE ET FINANCE CONCORDE LTÉE	2235, rue Sherbrooke est, Montréal	68 01 17
1329-8757	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S E D I) DES BOIS-FRANCS	Victoriaville (Arthabaska)	73 05 03
1319-4873	LA SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS DE MONTRÉAL INC.	4003, boul. Décarie, bur. 225, Montréal	67 12 29
1322-1221	BILL STOWE INC.	114, rue Larouche, Cowansville (Missisquoi)	68 09 04
1333-5625	LES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES LEE LTÉE *LEE ELECTRONIC SYSTEMS LTD.*	3333, rue Jean-Talon ouest, bur. 107, Montréal	72 09 28
1333-8306	LES TABACS LIONEL TREMBLAY INC	737, rue Ste-Claire, Québec	73 02 08
1330-5180	TERRASSE DOLLARD DES ORMEAUX INC.	354, rue Lahaie, St-Eustache (Deux-Montagnes)	73 06 12
1332-0940	THÉÂTRE LA SEMELLE	692, rue Niverville, app 6, Trois-Rivières	72 10 02
1331-2137	VILLAGE VACANCES DES FAMILLES DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DE QUÉBEC INC.	155, boul. Charest est, suite 309, Québec	73 04 27
1307-5312	YOUNG PEOPLES ATHLETIC ASSOCIATION OF CHOMEDEY	Laval (Île-Jésus)	61 09 07
1326-8206	JOSEPH ZAPPIA CONSTRUCTION CO. INC.	1979, Cardinal, Montréal	59 03 20

10466-o

Le ministre,
GUY JORON.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ADMINISTRATION MONTCENTREX INC. 1331-5338	80 11 26	Aucune
SERVICE CASTEL LAVAL, INC. 1154-2818	80 11 28	Aucune
TÉLÉ-TEX INC. 1285-8924	80 07 29	Aucune

10466-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-47783
M-304526-102-D
DEAKIN FINE ART TRANSPORT LTD
2, Pape Avenue
Toronto, Ontario
Au Québec:
a/s Geoffrion & Prud'Homme
suite 1200, 500, place d'Armes
Montréal, QC
H2Y 2W4

Cette publication remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 9, page 3654 en date du 1er mars 1980.

Clauses additionnelles:

a) La requérante détentrice du permis no M-304526 3DS (26139-V) qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) à Montréal, et retour, pour le transport d'art, peintures, sculptures et d'oeuvres d'art originales dans des véhicules spécialement agencés, tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage (origine ou destination: points dans la province d'Ontario).

Restriction:

Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board daté du 1er mars 1968.

Demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter à son permis les clauses additionnelles suivantes:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De tous points dans la province de Québec à la frontière Québec–États-Unis (tous ports d'entrée) et retour pour le public en général (à destination de tous les points situés aux États-Unis).

b) Transport restreint - longue distance - corridor

En transit à travers la province de Québec entre la frontière États-Unis–Québec (tous ports d'entrée) et la frontière Québec–Ontario (tous ports de sortie) et retour pour le public en général (les lieux d'origine et de destination des marchandises sont situés à l'extérieur du Québec);

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De tous points de la province de Québec à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) et retour, pour le public en général (à destination de tous les points situés dans les provinces à l'ouest du Québec);

d) Transport restreint - longue distance - territoire

De tous points à tous points situés dans la province de Québec, pour le public en général.

Conditions et restrictions:

1. Les commodités à être transportées en vertu des clauses *a*), *b*), *c*) et *d*) sont les suivantes: objets d'art, peintures, sculptures et oeuvres d'art originales, dans des véhicules spécialement agencés, tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

2. Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board no X-1547 daté du 15 juin 1979, et avec le permis complémentaire à être émis par l'Interstate Commerce Commission.

Droit additionnel:

Pour toutes les clauses ci-haut mentionnées, la requérante demande l'autorisation d'utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-80-54851-9
M-305337-101-D
GEEM TRANSPORT (CANADA) LTÉE
GEEM TRANSPORT (CANADA) LTD
200, Canada Trust Building
Windsor, Ontario
Au Québec:
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

Republication de celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 46 du 15 novembre 1980 à la page 11158.

La requérante s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir le permis suivant:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

a) À Montréal, Ste-Thérèse et St-Eustache de la frontière Québec–États-Unis (tous les ports d'entrée) pour marchandises et containers servant au transport desdites marchandises originant à des points situés dans les États-Unis d'Amérique, à l'exclusion du transport de véhicules sur roues, et retour, pour le compte de General Motors of Canada Ltd.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

b) À Montréal, Ste-Thérèse et St-Eustache de la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) pour marchandises et containers servant au transport desdites marchandises originant à des points situés aux États-Unis d'Amérique à l'exclusion du transport de véhicules sur roues, et retour, pour le compte de General Motors of Canada Ltd.

Restriction:

Ce permis n'autorise pas le transport de marchandises entre l'Ontario et le Québec autre que celui des marchandises dont le transport a originé ou est destiné aux États-Unis d'Amérique.

Rôle M-80-55444-2
M-30004-610-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
Suite 404, 1434, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Delson Transport Ltée, tarif spécial, C.T.Q. no 4080 touchant le service par contrat pour le compte de Westroc Industries Limited.
Matériaux de construction
De: Sainte-Catherine d'Alexandrie, QC
À: des points de la province d'Ontario situés à l'est de l'autoroute no 41.

Milles	*46 000*	*55 000*	*70 000*	*Milles*	*46 000*	*55 000*	*70 000*
51 — 60	47	41	36	161 — 180	84	80	73
61 — 70	50	47	44	181 — 200	87	84	76
71 — 80	55	50	46	201 — 220	99	93	84
81 — 90	60	57	52	221 — 240	107	101	93
91 — 100	64	59	55	241 — 260	112	107	98
101 — 120	70	64	59	261 — 280	123	120	109
121 — 140	74	71	64	281 — 300	130	123	112
141 — 160	77	74	69				

Les taux sont en cents le cent livres.
Note: L'échelle de millage est conforme au Guide du transport par camion Inc.
Période accordée pour le chargement: 1 1/2 heure
Période accordée pour le déchargement: 2 heures
Exception faite du chargement et du déchargement. Ces taux sont réguliers.
Au besoin, des frais de temps supplémentaire pour main-d'oeuvre seront ajoutés.
Taux horaire pour période d'attente supplémentaire: 21,80 $
Au besoin, le supplément temporaire pour le carburant sera ajouté au taux régulier.

Matériaux de construction, savoir: parements et extrusions de vinyle
De: Sainte-Catherine d'Alexandrie, QC
À: des points de la province d'Ontario situés à l'est de l'autoroute no 41.

Milles	*10 000*	*20 000*	*24 000*	*30 000*	*Milles*	*10 000*	*20 000*	*24 000*	*30 000*
51 — 60	187	98	84	70	161 — 180	307	161	136	119
61 — 70	205	105	89	76	181 — 200	335	172	146	122
71 — 80	222	116	98	84	201 — 220	363	186	161	133
81 — 90	240	122	104	89	221 — 240	408	206	173	145
91 — 120	249	130	109	100	241 — 260	426	217	181	150
121 — 140	274	144	121	104	261 — 280	457	231	194	161
141 — 160	293	149	128	111	281 — 300	498	254	216	177

Les taux sont en cents le cent livres.
Note: L'échelle de millage est conforme au Guide du transport par camion Inc.
Période accordée pour le chargement: 1 1/2 heure
Période accordée pour le déchargement: 2 heures
Exception faite du chargement et du déchargement.
Ces taux sont réguliers. Au besoin, des frais de temps supplémentaire pour main-d'oeuvre seront ajoutés.
Taux horaire pour période d'attente supplémentaire: 21,80 $
Au besoin, le supplément temporaire pour le carburant sera ajouté au taux régulier.

Rôle M-80-55445-9
M-30004-603-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, St-Catherine ouest, suite 404, Montréal, QC

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif d'espèce spécial, C.T.Q., no 4246 au nom de Reliable-Scott Transport Limited
Marchandises: produits et matériaux de fer ou d'acier ou matériel servant à la transformation du fer ou de l'acier.
Entre: des points situés en Ontario et des points situés au Québec desservis directement.
Frais:
Remorque double:
location quotidienne: 20,00 $, y compris 50 milles
location hebdomadaire: 87,50 $, y compris 250 milles
location mensuelle: 300,00 $, y compris 1 000 milles.
Tous les milles parcourus en supplément du nombre indiqué seront assujettis à des frais de 0,02 $ le mille ou fraction de mille.
Remorque à essieu triple:
location quotidienne: 32,00 $, y compris 50 milles

location hebdomadaire: 150,00 $, y compris 250 milles
location mensuelle: 550,00 $, y compris 1 000 milles.
Tous les milles parcourus en sus du nombre indiqué seront assujettis à des frais de 0,03 $ le mille ou fraction de mille.
Tracteurs:
555,00 $ par semaine plus 0,45 $ le mille parcouru par tracteur.
Minimum de 2 500 milles par semaine par tracteur.
Conducteurs:
taux horaire: 10,99 $
frais minimum: 87,92 $ pour 8 heures.
Taux horaire pour période en sus de 10 heures par jour: 16,49 $
Frais de millage: 26,8 ¢ le mille (applicable au parcours entre les villes)
Note: le taux horaire ne remplace jamais le tarif milliaire.
Samedis et jours fériés: minimum de 4 heures; 22,66 $ l'heure
Tracteur et conducteur supplémentaires:
Minimum de 4 heures 28,20 $ l'heure plus 0,45 $ le mille.
Minimum de 8 heures 27,20 $ l'heure plus 0,45 $ le mille.
Note 1: les taux augmenteront de 1/2 cent le mille pour chaque augmentation de 2,5 cents le gallon de carburant.
Note 2: Les taux ne s'appliquent que lorsqu'ils ont été convenus mutuellement par l'expéditeur et le transporteur et qu'une telle entente prend la forme d'un contrat de douze mois.
Note 3: tous les frais doivent être payés par une partie.

Rôle M-80-55446-7
M-30004-611-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
Suite 404, 1434, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Établissement d'un tarif d'espèce spécial au nom de

Brazeau Transport Inc.
Canada Transport Ltd.
Direct Motor Express (Quebec) Ltd.
Direct Winters Transport Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Lafferty-Smith Express Lines Ltd.
Maislin Transport Ltd.
R. Martel Express Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express (1980) Inc.
Reliable-Scott Transport Limited
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.
Bellechasse Transport Inc.
L. Thibodeau Transport Inc.

Marchandises: Pétrole et produits pétroliers en paquets ou en barils.

De: Mississauga (Ont.)

À:	*40 000*	*45 000*	*50 000*	*60 000*	*70 000*
Montréal, QC	139	127	115	113	97
Québec, QC	195	0	178	160	146
Sorel, QC	174	165	157	149	0

De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Toronto, Ont.	Montréal, QC	97	70 000

Note: Barils vides retournés: de Montréal, QC: 1,25 $ le baril, minimum de 265 barils par remorque; de Québec, QC: 2,34 $ le cent livres, minimum: 24 000 lb

Rôle M-80-55447-5
M-30004-604-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, Ste-Catherine ouest, suite 404, Montréal, QC

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif spécial, C.T.Q., no 4172 au nom de

Brazeau Transport Inc.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
R. Martel Express Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express (1980) Inc.
Reliable-Scott Transport Limited
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Matériel ou fournitures électriques, savoir:
câbles électriques sur rouleaux et palettes, câbles, instruments et fournitures électriques.

Matériel d'échange téléphonique.

Entre	*Et*	*Taux*	*Minimum*
Montréal, QC	Brampton, Ont.	131	90 000 lb par jour
	Toronto, Ont.	123	90 000 lb par jour

Note 1: minimum de 45 000 lb par remorque
Note 2: assujetti à 2 000 000 lb par mois.

Rôle M-80-55448-3
M-30004 612-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
Suite 404, 1434, Ste-Catherine ouest,
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Établissement d'un tarif d'espèce spécial au nom de

Direct Winters Transport Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express (1980) Inc.
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Marchandise	*De*	*À*	*Taux*	*Minimum*
Pièces, accessoires et fournitures d'automobiles	Montréal, QC	Oshawa, Ont.	193	30 000
			156	40 000
Toute pièce, fourniture et matériau destinés à la production de véhicules de tourisme ou de transport de marchandises ainsi que les matériaux non destinés à la production, le matériel nécessaire à la publicité et les imprimés, en chargements homogènes ou hétérogènes.		St. Catherines, Ont.	205	30 000
			182	40 000
		Toronto, Ont.	193	30 000
			156	40 000
		Windsor, Ont.	260	30 000
			229	40 000
		Woodstock, Ont.	220	30 000
			192	40 000

Note 1: Montréal, QC. Factage à partir des municipalités nommées à la règle 240 du tarif no 10-E, 0,50 $ le cent livres,
frais minimum: 4,00 $
frais maximum: 20,00 $
Note 2: Les chargements délivrés par d'autres transporteurs aux points de groupage sont facturés au taux de 0,20 $ le cent livres.

Rôle M-80-55449-1
M-30004-605-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, no 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Établissement d'un tarif d'espèce spécial au nom de

Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Direct Motor Express (Québec) Ltd.
Direct Winters Transport Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Reliable-Scott Transport Limited
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Marchandise: Aluminium, savoir: blocs, lingots, plaques	Montréal, QC	Burlington, Ont.	99	70 000
		Hamilton, Ont.		

Rôle M-80-55450-9
M-30004-606-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, no 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établissement du tarif spécial no 1 de Taggart Service Limited

Les taux indiqués dans le présent tarif sont soumis aux règles et règlements suivants:

Règles et règlements	Règle
Pour que les taux du présent tarif soient applicables, le connaissement doit porter la mention «Via service des colis».	10
Tous les frais de transport doivent être payés à l'avance.	20
Aucun chargement payable sur livraison ne peut être accepté en vertu du présent tarif.	30
Les frais sont calculés à l'unité.	40
Lorsque, sans qu'il y ait de faute de la part du transporteur, la livraison ne peut être effectuée après qu'un effort raisonnable ait été fait, et qu'une nouvelle livraison est demandée, des frais supplémentaires de 2 $ sont facturés.	50
La responsabilité maximale du transporteur sur tout chargement s'élève au moins élevé des deux montants suivants: 2,00 $ la livre ou 50,00 $, à moins que: *a*) Une valeur déclarée supérieure ait été clairement indiquée au recto du connaissement par l'expéditeur; *b*) L'expéditeur déclare une valeur supérieure à celle qui est mentionnée ci-dessus; des frais supplémentaires de 0,50 $ par cent dollars (100,00 $) ou fraction de cent dollars, en sus de 50,00 $ ou 2,00 $ la livre, sont alors facturés.	60
Aucun colis mesurant plus de 108 pouces linéaires (longueur et circonférence combinées) ne peut être accepté aux taux du présent tarif.	70
Pour connaître les taux pour les chargements excédant 25 livres ou ceux qui ne peuvent être acceptés en vertu du présent tarif, se référer au tarif régulier de Taggart.	80

Le tarif s'applique au transport effectué entre Montréal, QC et les points de groupage suivants en Ontario.

Points en Ontario	*Points de groupage*	*Points en Ontario*	*Points de groupage*
Aberfoyle	Hamilton	Alfred	Hawkesbury
Addison	Perth	Alice	Pembroke
Admaston	Renfrew	Alma	Toronto
Aldershot	Hamilton	Almonte	Perth
Alexandria	Hawkesbury	Amherst Island	Kingston

Le tarif s'applique au transport effectué entre Montréal, QC et les points de groupage suivants en Ontario.

Points en Ontario	*Points de groupage*	*Points en Ontario*	*Points de groupage*
Ancaster	Hamilton	Clarendon	Kingston
Antrim	Ottawa	Clifford	Owen Sound
Apple Hill	Hawkesbury	Cloyne	Kingston
Appleton	Ottawa	Cobden	Pembroke
Arden	Kingston	Colebrook	Kingston
Ardoch	Kingston	Cole Lake	Kingston
Arnprior	Arnprior	Collins Bay	Kingston
Arthur	Owen Sound	Combermere	Pembroke
Ashton	Ottawa	Constance Bay	Ottawa
Athens	Brockville	Conway	Kingston
Avonmore	Cornwall	Cooksville	Toronto
Balderson	Perth	Corkery	Ottawa
Bark Lake	Pembroke	Cormac	Pembroke
Barriefield	Kingston	Cornwall	Cornwall
Barry's Bay	Pembroke	Coxvale	Kingston
Bath	Kingston	Crosby	Kingston
Battersea	Kingston	Crow Lake	Kingston
Beachburg	Pembroke	Croydon	Kingston
Bearbrook	Ottawa	Crysler	Cornwall
Bell Lock	Kingston	Cumberland	Ottawa
Bells Corners	Ottawa	Cumnock	Toronto
Berwick	Cornwall	Curran	Hawkesbury
Birch Cliff	Toronto	Dacre	Renfrew
Blackburn	Ottawa	Dalkeith	Hawkesbury
Black Donald	Renfrew	Deacon	Pembroke
Blakeney	Ottawa	Deep River	Pembroke
Bob's Lake	Toronto	Delta	Kingston
Bon Echo	Kingston	Denbigh	Renfrew
Bonechere	Pembroke	Desert Lake	Perth
Bonville	Cornwall	Dirleton	Ottawa
Bourget	Ottawa	Dornoch	Owen Sound
Braeside	Arnprior	Douglas	Pembroke
Bramalea	Toronto	Drummond Cenier	Perth
Brantford	Hamilton	Dundas	Hamilton
Brewer's Mills	Kingston	Dunrobin	Ottawa
Brockville	Brockville	Dunvegan	Hawkesbury
Brooke	Kingston	Durham	Owen Sound
Drudenell	Pembroke	Dwyer Hill	Ottawa
Buck Lake	Kingston	Eganville	Pembroke
Bulger	Pembroke	Elgin	Kingston
Burlington	Hamilton	Elginburg	Kingston
Burnstown	Renfrew	Embrun	Ottawa
Burridge	Kingston	Ennotville	Hamilton
Calabogie	Renfrew	Enterprise	Kingston
Caldwell	Renfrew	Erinsville	Kingston
Caledonia	Toronto	Escott	Brockville
Camden	Kingston	Fallbrook	Perth
Carleton Place	Perth	Fallowfield	Ottawa
Carp	Ottawa	Fergus	Hamilton
Casselman	Ottawa	Fernleigh	Kingston
Castleford	Renfrew	Fitzroy Harbour	Ottawa
Cataraqui	Kingston	Flinton	Kingston
Centreville	Kingston	Forfar	Kingston
Chalk River	Pembroke	Forrester Falls	Pembroke
Chantry	Kingston	Forthton	Perth
Chatsworth	Owen Sound	Fournier	Hawkesbury
Chenaux	Renfrew	Foymount	Pembroke
Cheney	Ottawa	Franktown	Perth
Chute-à-Blondeau	Hawkesbury	Frankville	Brockville
Clarence Creek	Ottawa	Freelton	Hamilton

Le tarif s'applique au transport effectué entre Montréal, QC et les points de groupage suivants en Ontario.

Points en Ontario	*Points de groupage*	*Points en Ontario*	*Points de groupage*
Gagnon	Ottawa	Lanark	Perth
Galetta	Ottawa	Lansdowne	Kingston
Gallingertown	Hawkesbury	Lefaivre	Hawkesbury
Gananoque	Kingston	Leitrim	Ottawa
Germanicus	Pembroke	Lemieux	Hawkesbury
Glasgow Station	Renfrew	Leonard	Ottawa
Glen Andrew	Hawkesbury	Limoges	Ottawa
Glen Buell	Perth	Locksley	Pembroke
Glenburnie	Kingston	Lombardy	Kingston
Glendower	Kingston	Long Lake	Kingston
Glen Tay	Kingston	Long Sault	Cornwall
Glenvale	Kingston	L'Orignal	Hawkesbury
Godfrey	Kingston	Lunenburg	Cornwall
Golden Lake	Pembroke	Lyn	Brockville
Goshen	Renfrew	Lyndhurst	Kingston
Grattan	Pembroke	Maberly	Perth
Gravel Hill	Hawkesbury	Madawaska	Pembroke
Greely	Ottawa	Mallorytown	Brockville
Greenfield	Hawkesbury	Malton	Toronto
Green Valley	Hawkesbury	Markham	Toronto
Guelph	Hamilton	Marlbank	Kingston
Haley	Renfrew	Martel Corners	Hawkesbury
Hamilton	Hamilton	Marvelville	Ottawa
Hammond	Ottawa	Maxville	Hawkesbury
Hanlan	Ottawa	McAlpine	Hawkesbury
Hanover	Owen Sound	McCrimmons Corners	Hawkesbury
Harlem	Kingston	McDonalds Corners	Perth
Harlowe	Kingston	McDougall	Renfrew
Harriston	Owen Sound	Meaford	Owen Sound
Harrowsmith	Kingston	Metcalfe (Carleton Co.)	Ottawa
Hartington	Kingston	Micksburg	Pembroke
Harwood	Toronto	Middleville	Perth
Hawkesbury	Hawkesbury	Mildmay	Owen Sound
Hazeldean	Ottawa	Millhaven	Kingston
Henderson	Kingston	Mississauga	Toronto
Herrons Mills	Kingston	Mississippi	Kingston
Hopefield	Pembroke	Mitchellville	Kingston
Hopetown	Perth	Monkland	Cornwall
Hyndford	Pembroke	Moor Lake	Pembroke
Ingleside	Cornwall	Moose Creek	Cornwall
Innisville	Ottawa	Morewood	Cornwall
Inverary	Kingston	Morrison	Hamilton
Ivy Lea	Kingston	Morton	Kingston
Jasper	Brockville	Mount Chesney	Kingston
Jewellville	Pembroke	Mount Forest	Owen Sound
Jockvale	Kingston	Mountain Chute	Renfrew
Jones Falls	Kingston	Mountain Grove	Kingston
Joyceville	Kingston	Murvale	Kingston
Kaladar	Kingston	Navan	Ottawa
Kanata	Ottawa	Northcote	Renfrew
Kenilworth	Hamilton	Newbliss	Perth
Kenmore	Ottawa	Newboro	Kingston
Killaloe	Pembroke	Newboyne	Kingston
Kilmaurs	Ottawa	Newburg	Kingston
Kinburn	Ottawa	Newington	Hawkesbury
Kingston	Kingston	Northbrook	Kingston
Lake Clear	Pembroke	Numogate	Perth
Lake Dore	Pembroke	Oconto	Kingston
Lakeview (Peel Co.)	Toronto		
Lambton Mills	Toronto		

Le tarif s'applique au transport effectué entre Montréal, QC et les points de groupage suivants en Ontario.

Points en Ontario	*Points de groupage*	*Points en Ontario*	*Points de groupage*
Ocseola	Pembroke	Shady Nook	Pembroke
Ompah	Kingston	Sharbot Lake	Kingston
Orchard	Owen Sound	Shirleys Bay	Ottawa
Orleans	Ottawa	Smiths Falls	Perth
Osnabruck Centre	Cornwall	Snow Road	Kingston
Ottawa	Ottawa	South Gloucester	Ottawa
Owen Sound	Owen Sound	South March	Ottawa
Pakenham	Perth	Springtown	Renfrew
Palmer Rapids	Pembroke	Stanley's Corners	Ottawa
Parham	Kingston	Stoney Creek	Hamilton
Pembroke	Pembroke	Streetsville	Toronto
Pendleton	Hawkesbury	Sunbury	Kingston
Perth	Perth	Swansea	Toronto
Petawawa	Pembroke	Sydenham	Kingston
Philipsville	Kingston	Tamworth	Kingston
Plantagenet	Hawkesbury	Teviotdale	Owen Sound
Plevna	Kingston	Tichborne	Kingston
Plum Hollow	Perth	Tincap	Brockville
Point Alexander	Pembroke	Toledo	Brockville
Port Elmsley	Perth	Toronto	Toronto
Portsmouth	Kingston	Twin Elm	Ottawa
Prospect	Ottawa	Vankleek Hill	Hawkesbury
Puslinch	Hamilton	Varney	Toronto
Rankin	Pembroke	Vennachar	Kingston
Renfrew	Renfrew	Verona	Kingston
Richmond	Ottawa	Waba	Ottawa
Rideau Ferry	Perth	Walkerton	Owen Sound
Roblin	Kingston	Waterdown	Hamilton
Roblindale	Kingston	Watsons Corners	Perth
Rockland	Ottawa	Wayside	Perth
Rolphton	Pembroke	Wemyss	Kingston
Ross	Renfrew	Wendover	Hawkesbury
Round Lake	Pembroke	Westmeath	Pembroke
Routhier	Hawkesbury	Weston	Toronto
Russell	Ottawa	Westport	Kingston
St. Albert	Cornwall	White Lake	Amprior
St. Amour	Hawkesbury	Whitney	Pembroke
St. Andrews West	Cornwall	Wilkinson	Kingston
St. Anne de Prescott	Hawkesbury	Williamsford	Owen Sound
St. Bernardin	Hawkesbury	Willowdale	Toronto
St. Eugène	Hawkesbury	Wilno	Pembroke
St. Onge	Ottawa	Wilstead	Kingston
St. Rose de Prescott	Hawkesbury	Wilton	Kingston
Salem	Owen Sound	Wolfe	Pembroke
Sandhurst	Kingston	Wolfe Island	Kingston
Sandown	Hawkesbury	Woodbridge	Toronto
Sand Point	Amprior	Woodford	Owen Sound
Sarsfield	Ottawa	Woodlawn	Ottawa
Seeleys Bay	Kingston	Yarker	Kingston
Selby	Kingston	Young Mills	Brockville

Entre: Montréal, QC

Et:	Colonne A Code	Colonne B Code	Colonne C Code	Et:	Colonne A Code	Colonne B Code	Colonne C Code
Amprior, Ont.	4	5	6	Ottawa, Ont.	4	5	6
Brantford, Ont.	1	2	3	Owen Sound, Ont.	1	2	3
Brockville, Ont.	4	5	6	Pembroke, Ont.	4	5	6
Cornwall, Ont.	4	5	6	Perth, Ont.	4	5	6
Hamilton, Ont.	1	2	3	Renfrew, Ont.	4	5	6
Hawkesbury, Ont.	4	5	6	Smiths Falls, Ont.	4	5	6
Kingston, Ont.	4	5	6	Toronto, Ont.	1	2	3

Note: Colonne A — Une cueillette et une livraison
Colonne B — Une cueillette ou une livraison
Colonne C — Aucune cueillette ou livraison (l'expéditeur livre et le destinataire vient prendre livraison au terminus du transporteur.)

Tableau des taux

(par chargement)

	Code 1	Code 2	Code 3	Code 4	Code 5	Code 6
Jusqu'à 1 livre	3,50 $	3,00 $	2,50 $	3,00 $	2,50 $	2,00 $
Entre 2 et 5 livres	3,70	3,00	2,50	3,25	2,70	2,25
6 et 10 livres	4,00	3,25	2,75	3,50	3,00	2,75
11 et 15 livres	4,45	3,25	2,75	4,00	3,50	3,00
16 et 20 livres	5,00	4,25	3,75	4,50	4,00	3,50
21 et 25 livres	6,00	5,00	4,00	5,00	4,00	3,00

Note: Consulter la page 1 du présent tarif pour connaître les règles et règlements concernant ces tarifs.

Rôle M-80-55452-5
M-30004-607-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
Suite 404, 1434, St-Catherine ouest,
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif spécial no 1 de Kourier, C.T.Q. no 4130 (Kingsway Transports Limited)

Règle 30: Valeur déclarée des chargements:

La responsabilité des transporteurs en ce qui concerne toute perte, tout dommage ou bris relativement à un chargement sera limitée au moins élevé des deux montants qui suivent, c'est-à-dire 2,00 $ la livre ou 50,00 $.

Règle 70: Frais de transport:

Tous les frais de transport doivent être payés à l'avance ou entièrement garantis par l'expéditeur lorsqu'ils sont payables à la livraison. Le transporteur envoie chaque mois une facture pour les services rendus au cours du mois précédent. Tous les comptes sont exigibles au plus tard dix jours après la date de facturation. Les frais de transport sont ceux qui figurent dans l'échelle actuelle des taux du transporteur.

Annulation de la règle 105: Facture mensuelle minimale:

Le transporteur envoie une facture au client toutes les quatre semaines pour les services rendus au cours de la période antérieure de quatre semaines. La facture minimale expédiée à tout client pour les services fournis durant une période sera de dix dollars 10,00 $.

Les tarifs de péage ci-dessous s'appliquent aux chargements transportés des points directement desservis au Québec aux points en Ontario directement desservis sur l'autoroute 17 et au sud de cette dernière, entre Sault-Sainte-Marie, (Ont.), et la frontière

Ontario–Québec. La note 1 explique la méthode appropriée pour appliquer les taux exposés dans les colonnes, A, B, C, D, E, F, G et H.

Poids du chargement

	0 lb	jusqu'à	5 lb	
Plus de	5 lb	mais pas plus de	10 lb	
	10 lb		20 lb	
	20 lb		30 lb	plus de 100 lb (voir la note 2)
	30 lb		100 lb	

Frais par chargement

Colonne

A	B	C	D	E	F	G	H
6,20 $	4,85 $	4,20 $	3,15 $	2,35 $	2,25 $	2,00 $	1,85 $
8,70	4,85	4,20	3,15	2,35	2,25	2,00	1,85
11,00	5,60	5,15	4,00	3,20	2,85	2,60	2,45
12,10	7,10	6,90	5,70	4,95	4,50	3,60	3,45
12,10	7,10	6,90	5,70	4,95	4,50	3,60	3,45

Plus 0,15 $ par livre additionnelle au-delà de 30 lb — Plus 0,10 $ par livre additionnelle au-delà de 30 lb.

Note 1: Les taux de la colonne «A» s'appliquent aux chargements simples transportés entre les points mentionnés au Québec et en Ontario.
Les taux de la colonne «B» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour cinq chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «C» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour dix chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «D» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour vingt chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «E» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour trente chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «F» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour cinquante chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «G» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour soixante-quinze chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.
Les taux de la colonne «H» s'appliquent à tout expéditeur qui engage les services du transporteur pour cent chargements payés à l'avance ou plus chaque jour ouvrable de l'année.

Note 2: Les chargements de plus de cent livres seront imposés au taux de cent livres ou à un multiple de ce dernier, plus le taux qui s'applique au nombre de livres dépassant cent livres ou un multiple de ce chiffre.

Note 3: Si l'expéditeur apporte le chargement au terminus ou au dépôt de Kourier, un crédit de transport de 1,00 $ par chargement sera déduit des frais de transport.

Note 3A: En plus des taux susmentionnés, un supplément de 3,00 $ le chargement sera imposé à tous les chargements livrés et (ou) cueillis aux points situés à l'est de Lévis (Québec).

Rôle M-80-55454-1
M-30004-608-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
Suite 404, 1434, St-Catherine ouest,
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif spécial no 3 de Kourier, C.T.Q. no 4209 (Kingsway Transports Limited)

Règle 50: Valeur déclarée des chargements:

La responsabilité des transporteurs en ce qui concerne toute perte, tout dommage ou bris relativement à un chargement sera limitée au moins élevé des deux montants qui suivent, c'est-à-dire 2,00 $ la livre ou 50,00 $.

Règle 90: Frais de transport:

Tous les frais de transport doivent être payés à l'avance ou entièrement garantis par l'expéditeur lorsqu'ils sont payables à la livraison. Le transporteur envoie chaque

mois une facture pour les services rendus au cours du mois précédent. Tous les comptes sont exigibles au plus tard dix jours après la date de facturation. Les frais de transport sont ceux qui figurent dans l'échelle actuelle des taux du transporteur.

Annulation de la règle 220: Crédit de transport:

Un crédit de transport de 1,00 $ le chargement est accordé à tout expéditeur qui engage les services de Kourier pour un minimum de quatre chargements par nuit, au moins trois fois par semaine, et ce, toutes les semaines de l'année.

Les tarifs de péage ci-dessous s'appliquent aux chargements transportés entre les points au Québec desservis par Kingsway Transports Limited, Kingsway Dalewood Limited, Kingsway Freightlines Limited Authorities et les points suivants dans l'Ouest du Canada:

Calgary (Alb.)
Edmonton (Alb.)
Lethbridge (Alb.)
Medicine Hat (Alb.)
Regina (Sask.)
Saskatoon (Sask.)
Thunder Bay (Ont.)
Vancouver (C.-B.)
Winnipeg (Man.)

Plus de	*Mais pas plus de*	*Taux par chargement*
0 once	8 onces	6,00 $
8 onces	1 livre	8,50 $
1 livre	2 livres	13,00 $
2 livres	20 livres	13,00 $ plus des frais additionnels de 1,00 $ la livre ou fraction de livre en sus de 2 livres
Plus de	20 livres	31,00 $ plus des frais additionnels de 2,00 $ la livre ou fraction de livre en sus de 20 livres.

Rôle M-80-55455-8
M-30004-609-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.

Suite 404, 1434, Ste-Catherine ouest
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif spécial C.T.Q. no 4131 au nom de

Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
R. Martel Express Ltd.
Reliable-Scott Transport Limited
Richmond Transport Inc.

Marchandises: Carreaux en amiante, asphalte, liège, linoleum, mélange de caoutchouc ou vinyle. Revêtement de base, en caoutchouc ou vinyle. Ciment, carrelage ou linoleum. Garniture en caoutchouc, en rouleaux. Revêtement de sol, en mélange de résine synthétique avec ou sans jute ou feutre. Remplissage, fibre de verre vinylique et de caoutchouc mousse combinés. Tuyau à incendie, en caoutchouc. Pièces de natte, en caoutchouc ou vinyle.

De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Sherbrooke (QC)	Toronto (Ont.)	127	70 000 lb

Note 1: Cette modification ne s'applique qu'aux articles transportés sur palettes.

Note 2: La période totale accordée pour le chargement et le déchargement est de trois heures. Le temps supplémentaire est payable aux taux énoncés dans la règle 63 du tarif no 10-E de la C.T.T.B.A.

Rôle M-80-55457-4
M-30004-613-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.

Suite 404, 1434, Ste-Catherine ouest
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce spécial, C.T.Q. no 4125 au nom de

Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Direct Winters Transport Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transport Ltd.
Maislin Transport Ltd.
R. Martel Express Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express (1980) Inc.
Reliable-Scott Transport Limited
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Marchandises: Résine synthétique

De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Varennes (QC)	Mississauga (Ont.) Toronto (Ont.)	116	60 000

Rôle M-80-55458-2
M-30007-152-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., NE
Atlanta, GA 30357

Modification tarifaire:

Supplément 10 au tarif forfaitaire de classe et d'espèce no 319-E (sud des États-Unis–Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, s'appliquant entre des points situés dans le sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

La section 2 (liste alphabétique des endroits de la province de Québec vers et depuis lesquels le transport effectué est soumis à des taux de classe; cette liste indique également le numéro de groupe du taux qui doit être utilisé pour déterminer le numéro de la clé de base applicable, qui est publié à la section 7, ainsi que le nom des transporteurs desservant chacun desdits points) a été modifiée par l'addition d'un nouveau point de service, c'est-à-dire Sainte-Justine (comté de Dorchester), groupe de taux 343.

Sont établis, au numéro 7200, des taux d'espèce pour volume réduit pour les instruments, machines et véhicules agricoles depuis Brownsville (Tennessee) jusqu'à Québec (QC).

L'explication des routes à la section 9 a été modifiée de manière que l'on puisse remplacer Gerard Harbec Transport, Inc. (code alpha GEHT) par Harbec, Gerard, Transport, Inc. (code alpha HGTO).

La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-55655-3
M-40003-398-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Amendement au nom d'Aero Mayflower Transit Co. Ltd. de leur présent tarif no 24 pour dorénavant utiliser le tarif no 25. Ce nouveau tarif doit entrer en vigueur le 16 février 1981, conformément à l'article 2.58.1. Cet amendement envisage une augmentation de 12 pour cent dans les frais de transport, comme détaillé dans l'application.

Rôle M-80-55658-7
M-303172-104-D
DANIEL PECK ENRG.
(Peck, Daniel)
36, rue du Marché nord
Roxton-Falls, QC
J0H 1E0

Le requérant qui détient le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal à Roxton-Falls, Ste-Pudentienne, en vue du transport de moulée pour bétail, avec des camions munis d'une soufflerie, le tout pour le compte et à contrat avec Marcel Peck Inc.

demande à la Commission des transports du Québec de modifier son permis pour qu'il se lise à l'avenir de la façon suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal à Roxton-Falls et Ste-Pudentienne, pour le transport de moulée et grains en utilisant des véhicules munis d'un mécanisme de soufflerie, et retour, avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Meunerie Peck Inc.

Rôle M-80-55659-5
M-301433-101-D
CULIN, WILFRED E.
Port Loring, Ontario
P0H 1Y0
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

Le requérant, détenteur du permis M-301433, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Ontario/Québec (tout port d'entrée) à Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 200 milles pour le transport de bois ne tombant pas sous la réglementation du camionnage en vrac, A.C. 1379-78, pour le public en général et retour.

Rôle M-80-55661-1
M-304215-104-D
RICHARD LABRIE ENRG.
(Labrie, Richard)
400, Samuel-de-Champlain, app. 5
Boucherville, QC
J4B 1P6
Voiturier-remorqueur
M-303251-108-D
TRANSPORT CHAMY LTÉE
2-A, rue Francine
Vallon-Viau, St-Luc, QC
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Transport Chamy Ltée, détentrice du permis M-303251, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-55663-7
M-305360-102-D
GAULIN, JEAN-MARCEL
4688, boul. Frenette
Fabreville, QC
H7R 1N8
Voiturier-remorqueur
M-303251-109-D
TRANSPORT CHAMY LTÉE
2-A, rue Francine
Vallon-Viau, St-Luc, QC
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la requérante conjointe: Transport Chamy Ltée, détentrice du permis M-303251, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-55664-5
M-305359-102-D
ROY, MICHEL
798, Beauchemin
Beloeil, QC
J3G 2Z6
Voiturier-remorqueur
M-303251-110-D
TRANSPORT CHAMY LTÉE
2-A, rue Francine
Vallon-Viau, St-Luc, QC
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Transport Chamy Ltée, détentrice du permis M-303251, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-55673-6
M-509636-102-D
GUILLEMETTE, HERVÉ
R.R. no 1, C.P. 119
Black-Lake, Mégantic
QC, G0N 1A0
Autre partie
et
M-509327-103-D
LES ENTREPRISES JACQUES LESSARD ENR.
(Lessard, Jacques)
R.R. no 1, C.P. 156b
Black-Lake, Mégantic
QC, G0N 1A0
Requérante

Requête en révision en vertu de l'article 22 de la Loi sur les transports:

1. En date du 22 octobre 1980, la Commission rendait la décision MCV-17485 par laquelle elle rejetait la requête des requérants cessionnaire et cédant vu leur absence.

2. Le 30 septembre 1980, date à laquelle l'audience publique était tenue, les requérants cessionnaire et cédant se sont présentés à la salle d'audience où était entendue leur cause en accusant un retard de dix (10) minutes pour constater que leur requête avait déjà été rejetée vu leur absence au moment de l'appel de leur cause.

3. Les requérants cessionnaire et cédant se croient justifiés de voir à ce que la décision MCV-17485 soit revisée par la Commission des transports du Québec, à défaut de quoi un grand préjudice leur sera causé.

4. Les requérants cessionnaire et cédant demandent que la décision MCV-17485 soit revisée pour le motif allégué au paragraphe 2 de la présente requête.

Pour ces motifs, plaise à la Commission, de reviser la décision MCV-17485 rendue le 22 octobre 1980.

Rôle M-80-55680-1
M-210803-001-101-D
TAXI GUY DEMERS ENR.
(Demers, Guy)
139, Jean-Talon
Sherbrooke, QC
J1G 3B3
Requérant-cessionnaire
M-204803-001-101-D
BÉGIN, ÉMILIEN
49, 8e Avenue sud
Sherbrooke, QC
J1G 2P6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204803-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-43 Sherbrooke.

Rôle M-80-55681-9
M-210805-001-101-D
LAPLANTE, JACQUES
128 A, Maden
Valleyfield, QC
J6S 3V6
Rrequérant-cessionnaire
M-209783-001-102-D
WILCOTT, GAÉTAN
107, Elsie
Valleyfield, QC
J6S 5L6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209783-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-44 Valleyfield.

Rôle M-80-55682-7
M-210812-001-101-D
DYDYK, MME EUGENIA
6670, 24e Avenue
Montréal, QC
H1T 3M7
Requérante-cessionnaire
M-202918-001-102-D
TOUCHETTE, SAMUEL
6683, 23e Avenue
Montréal, QC
H1T 3N3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-292918-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55684-3
M-30006-228-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif
Supplément 35 au tarif 169-D
(Tarif du groupement de taux)
Augmentation
Supplément 11 au tarif 172-J
(Tarif de règles)
Augmentation
Supplément 17 au tarif 220-E
(Tarif de papier journal)
Augmentation
Supplément 19 au tarif 220-E
Item: 13685-A (Addition)
13697-A (Addition)
Supplément 21 au tarif 250-J
(Tarif de composantes d'automobile)
Item: 5873-9 (Addition)
Supplément 14 au tarif 251-A
(Tarif de composantes d'automobile)
Augmentation
Supplément 24 au tarif 260-A
(Tarif de marchandises générales)
Augmentation
Supplément 25 au tarif 260-A
(Tarif de marchandises générales)

Item: 6380 (Addition)
10370 (Addition)
Supplément 47 au tarif 261-J
(Tarif de marchandises générales)
Item: 16775-C (Annulation)
17400 (Addition)
18820-A (Annulation)
Supplément 48 au tarif 261-J
Augmentation
Supplément 6 au tarif 290-G
(Tarif de aero fret)
Augmentation
Supplément 4 au tarif 368-F
(Tarif de classe et marchandises générales)
Augmentation
Supplément 6 au tarif 368-F
Item: 9465-A (Addition)
Supplément 26 au tarif 566-J
(Tarif de classe)
Augmentation
Supplément 9 au tarif 586-A
(Tarif de classe)
Augmentation
Supplément 4 au tarif 627-C
(Tarif de marchandises rail-route)
Augmentation
Supplément 6 au tarif 627-C
Item: 3200-B (Addition)
Supplément 16 au tarif 630-H
(Tarif de conteneur)
Augmentation
Supplément 18 au tarif 630-H
Item: 6187 (Addition)
Supplément 4 au tarif 777-H
(Tarif de marchandises)
Augmentation

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 29 décembre 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-55685-0
M-209797-005-105-D
LIÉGEOIS, MME MARCELLE
463, Darveau
Longueuil. QC
J4L 2V2
Requérante-cessionnaire
M-207737-002-102-D
ROBITAILLE, RÉJEAN
2555, Athènes
Brossard, QC
J4Z 2W2
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207737-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-80-55686-8
M-30006-227-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif
Augmentation dans le tarif suivant:
Supplément 8 au tarif TROF 200
(Tarif de marchandises)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 29 décembre 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-55687-6
M-000227-102-D
SIMEONE FRANCISCO
12215, St-Évariste
Montréal, QC
H4J 2B8
Requérant

Transport scolaire pour enfants de 3 à 8 ans résidant dans Montréal-Ouest, ville Mont-Royal, Westmount, Outremont, Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Laurent et fréquentant les écoles suivantes:
École Ste-Rita, 187, Graham, ville Mont-Royal.
Pensionnat Mont-Jésus-Marie, 1360, Mont-Royal, Montréal.

Rôle M-80-55688-4
M-210817-001-101-D
JOSEPH ALIX
7663, 6e Avenue
Montréal, QC
H2A 3G1
Requérant-cessionnaire
M-208955-004-102-D
RIVERIN, MME CÉLINE
133, de Picardie
St-Lambert, QC
J4S 1J2
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208955-004 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55689-2
M-210820-001-101-D
EUGÈNE SCHILLER
11957, Michel-Sarrazin, app. 20
Montréal, QC
H4J 2G6
Requérant-cessionnaire
M-204885-001-101-D
GRUNSTEIN, MICHAEL MATEIU
4595, St-Kévin, app. 5
Montréal, QC
H3T 1J1
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204885-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55690-0
M-304855-105-D
LEVEKO INC.
520, rue Champlain
Lachenaie, QC
J6W 3X6
Voiturier-remorqueur
M-300238-308-D
LES TRANSPORTS PROVOST INC.
PROVOST CARTAGE INC.
7887, rue Grenache
Ville d'Anjou, QC
H1J 1C4
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Les Transports Provost Inc., détentrice du permis M-300238, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Les requérantes conjointes demandent respectueusement que la présente devienne exécutoire à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

Rôle M-80-55691-8
M-210818-001-101-D
DENIS ALAIN
2855, des Onix
Fleurimont, Sherbrooke
QC
J1G 4L2
Requérant-cessionnaire
M-209200-001-101-D
ROSE A. PELLERIN,
BEAULIEU ENRG.
(Beaulieu, Pellerin, Rose A.)
840, Désormeaux
Sherbrooke, QC
J1G 2T9
Requérante-cédante

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209200-001 que détient la requérante-cédante pour la région de Fleurimont 05-3604.

Rôle M-80-55692-6
M-208783-007-104-D
BEAUDET, MLLE MURIELLE
6140, Mignault
Montréal, QC
H1M 1Z3
Requérante-cessionnaire
M-203476-002-101-D
FONTAINE, MME SIMONNE
9711, Chambord
Montréal, QC
H2C 2P8
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203476-002 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55693-4
M-301839-102-D
ROY, FRANCOIS
2650, Grand-Rang
St-Jacques-de-Montcalm, QC
J0K 2R0
Voiturier-remorqueur
M-300467-102-D
ROY, ROGER
2611, rang St-Jacques
St-Jacques-de-Montcalm, QC
J0K 2R0
Voiturier-roulier

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale du voiturier-roulier, détenteur du permis M-300467 et ce sur tous les certificats 001 à 007 inclusivement.
Le voiturier-routier fait une demande de permis de courtier réciproque.
Le requérant invoque, au surplus, l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle M-80-55694-2
M-210882-001-101-D
SAINVAL LOSSADA
5591, boul. Léger, app. 102
Montréal, QC
H1G 1K4
Requérant-cessionnaire
M-209997-001-102-D
SAINVAL, MME ELISA
5591, boul. Léger, app. 102
Montréal, QC
H1G 1K4
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209997-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55695-9
M-304719-101-D
GERO BROS. MOVERS INC.
Fort Ethan Allen
Winooski, Vermont
05404 U.S.A.
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De la frontière Québec/États-Unis (tout port d'entrée) à destination de tous les points dans la province de Québec dans un rayon de 500 milles de la ville de Québec et retour pour le transport de ménage et d'ameublements usagés, tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage avec les véhicules spécialement agencés à cet effet.
Note: Ce permis est sujet à un permis complémentaire. La requérante est membre de Aero Mayflower Van Lines Inc.
Restriction:
La requérante n'établira pas de place d'affaires au Québec, sauf pour se conformer à l'article 39 de la Loi sur les transports.

Rôle M-80-55696-7
M-210821-001-101-D
LECHASSEUR, CAROL
3642, Adam
Montréal, QC
H1W 1Y9
Requérant-cessionnaire
M-202995-002-111-D
LES ENTREPRISES AUCLAIR INC.
4687, St-Denis
Montréal, QC
H2J 2L5
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202995-002 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55698-3
M-210823-001-101-D
GARAGE EID INC.
150, côte Vertu
Ville St-Laurent, QC
H4N 1C6
Requérante-cessionnaire
M-201513-001-101-D
APANIAN SARKIS
11801, Alfred-Laliberté
Montréal, QCV
H3M 1Y5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201513-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55699-1
M-210825-001-101-D
LOUIS-JEUNE, JEAN-CLAUDE
6670, 29e Avenue, app. 6
Montréal, QC
H1T 3H4
Requérant-cessionnaire
M-202190-001-101-D
ILAQUA, ANNETTE
(Légataire universelle à la succession
de feu Joseph Ilaqua)
3443, Aylwin
Montréal, QC
H1W 3E2
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202190-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55700-7
M-600547-102-D
JAMES LESLIE ARMSTRONG
65, Bongard Avenue
Nepean, Ontario
K2E 6V2
Requérant
Adresse au Québec:
521-A, rue Notre-Dame
Gatineau, QC
J8P 1M3

Le requérant demande à être autorisé à changer l'adresse de son bureau d'affaire pour son service de location à court et à long termes de camions, tracteurs, remorques, semi-remorques, à l'exclusion des semi-remorques de type citerne tel qu'actuellement autorisé pour que ce service puisse être donné à l'avenir du 521-A, rue Notre-Dame, Gatineau, QC.

Rôle M-80-55701-5
M-600235-102-D
ROGER POIRIER AUTOMOBILE INC.
2325, Laprade
Tracy, QC
J3R 2C1
Requérante

Roger Poirier Automobile Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le changement d'adresse au 2325, rue Laprade, Tracy, QC, J3R 2C1.

Rôle M-80-55703-1
M-600538-101-D
MONT-ROYAL FORD VENTE LTÉE
2275, avenue Mont-Royal est
Montréal, QC
H2H 1K1
Requérante

La requérante demande à la Commission des transports de bien vouloir changer son permis de location à court terme qui se lit comme suit:

«Location de véhicules de promenade à court terme à ses clients qui ont leur voiture en réparation ou qui attendent la livraison d'un véhicule neuf».

pour qu'à l'avenir nous soyons autorisés à donner le service suivant.

Location à court terme de véhicules de promenade, véhicule de livraison, fourgons et camions de poids moyen au public en général.

Il est bien entendu que la requérante ne veut pas faire de location d'autobus scolaires ou de camions-citernes.

De plus, la requérante désire modifier ses taux de location comme suit:

1. Location à court terme

Les taux comportent un minimum et un maximum exprimés en pourcentage du coût initial du véhicule et incluent tous les frais sauf les coûts d'opération tels que l'essence, les taxes et l'assurance.

Minimum par jour	*Maximum par jour*
0,47%	0,66%

2. Tarifs de location à long terme (un an et plus) exprimés en pourcentage du coût initial du véhicule et incluant seulement le coût du capital, les frais d'administration et le profit.

Durée de location	*Taux minimum par mois*	*Taux maximum par mois*
12	5,2%	6,8%
24	4,5%	6,2%
36	4,0%	5,3%
48	3,7%	4,8%
60	3,5%	4,6%

Rôle M-80-55706-4
M-601327-101-D
LOCATION ALEX INC.
1300, rue St-Amour
Ville St-Laurent, QC
H4S 1J2
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, au public en général, au 1300, rue St-Amour, ville St-Laurent;

Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, au public en général, au 1300, rue St-Amour à ville St-Laurent;

Restrictions: pour donner les services ci-haut nommés, la requérante ne pourra utiliser de véhicules de type citerne.

Rôle M-80-55711-4
M-000350-104-D
ST-GEORGES GÉRARD
278, rue des Aulnaies
(Berthier) QC
J0K 3R0
Requérant

Permis saisonnier - catégorie Économique - Règlement 19

Établir un transport par groupe de personnes et de leurs bagages entre la Réserve indienne de Manouane et St-Michel-des-Saints ainsi que Joliette et retour, dans le but de permettre à ces groupes de participer à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives.

Ce service sera restreint au transport de passagers résidant au Manouane seulement, des indiens et employés des ministères y faisant affaires.

Rôle M-80-55712-2
M-601325-103-D
CHANTECLAIR PONTIAC BUICK LTÉE
2350, chemin de Montréal
Val-David, QC
J0T 2N0
Requérante

La requérante, détentrice d'une franchise Général Motors (Pontiac-Buick) demande l'autorisation de louer à long terme (plus d'un an) des véhicules de promenade à son siège social au numéro civique 2350, chemin de Montréal, Val-David, QC.

Rôle M-80-55716-3
M-601328-101-D
102517 CANADA LTÉE
(Location Pavillon Chrysler Inc.)
588, boul. Paquette
Mont-Laurier
(Labelle) QC
J9L 1L4
Requérante

La requérante demande à être autorisée à faire la location à court et à long terme de véhicules de promenade au 588, boul. Paquette, Mont-Laurier, QC.

Rôle M-80-55717-1
M-601328-102-D
102517 CANADA LTÉE
(Location Pavillon Chrysler Inc.)
588, boul. Paquette
Mont-Laurier
(Labelle) QC
J9L 1L4
Requérante

La requérante demande à être autorisée à la location de petits camions telle que réglementée par le Règlement 2 sur la location à court et à long terme, au 588, boulevard Paquette, à Mont-Laurier, QC.

Rôle M-80-55725-4
M-30003-456-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux:
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce, en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.
Tarif 6-C
Item 231
Nouvel item de Petit-Saguenay à Montréal pour le transport de bois préparé.
Item 576
Nouvel item pour des produits de charcuterie entre Montréal-Québec et Chicoutimi (Métro et Lac-St-Jean). Les taux incluent le service de protection mais excluent la livraison, marchandise ramassée à l'entrepôt du camionneur.
Item 2225
Amender le minimum de 14,75 $ à 14,20 $ à toutes les zones.
Item 2230
Annuler les taux à la zone 4.
Item 190-270-860
Réduire les taux de 4%.
Item 400 et 405.
Annuler ces deux item.
Item 850
Amender les taux de Montréal et Québec à Chibougamau publiés à cet item.
Item 1081
Nouvel item Produits Chimiques de Montréal à Saguenay/Lac St-Jean et Chibougamau/Chapais.
Item 610
Ajouter un taux de 5,08 cent pour 5 000 à la section de Montréal à Lac-St-Jean/Chicoutimi/Métro.
Ajouter un taux de 3,33 cent pour 5 000 à la section de Québec à Lac-St-Jean/Chicoutimi/Métro.
Item 860
Ajouter Lac-St-Jean comme destination.
Item 2200 et 2210
Ajouter les taux pour 20 000 lb, 30 000 lb, 40 000 lb, 50 000 lb, 60 000 lb, 70 000 lb à ces deux item.
Item 390
Ajouter un taux pour 60 000 lb et 70 000 lb à chacune des sections de cet item.
Item 976
Nouvel item de papier et produit de papier de Chicoutimi à Montréal.
Item 248
Amender la référence A pour se lire «En vigueur du 1er janvier 1981 au 1er janvier 1982.
Tarif 60-A
Item 250
Réduire les taux de 4%.
Tarif spécial no 40.
Émettre un tarif spécial pour le transport de tuyaux en fonte et tuyaux de ciment et de plastique de Trois-Rivières et de Montréal à différents endroits du Lac-St-Jean.
Tarif 75-A
Item 3185 - cédules 2345-2350-2370 et 2375.
Nouvel item et nouvelles cédules.
Item 3186 - cédule 2415.
Nouvel item et nouvelle cédule.
Tarif 80-A. Item 4654.
Nouvel item.
Tarif 101-E.

Item 400 - cédule 395.
Amender le taux de 1,74 à 1,70 pour 10 000 lb.
Amender le taux de ,80 à ,78 pour 30 000 lb.
Amender le taux de ,69 à ,65 pour 40 000 lb.
Item 405 - cédule 400.
Amender le taux de 1,00 à ,88 pour 40 000 lb.
Item 415 - cédule 410.
Amender le taux de 1,06 à 1,04 pour 24 000 lb.
Amender le taux de ,96 à ,78 pour 30 000 lb.
Amender le taux de ,78 à ,65 pour 40 000 lb.
Item 490 - cédule 480.
Amender le taux de 4,42 à 3,47 pour 5 000 lb.
Amender le taux de 3,35 à 2,60 pour 10 000 lb.
Item 2140 - cédule 3605.
Amender le taux de 1,36 à 1,09 cent pour 30 000 lb.
Item 2380 - cédule 4355.
Amender le taux de 2,63 à 2,48 cent pour 5 000 lb.
Item 2595 - cédule 4910.
La note Ⓐ ne s'applique pas à cette cédule.
Amender le taux de ,99 à ,93 pour 40 000 lb.
Item 2685 - cédule 5060.
Amender le taux de 1,27 à 1,04 pour 24 000 lb.
Amender le taux de 1,06 à ,78 pour 30 000 lb.
Item 2950 - cédule 10150-10155-10165-10180.
Annuler ces sections et le reporter au tarif 75-A. Item 3185.
Item 3005 - cédule 5740.
Amender le taux de 1,03 à ,97 cent pour 30 000 lb.
Amender le taux de ,83 à ,78 cent pour 40 000 lb.
Item 3027 - cédule 10905.
Amender le taux de 1,02 à ,86 cent pour 30 000 lb.
Item 3030 - cédule 5875.
Annuler cette section de l'item 3030 pour le rapporter au tarif 75-A.
Item 3186. Annuler les taux publiés à cette cédule.
Item 3075 - cédule 6045.
Amender le taux de 11,61 à 10,66 cent pour L.T.L.
Amender le taux de 11,41 à 10,12 cent pour 500 lb.
Amender le taux de 10,49 à 9,12 cent pour 1 000 lb.
Amender le taux de 8,40 à 7,30 cent pour 2 000 lb.
Item 3075 - cédule 6195.
Amender le taux de 12,96 à 12,83 cent pour L.T.L.
Amender le taux de 12,34 à 12,19 cent pour 500 lb.
Amender le taux de 11,79 à 10,98 cent pour 1 000 lb.
Amender le taux de 10,09 à 8,77 cent pour 2 000 lb.
Item 3680 - cédule 3635.
Établir une nouvelle cédule 3635 pour Kingsbury seulement. Les taux à cette nouvelle cédule seront ,92 cent pour 24 000 lb et ,65 cent pour 40 000 lb.
Item 3915 - cédule 8265.
Item 3930 - cédule 8295.
Amender le taux de 1,33 à 1,10 cent pour 24 000 lb.
Amender le taux de 1,24 à 1,14 cent pour 30 000 lb.
Supplément intérim
Transport Champlain Express Inc. numéro 1898.
Ajouter à la section livraison multiples la clause D.
L'Épiphanie Express Inc. numéro 1823.
Clause E.
Amender les taux pour déménagements locaux de cette clause.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-55732-0
M-210827-001-101-D
GAUDETTE, YVES
6405, Arthur-Chevrier, app. 3
Montréal-Nord (QC)
H1G 1S1
Requérant-cessionnaire
M-201496-001-101-D
OSTROFF, SAM
6433, Trans-Osland
Montréal (QC)
H3W 3B7
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201496-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-55736-1
M-601325-101-D
CHANTECLAIR PONTIAC BUICK LTÉE
2350, chemin de Montréal
Val-David, QC
J0T 2N0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:
Location à court et à long termes de camions à un bureau situé à son siège social au 2350, chemin de Montréal, Val-David, district de Terrebonne.

Rôle M-80-55737-9
M-601325-102-D
CHANTECLAIR PONTIAC BUICK LTÉE
2350, chemin de Montréal
Val-David, QC
J0T 2N0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:
Location à court terme de véhicules de promenade à un bureau situé à son siège social au numéro 2350, chemin de Montréal, Val-David, district de Terrebonne, à ses clients qui ont des véhicules en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs.

Rôle M-80-55738-7
M-601322-101-D
LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. LASARRE
(Laxalde, Louis-François)
559, 2e Rue est
Abitibi, QC
Requérant

Location Routière A.C.M. LaSarre Enr. (Louis-François Laxalde faisant affaires sous le nom de) s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:
Louer à court terme des véhicules de promenade muni d'un double système d'ignition et de freinage au 559, 2e Rue est, à La Sarre, QC, exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen de conduite automobile auprès du Bureau des véhicules automobiles, situé dans la municipalité de La Sarre.

Rôle M-80-55739-5
M-601323-101-D
LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. VILLE-MARIE
(Laxalde, Louis-François)
16, rue Dollard
Ville-Marie, QC
J0Z 3W0
Requérant

Location Routière A.C.M. Ville-Marie Enr. (Louis-François Laxalde faisant affaires sous le nom de) s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:
Louer à court terme des véhicules de promenade muni d'un double système d'ignition et de freinage au 16, rue Dollard, à Ville-Marie, QC, exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen de conduite automobile auprès du Bureau des véhicules automobiles, situé dans la municipalité de Ville-Marie.

Rôle M-80-55740-3
M-601326-101-D
LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. ST-JÉRÔME ENR.
(Laxalde, Louis-François)
598, rue Fournier
St-Jérôme, QC
J7Z 4V6
Requérant

Location Routière A.C.M. Saint-Jérôme Enr. (Louis-François Laxalde faisant affaires sous le nom de) s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:
Louer à court terme des véhicules de promenade muni d'un double système d'ignition et de freinage au 598, rue Fournier, à Saint-Jérôme, QC, exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen de conduite automobile auprès du Bureau des véhicules automobiles, situé dans la municipalité de St-Jérôme.

Rôle M-80-55741-1
M-601324-101-D
LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. LAURENTIDES ENR.
(Laxalde, Louis-François)
694, rue de la Madone
Mont-Laurier
(Labelle) QC
Requérant

Location Routière A.C.M. Laurentides Enr. (Louis-François Laxalde faisant affaires sous le nom de) s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:

Louer à court terme des véhicules de promenade muni d'un double système d'ignition et de freinage au 694, rue de la Madone, à Mont-Laurier, QC, exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen de conduite automobile auprès du Bureau des véhicules automobiles, situé dans la municipalité de Mont-Laurier.

Rôle M-80-55747-8
M-305075-102-D
TRANSPORT HENRI ST-PIERRE ENRG.
(St-Pierre, Henri)
Chemin St-Armand
Frelighsburg, QC
J0H 1C0
Voiturier-remorqueur
M-300324-107-D
R.P.R. TRANSPORT LTÉE TRANSPORT R.P.R. LTD
Maple Dale Road, C.P. 230
Cowansville, QC
J2K 3H6
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: R.P.R. Transport Ltée/Transport R.P.R. Ltd, détentrice du permis M-300324, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-80-25137-3
Q-000,225-103-D
(3095-A)
LES TRANSPORTS MITIS INC.
Case postale 152
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3K9
Adresse postale
1255, rue Industrielle
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3S1
Place d'affaires
Requérante-cessionnaire
Q-000,345-102-D
TL-SL (RIMOUSKI) LTÉE
321, rue Léonidas
Rimouski (Rimouski)
G5L 2V1
Requérante-cédante

Le requérant-vendeur TL-SL Rimouski Limitée, détenteur du permis 3561-A de la Commission des transports du Québec, s'adressera à cette dernière, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer ce permis à Les Transports Mitis Inc. 321, Léonidas, à Rimouski.

Rôle Q-80-25141-5
Q-507,417-101-D
MME JEANNE D'ARC MUNGER GIRARD
326, rang 4
Bégin (Chicoutimi)
G0V 1B0
Requérante-cessionnaire
Q-503,610-101-D
SUCCESSION DE M. ARTHUR GIRARD
(Mme Jeanne d'Arc Munger Girard
ès qualités légataire universelle)
326, rang 4
Bégin (Chicoutimi)
G0V 1B0
Requérante-cédante

Mme Jeanne d'Arc Munger Girard, en sa qualité de légataire universelle dans la succession de feu Arthur Girard, demande à la Commission des transports du Québec de lui transférer le permis de camionnage en vrac Q-503,610-001 que détenait feu M. Arthur Girard pour le transport de matières en vrac dans la région 02.

Rôle Q-80-25144-9
Q-600,572-101-D
LES ENTREPRISES CLAUDE MONDOU INC.
1870, 6e Avenue
Grand-Mère (Champlain)
G9T 2K7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location d'automobiles et de camions et ce, pour des périodes à court terme et long terme.

Rôle Q-80-25146-4
Q-300,151-103-D
(3129-V)
VEILLETTE TRANSPORT CIE LTÉE
1330, boul. Ducharme, C.P. 700
La Tuque (Champlain)
G9X 3P5

Demande de modification de permis, service additionnel:
Transport restreint - longue distance - rayon
De La Tuque à tous les points situés dans un rayon de 225 milles des limites d'icelle et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de meubles neufs pour le public en général.

Rôle Q-80-25147-2
Q-301,601-111-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier, C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska)
G6P 6V7

Demande de modification de permis, service additionnel:
Le requérant Paul Marchand s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Brigitte-de-Laval et de Giffard aux frontières Québec–États-Unis (tous ports d'entrée) pour le transport de bois préparé et de bois blanchi à destination des États de la Nouvelle-Angleterre pour le compte de Le Séminaire de Québec;
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Brigitte-de-Laval et de Giffard aux frontières Québec–Ontario (tous ports d'entrée) pour le transport de bois préparé et de bois blanchi à destination de tous les points situés dans la province de l'Ontario pour le compte de Le Séminaire de Québec.

Rôle Q-80-25148-0
Q-600,429-102-D
LOCATION TÉMISCAMING LTÉE
2, avenue Riordon
Témiscamingue (Témiscamingue)
J0Z 3R0

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le service additionnel suivant:
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques)
Location à long terme de véhicules de promenade (automobiles, stations-wagons)
Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles, stations-wagons)
dans les trois cas pour le public en général

Rôle Q-80-25149-8
Q-203,520-101-D
BOILEARD, JEAN-PIERRE
166, Principale est
Lyster (Mégantic)
G0S 1V0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Lyster 03-2753-SD.

Rôle Q-80-25150-6
Q-200,238-101-D
DRAPEAU, AURÈLE
4, 14e Rue
Forestville (Saguenay)
G0T 1E0

Le requérant est détenteur du permis Q-200,238-001 pour la municipalité de Forestville (09-9730-VC).
Dans une lettre reçue à nos bureaux le 30 octobre 1980, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis l'autorise à fournir.

Rôle Q-80-25151-4
Q-24030-A-102-DT
RADIO TAXI ENR.
C.P. 877
270, 4e Rue ouest
Senneterre
(Abitibi)
J0Y 2M0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux pour le transport par véhicule-taxi pour la région R-046 Amos comme suit:

	Taux actuels	*Taux proposés*
Au départ de la chute:	1,10 $	1,30 $
Pour chaque kilomètre	0,60	0,65
Pour minute d'attente:	0,20	0,25
Le kilomètre extérieur:		0,55

Rôle Q-80-25152-2
Q-600361-101-DT
BOURQUE LOCATION ENR.
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine)
G0B 1R0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location de voitures à court terme:

Les nouveaux tarifs sont les suivants:

Modèles	*Tarif quotidien*	*Km gratuit*	*Km supplémentaires*	*Heure supplémentaire*
Compacte:	31,95 $	160/km	0,10 $	5,00 $
Intermédiaire:	33,95	160/km	0,10	5,00
Régulière:	35,95	160/km	0,10	5,00

Rôle Q-80-25153-0
Q-600001-101-DT
LOCATION KEBEKOTO INC.
901, 1re Avenue
Québec, QC, G1L 3J7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux de location à court et à long termes.

Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-80-25154-8
Q-600133-101-DT
LAURIER AUTO INC.
2025, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC, G1N 2E9

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de modifier ses taux de location de voitures de courtoisie louées aux clients lorsque leurs véhicules sont en réparation.

Taux actuel	*Taux proposé*
Tarif journalier 16,00 $	Tarif journalier 22,00 $

Rôle Q-80-25163-9
Q-300,007-113-D
(32-V)
TRANSPORT DALLAIRE LTÉE
DALLAIRE TRANSPORT LTD
315, chemin du Coteau, C.P. 218
Montmagny (Montmagny)
G5V 3S6

Demande de droit additionnel:

La requérante désire être autorisée à donner le service additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par les certificats 005(g), 063(oo), 072(h), 073(q), 074(z), 075(ff), 076(gg), 083(u), 086(ee), 088(n), 089(nn), 090(c), 091(d), 092(xx), 093(a), 094(b), 095(m), 096(o), 097(t), 098(cc), 099(dd), et 100(ii) de son permis Q-300,007(32-V), la détentrice est autorisée à utiliser des fardiers consistant en des remorques pouvant être utilisées avec ou sans ridelles d'une capacité maximale de 30 tonnes et dont la surface principale se trouve à moins de 1,15 mètre du sol.

La requérante tient à préciser qu'elle utilisait de tels véhicules avant l'adoption de l'arrêté en conseil 1921-79 du 27 juin 1979 ayant pour effet de définir le fardier.

Rôle Q-80-25165-4
Q-300,812-104-D
(20866-V)
PAQUET, LUCIEN
C.P. 106
St-Côme-de-Kennebec (Beauce)
J0M 1J0

Demande de modification de permis, services additionnels:

Prenez avis que Lucien Paquet, détenteur du permis 20866-V et dont les clauses *i*) et *j*) se lisent comme suit:

i) Transport restreint - longue distance - territoire

i) Entre les points situés dans un rayon de 550 milles de St-Côme, pour le transport (par camion ordinaire et/ou muni d'un treuil) de tracteurs et débusqueurs et d'équipement requis pour les opérations forestières pour un mouvement destiné à un site de coupe en forêt ou en provenant;

j) Transport restreint - longue distance - territoire

j) Entre les différents sites d'opérations forestières situés dans la province de Québec pour le transport (par camion ordinaire et/ou muni d'un treuil) de tracteurs et de débusqueurs et d'équipement requis pour les opérations forestières.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les deux permis additionnels:

Transport spécialisé - longue distance - territoire

Entre les points situés dans la province de Québec pour le transport par fardiers de tracteurs, débusqueurs, tronçonneuses et d'équipement requis pour les opérations forestières pour un mouvement destiné à un site de coupe en forêt ou en provenant;

Transport spécialisé - longue distance - territoire

Entre les différents sites d'opérations forestières situés dans la province de Québec pour le transport par fardiers de tracteurs, débusqueurs, tronçonneuses et d'équipement requis pour les opérations forestières.

Rôle Q-80-25166-2
Q-301,586-102-D
TRANSPORT NATIONAL MADEN INC.
855, des Rocailles
Québec
G2J 1A2
Place d'affaires
2005, avenue Notre-Dame
Charlesbourg, QC
G0A 2S0

Demande de modification de permis, services additionnels:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis actuel les deux (2) services additionnels suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

1. De Québec à tous points situés dans un rayon de 400 milles des limites de ladite ville, et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport de charpentes ou cadres distributeurs avec conduits électroniques, pour le compte de Nothern Télécom.

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

2. De Québec à tous points situés dans un rayon de 400 milles des limites de ladite ville, et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport d'ordinateurs et caisses enregistreuses pour le compte de la compagnie N.C.R. Canada Ltée.

Restrictions:
Ces services seront donnés avec un camion Econoline et un camion d'une capacité maximale de cinq (5) tonnes et spécialement équipés pour ce genre de transport. Ces services obligent aussi une main-d'oeuvre spécialisée pour la manutention vu la fragilité et la valeur excessive de la marchandise transportée.

10467-o

DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Suivant l'article*	*Pour la région*
Q-80-25171-2	M-710,764-102-D **LES ENTREPRISES MARLOW ENR.** (Tanguay, Jean-Luc) Rang 7 Saint-Gédéon (Frontenac) G0M 1T0	Déchets solides	6	05

10467-o

Avis de renouvellement de permis

Liste des détenteurs ayant paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 41 du 11 octobre 1980, pour non-paiement des droits de renouvellement de permis et qui, suite à cette parution, ont fourni une preuve de paiement desdits droits.

Q-500040-001
PELLERIN, YVON
Q-500046-002-003
LEPAGE, YVON
Q-500057-001
ROYER, GEORGES
Q-500073-003
MILLER, MICHEL
Q-500237-001
DUCHAINE, ROGER SR
Q-500252-001
CARIGNAN, JEAN-BAPTISTE
Q-500297-001
POULIN, GÉRARD
Q-500348-001-002
MALENFANT, RENÉ
Q-500424-002
CAUX, YVON
Q-500440-001
ALLARD, PHILIPPE
Q-500451-001
POULIN, WILFRID
Q-500457-003
BOLDUC, CYRILLE
Q-500500-001
CÔTÉ, FERNAND
Q-500518-001
LAVOIE, BENOIT
Q-500583-001
VILLENEUVE, ADÉLARD
Q-500585-001
VAILLANCOURT, MAURICE
Q-500588-001
DEMERS, LUCIEN
Q-500596-001
PAGEAU, DENIS
Q-500617-001
CHAREST, JEAN
Q-500688-001
PIERRE-PAUL LÉVESQUE ENR.
Q-500731-001
SAVARD, VINCENT
Q-500742-001
TREMBLAY, FRANCIS
Q-500872-001
BLAIS, GUY
Q-500909-001
BINET, LOUIS A.
Q-500914-001
CARRIER, ARMAND
Q-500950-002
CHARETTE, CAMILLIEN
Q-500952-002
THIBAULT, DESCHAMPLAIN
Q-500984-002
DUSSAULT, ALBERT
Q-501014-001
DALLAIRE, MARIUS
Q-501016-001
ROSS, BERNARDIN
Q-501026-006
LÉVESQUE, GAÉTAN
Q-501036-002
GAUTHIER, ADRIEN
Q-501108-001
HARRISSON, BERTRAND
Q-501115-006
GASTON OUELLET ENR.
Q-501165-001
LANGLOIS, HERVÉ
Q-501194-001
BOUCHER, ROSAIRE
Q-501301-001
LAPOINTE, JACQUES
Q-501370-001
LOUBERT, RÉAL
Q-501382-001
DIONNE, RAYMOND
Q-501385-001
MICHAUD, RICHARD
Q-501448-001
LECHASSEUR, LÉONARD
Q-501463-001
BOUCHER, NORMAND
Q-501524-001
GAUDREAULT, ROGER
Q-501530-002-003
LORD, BRUNO
Q-501571-001
FAFARD, MAURICE
Q-501634-001
SÉGUIN, LIONEL
Q-501684-002
DUMONT, JEAN-LOUIS
Q-501714-001
LABRECQUE, JEAN-MARC
Q-501792-001
RENAUD, JACQUES
Q-501794-001
GIRARD, LUDGER
Q-501885-002
COUTURIER, LÉOPOLD

Q-501892-001-002
MAILLOUX, YVAN
Q-501897-001
TREMBLAY, PAUL
Q-501901-001
DESCHÊNES, JEAN-CLAUDE
Q-501907-001
DANAIS, JOSEPH
Q-501948-002
GINGRAS, GILLES
Q-502016-004
SIOUI, LOUIS-PHILIPPE
Q-502078-001
LAVOIE, VICTOR
Q-502140-001-002
BISSON, GUY
Q-502147-001
BEAUDOIN, ARMAND
Q-502149-001
GAÉTAN SIMONEAU ENR.
Q-502167-001
LAVOIE, YVONNICK
Q-502169-003
CAYOUETTE, PAUL E.
Q-502179-002
TRANSPORT LAROUCHE LTÉE
Q-502228-002-003
TRUDEL, ALEXIS
Q-502243-002
RODRIGUE BOULIANNE
Q-502276-001
CORMIER, ANDRÉ
Q-502280-001-002
CHARLES TRUDEL INC.
Q-502318-002
POULIN, JEAN-MARIE
Q-502323-001
LAPOINTE, ANTOINE
Q-502324-001
ALAIN, CLÉMENT
Q-502353-001
SOMAVRAC INC.
Q-502406-002
NOÉ VEILLETTE INC.
Q-502438-002
NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE
Q-502456-001-002
DENIS, PAUL-EUGÈNE
Q-502515-001
TOURVILLE, AURÈLE
Q-502516-001
TREMBLAY, JEAN-MARIE
Q-502535-001
GENDREAU, DENIS
Q-502609-001-002-003
MICHAUD, JACQUES
Q-502632-003
LAPOINTE, AURÈLE
Q-502633-006
AURÈLE LORD ENR.
Q-502648-001
TREMBLAY, FLORENT
Q-502658-001
BERNARD BOUDREAU
Q-502723-002
LAMPRON, ANDRÉ
Q-502745-001
SAVARD, FLORIAN
Q-502797-001
LANDRY, YVON
Q-502817-001
LITALIEN, RÉGIS
Q-502827-001
LEPAGE, VANCE
Q-502850-001
CLOUTIER, GASTON
Q-503011-004
PAUL GILBERT
Q-503074-001
VERRET, ROBERT
Q-503105-001
SIMARD, ROBERT
Q-503145-001
GIGUÈRE, MATHIAS
Q-503154-001
LEMAIRE, GOERGES
Q-503155-002
BOURRET & FILS ENR.
Q-503194-001
TRANSPORT VAL ALAIN ENR.
Q-503209-001
LIONEL LÉVESQUE & FILS INC.
Q-503297-002
FOURNIER, NORMAND
Q-503328-004-005
BOUCHARD, LÉOPOLD
Q-503333-001-002-003
DALLAIRE, GEORGES
Q-503392-001
TRUCHON, GUY
Q-503427-001
GAUTHIER, RÉGINALD
Q-503516-001-002-003
DEGARIE, RENÉ
Q-503580-001
BERNARD, PATRICK
Q-503629-001
LES ENTREPRISES ROLLAND JOVAL & FILS INC.
Q-503637-002-003
TRUDELLE, ADRIEN
Q-503696-001
LACHANCE, BERTRAND
Q-503706-002
BOISVERT, RÉJEAN
Q-503722-001
MALTAIS, PASCAL
Q-503730-001
DU BERGER INC.
Q-503732-001
LEBLOND, RICHARD
Q-503735-003
BOURRET, PAUL
Q-503760-001
ENTREPRISES RENÉ ROY ENR.
Q-503787-003
ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE
Q-503789-001
SIMARD, GUY
Q-503793-001
BILODEAU, ROBERT
Q-503967-001
GAGNÉ EXCAVATION LTÉE
Q-503990-001
SIMARD, ROSAIRE
Q-504043-001-002-003-004-005-006
DESROCHERS & FRÈRES INC.
Q-504049-003
CHABOT, EDMOND
Q-504075-001
YVES GERMAIN INC.
Q-504087-001
LANGLAIS, ROLAND
Q-504105-001-002
McDONALD, WILLIAM J.
Q-504111-001
QUIRION, GÉRARD
Q-504192-001
MARTEL, ANDRÉ
Q-504195-002
SAVARD, GÉRARD
Q-504198-008
AUCLAIR & FRÈRES INC.
Q-504219-001
BÉRUBÉ, MARCEL
Q-504252-001-002-003
LES CARRIÈRES DE NOUVELLE INC.
Q-504286-004
CONTINENTAL ASPHALTE INC.
Q-504290-001-002
LES EXCAVATIONS MURDOCH INC.
Q-504332-001-002
LES CÈDRES LAURENTIENS INC.
Q-504347-002
CASTONGUAY, JOSEPH
Q-504420-001
DUFOUR, GHISLAIN
Q-504439-001
LEMIEUX, JEAN-LOUIS
Q-504458-003
CLOUTIER, RENÉ
Q-504487-002
IRÉNÉE ST-LAURENT & FILS INC.
Q-504507-001
BLAIS, RAYMOND
Q-504550-001
CYR, LAVAL
Q-504577-001
VIBERT, ALVIN
Q-504629-001
MURRAY GUY ENR.

Q-504649-004
L. & B. BEAUMONT INC.
Q-504680-001
BOULET, GILLES
Q-504809-001
CHARPENTIER, LAURENT
Q-504835-001
PELCHAT, MME CÉCILE
Q-504849-001
THIBODEAU, ETIENNE
Q-504869-001
SAVIDANT, CALVIN
Q-504880-003
GRONDIN, RAYMOND
Q-504899-002
YVON LEMAY INC.
Q-504924-001
DESBOIS, MARC
Q-504943-001
SAVARD & FILS ENR.
Q-504955-002
SIMARD, ÉDOUARD
Q-504967-001
LANGLAIS, GILLES
Q-504990-001
DESPINS, JEAN
Q-505042-001
HAMELIN, CLAUDE
Q-505118-001
DEGRANDPRÉ, RÉJEAN
Q-505143-002
GASSEAU, SERGE
Q-505161-001
ASSELS, KERRY
Q-505190-001
MARTINEAU, MARC
Q-505331-001
ROY, CHARLES-EUGÈNE
Q-505387-001
RITCHIE, RÉGIE
Q-505475-002-003
T.L. TREMBLAY INC.
Q-505507-001-002
HUOT, ROLAND
Q-505509-001-002
CLAVEAU, RÉJEAN
Q-505521-001
RICHARD, GILLES
Q-505523-001
BLAIS, CHARLES
Q-505530-001
HORTH, EMILE
Q-505553-001
McBAIN, BYRON
Q-505597-001
TURGEON, CYRILLE
Q-505643-002
LÉVEILLÉE, JEAN-GUY
Q-505669-001
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE
Q-505688-001
YVON GIRARD
Q-505693-004
S.A.F. CONSTRUCTION (1973) INC.
Q-506714-001
NADEAU, ERNEST
Q-505730-006-012
RODRIGUE NORMAND INC.
Q-505756-001
PONTBRIAND, LOUIS
Q-505801-001
ANCTIL, STELLIN
Q-505818-001
LALIBERTÉ, POULIN BLANDINE
Q-505854-001
JEAN-LOUIS LECLERC
Q-505880-001
GAÉTAN MASSICOTTE
Q-505883-002
RAYNALD POIRIER
Q-505908-001
DEMERS, EUGÈNE
Q-505946-001
FOURNIER, RÉGINALD
Q-505965-001
EXCAVATION & TRANSPORT HENRI COUTURE ENR.
Q-505977-001
LADUFO INC.
Q-505986-001
LAMONTAGNE EQUIPEMENT ENR.
Q-505991-002
TRANSPORT THIBAULT ENR.
Q-506101-001
GAGNÉ, MARC
Q-506152-002-003
LES CONSTRUCTIONS A. BÉRUBÉ L.
Q-506243-001
RENÉ VALLÉ PAYSAGISTE ENR.
Q-506282-001
GAÉTAN TURGEON
Q-506286-002
GRENIER TRANSPORT INC.
Q-506307-001-002-003
J.G. NORMAND INC.
Q-506333-001
GENEST, ANDRÉ
Q-506347-001
COTTON, RÉGIS
Q-506351-001
BÉLANGER, ROBERT
Q-506353-001
HUOT, ÉMILE
Q-506379-001
DÉSILETS, YVON
Q-506398-001
LES PAVAGES INTERBLOC INC.
Q-506408-001
GIRARD, DANIEL
Q-506418-001
LES ENTREPRISES J.G.T. INC.
Q-506419-001
BÉATRICE P. TREMBLAT
Q-506435-001
CÔTÉ, CHRISTIAN
Q-506444-006
LES INDUSTRIES GEORGES DESCHENES LTÉE
Q-506504-001
MATHON, ANNETTE
Q-506550-004
ROSAIRE BOUCHARD & FILS LTÉE
Q-506569-001
PARADIS, YVON
Q-506575-001
LES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES PERRON LTÉE
Q-506594-002
VINCENT BOUCHARD & FILS INC.
Q-506627-001
CYR, CHARLES E.
Q-506628-001
VANDAL LÉOPOLD (BLUTEAU)
Q-506637-001
SAVARD, LAURÉANNE LANDRY
Q-506641-001
CANTIN, MICHEL
Q-506651-001
LES INDUSTRIES CLAIRVAL LTÉE
Q-506661-001
LES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARCEL BOIVIN INC.
Q-506699-002-003
LES TRANSPORTS D.L.M. INC.
Q-506702-001
DESBIENS, LUCIEN
Q-506738-001
RÉJEAN DÉRY ENR.
Q-506741-001
LAVOIE, RÉJEAN
Q-506742-001
BOIVIN, FERNAND
Q-506785-001
BOLDUC, BENOIT
Q-506789-001
MALTAIS & LAPOINTE LTÉE
Q-506802-001
DURAND, ROGER
Q-506813-001
FRANCIS LEPAGE
Q-506815-001-002
JEAN EUDES LEPAGE EXCAVATION LTÉE
Q-506831-001
POULIOT, DENIS
Q-506837-001
BOURRET & FILS ENR.
Q-506838-001
FORTIN, MAURICE

Q-506842-001
TUYAU BELLECHASSE INC.
Q-506842-001
TREMBLAY, MARCELLIN
Q-506845-001
LAVOIE, RODOLPHE
Q-506849-001
FRIGEAULT, JACQUES
Q-506851-001
ROLLAND MESSIER ENR.
Q-506870-001
CYRIL PARENT ENR.
Q-506902-001-002
TRANSPORT MAURICE FERNAND INC.
Q-506939-001-003
TRANSPORT LAC DES AIGLES LTÉE
Q-506944-001
MONT-JOLI PAVAGE INC.
Q-506947-001
CASAUBON & FRÈRES INC.
Q-506951-001
LES ENTREPRISES BROREST INC.
Q-506982-001
• CHARLES ÉDOUARD SOUCY
Q-506990-001
A.C.G. TRANSPORT ENR.
Q-506991-001
LES EXCAVATIONS MONT-JOLI LTÉE
Q-506992-001-002
HENRI-LOUIS BÉGIN TRANSPORT INC.
Q-507000-001
CASTONGUAY, GHISLAIN
Q-507012-001-002-003
DALLAIRE, ROSAIRE
Q-507031-001
P. DESBIENS & FILS INC.
Q-507082-001
HENRI-NOËL VEILLEUX & FILS LTÉE
Q-507085-001
SERVICES SANITAIRES DE BEAUCE INC.
Q-507125-001
LES ENTREPRISES ADRIEN BÉLANGER INC.
Q-507155-001
CROTEAU, LUC
Q-507156-001
BOUCHER & FILS INC.
Q-507186-001
MICHAUD, NORMAND
Q-507187-001
TURCOTTE, YVETTE
Q-507203-001
AUGER, LOUIS
Q-507205-001
PERRON, CHARLES
Q-507285-001
LES CONSTRUCTIONS L.G.P. INC.
Q-503623-001
HARVEY TRANSPORT LIMITÉE
05 M-500155-001 et 002
MAHEU & FRÈRES ENRG.
05 M-500386-001
VACHON, BERTRAND
05 M-500387-001
POIRIER, RÉAL
05 M-500671-001 à 004, 006 et 007
LODGE TRANSPORT LTD
05 M-500840-001
ANCTIL, HENRI
05 M-500883-001
COOK, HUBERT
05 M-500888-001
CHAMPAGNE, GAÉTAN
05 M-500893-001
FORTIN, ANDRÉ
05 M-500920-001
QUIRON, LAURIER
05 M-500921-001
CHAMPAGNE, JOSAPHAT
05 M-501292-001
LARRIVÉE, JACQUES
05 M-501415-001 à 010
AUDET & MÉGANTIC TRANSPORT LTÉE.
05 M-501611-001
THERRIEN, CAMILLE
05 M-501818-001
QUIRION, ROLAND
05 M-501949-001
GAGNÉ, HERVÉ
05 M-502277-001
YVON LAPLANTE INC.
05 M-502533-001
DION, MICHEL
05 M-502553-001
NICOL, JACOB
05 M-502554-001
LUSSIER, GAÉTAN
05 M-502580-001
MESSIER, GILLES
05 M-502609-001
QUINTIN, ROGER
05 M-502595-001
ADAMS, CHESTER
05 M-503072-001
ANCTIL, YOLAND
05 M-503344-001 et 002
RUMSBY, BRUCE
05 M-503350-001
ROYER, RONALD
05 M-503613-001
RAYMOND, ROBERT
05 M-503636-001
DOUGHERTY, STUART
05 M-503652-001
CYR, ROSCOE
05 M-503655-001
LEHOUX, GÉRARD
05 M-503739-001
NADEAU, MARC-ANDRÉ
05 M-503821-001
MARCHAND, GUY
05 M-503856-001
L'ESPÉRANCE, GÉRALD
05 M-503879-001
MAHEU, MARC
05 M-503881-001
MAHEU, NORMAND
05 M-503882-001 et 002
JEANSON, RÉAL
05 M-503892-001 et 002
POTVIN, PAUL-ÉMILE
05 M-503954-001
COUTURE, HECTOR
05 M-503975-001
AUBERT, BERNARDIN
05 M-504012-001
PERREAULT, ALAIN
05 M-504234-001
ROYER, ÉDOUARD
05 M-504295-003
LANDRY, ALPHONSE
05 M-505105-002
HERVÉ NADEAU & FILS LTÉE
05 M-505196-001
MARCIL, GUY
05 M-505217-001
MORISSETTE, GARLAND
05 M-505254-001
LAMOTHE, CLÉMENT
05 M-505291-001
PERRAS, JULES
05 M-506312-001
SAVARD, GÉRARD
05 M-506447-001 et 002
ROY, GÉRARD
05 M-506506-001
PAQUETTE, ALBERT
05 M-506510-001
RUMSBY, GERRY
05 M-507233-002
PRÉVOST, EDGAR
05 M-507246-001
ADAMS, LINDA
05 M-507427-001
GINGRAS, NORMAND
05 M-507504-001
DAIGLE, YVES
05 M-507802-001
GRENIER, LAURENT
05 M-507994-001
JEANSON, NORMAND
05 M-508066-001
LAROCHE, GÉRARD
05 M-508160-001
MERCIER, CHARLES
05 M-508184-001
CAMIL GUILLETTE ENRG.

05 M-508255-001
BOIVIN, ROGER
05 M-508265-001
CLOUTIER, EDDY
05 M-508384-001
CÔTÉ & BILODEAU ENRG.
05 M-508405-002
GRENIER, ROCK
05 M-508433-001
TANNER, JAMES
05 M-508532-001
DION, ANDRÉ
05 M-508832-001
ROY & RICHARD INC.
05 M-508914-001
PRINCE, ANDRÉ
05 M-508927-001
VACHON, RÉJEAN
05 M-508961-001
BOMBARDIER, MICHEL
05 M-509022-001
TURCOTTE, BERTRAND
05 M-509089-001
BEAUDOIN, JEAN-GUY
05 M-509462-001
LEBLANC, NIL
05 M-509456-001
BEAUDETTE, GILLES
06 M-500085-001
BRUNET, DENIS
06 M-500210-001
MARCIL, DENIS
06 M-500218-001
GEMME, UBALD JUNIOR
06 M-500257-002
GAMELIN, JOCELYN
06 M-500303-001
DE LASABLONNIÈRE, ANDRÉ
06 M-500328-001
CAMPEAU, MAURICE
06 M-500449-001
BONNEAU, RENÉ
06 M-500460-001
LOYER, PAUL-ÉMILE
06 M-500461-001
BOISSE, PAUL ÉMILE ANDRÉ
06 M-500472-001
VEILLETTE, JEAN
06 M-500481-002
CORBIN, JEAN-PAUL
06 M-500484-001
BLAIN, JEAN-GUY
06 M-500485-001
DAUNAIS, HENRI
06 M-500516-001
FORGET, RAYMOND
06 M-500626-001, 003, 005
RACICOT, MAURICE
06 M-500635-001
MORIN, CHRISTIAN
06 M-500707-001 à 006
L'ENLÈVEMENT NEIGE LAURENTIDE LTÉE
06 M-500724-001 et 002
LÉPINE, RENÉ
06 M-500738-001
GAUTHIER, LÉOPOLD
06 M-500739-001 et 002
EMBELLIS, MONT ST-HILAIRE ENRG.
06 M-500809-001 à 004
J. M. RÉMY ENR.
06 M-500843-001 et 002
GUILBEAULT, ERNEST
06 M-500868-001
GEMME, DENIS
06 M-500953-001
ST-PIERRE, JACQUES
06 M-501003-001 à 003 et 007, 008
LEMAY, JOSEPH
06 M-501066-001
MÉNARD, BRUNO
06 M-501087-001
HERVIEUX, ROGER
06 M-501118-001 à 006
LUCIEN LACHAPELLE LTÉE.
06 M-501130-001
FERRON, MARTIAL
06 M-501200-001 et 002
LACASSE, GEORGES
06 M-501228-002
CONSTRUCTION BER-MASK LTÉE.
06 M-501311-001
CHARBONNEAU, GILLES
06 M-501312-001
HOOKER, WILLIAM
06 M-501380-003
WHISSELL INC.
06 M-501394-001
PARENT, ANDRÉ
06 M-501465-001
SAUVÉ, OLIVIER
06 M-501542-001 et 002
PAQUETTE, ANDRÉ & GASTON
06 M-501562-001
SAVARD, RICHARD
06 M-501578-001
VEILLETTE, DENIS
06 M-501579-001
BONNEVILLE, ANDRÉ
06 M-501641-001
DUPUIS, MARCEL
06 M-501650-001
BOULAIS, PAUL
06 M-501651-001
FRÉGEAU, HERVÉ
06 M-501656-001
GENDRON, ANDRÉ
06 M-501706-001
MASSE, ADRIEN
06 M-501749-001
DEMERS, GEORGES
06 M-501756-001
HAMELIN, GÉRALD
06 M-501759-001
GARCEAU, MAURICE
06 M-501775-001
SIROIS, CHARLES
06 M-501787-001
TREMBLAY, PAUL
06 M-501931-001
MASSE, CLÉMENT
06 M-502006-001
LABRECQUE, ALAIN
06 M-502055-001
BOUVIER, GILBERT
06 M-502109-001
VALLÉE, ROGER
06 M-502114-001
WEEKES, FRANK
06 M-502142-001
DUMOULIN, DORIS
06 M-502185-001
PELLETIER, JEAN-GUY
06 M-502186-002 à 004
VERNER, LÉONARD
06 M-502194-001
ABRAN, JEAN-JACQUES
06 M-502195-002 et 003
QUENNEVILLE, ROSAIRE
06 M-502226-001
ADAM, JULES
06 M-502232-001 et 002
BOURDEAU, ROBERT
06 M-502234-001
CHABOT & FRÈRES ENR.
06 M-502252-002
DESJARDINS, JACQUES
06 M-502297-003
LUDOVIC MONTPETIT INC.
06 M-502326-001 et 002
KAY, AUREL
06 M-502393-001
BENOIT, ROCH
06 M-502398-001
RICHER, ADÉLARD
06 M-502401-001
PALARDY, NORMAND
06 M-502411-002
LAPORTE, GÉRARD
06 M-502421-003
PAVAGE A. BRODEUR ENRG.
06 M-502423-001
NICHOLS, ÉDOUARD
06 M-502431-001
POIRIER, JEAN-GUY
06 M-502440-001
SAVARIA, LAURIER
06 M-502487-001
MILLETTE, JEAN-MARC

06 M-502735-001
ST-JACQUES, SAMUEL

06 M-502768-001
FOURNELLE, ÉMILE

06 M-502780-001
LAUZON, ÉDOUARD

06 M-502790-001
MICHEL DI LILLO TRANSPORT

06 M-502970-001
PAQUETTE, PAUL-ÉMILE

06 M-502987-001
GEMME, JEAN-PAUL

06 M-503004-001
VÉRONNEAU, ROGER

06 M-503080-001 à 004
RÉJEAN SICOTTE TRANSP. ENR.

06 M-503081-002
CONSTRUCTION STE-MARTHE INC.

06 M-503096-001
BENOIT, JULIEN

06 M-503100-001
JODOIN, JEAN-PAUL

06 M-503109-001
DUSSAULT, JACQUES

06 M-503117-001
TARTE, BERNARD

06 M-503130-001 et 002
LAGACÉ, ROBERT

06 M-503199-001
PATRY, RONALD

06 M-503207-001
DUVAL, FLORIAN

06 M-503303-001
DE GRANDPRÉ, ROBERT

06 M-503330-001
FORGET, RUSSEL

06 M-503336-001
FOURNIER, ÉDOUARD

06 M-503341-001
BARRETTE, ROGER

06 M-503343-001
DUPUIS, ROCK

06 M-503360-001
ARCHAMBAULT, FERNAND

06 M-503379-001
GALIPEAU, ALCIDE

06 M-503434-001
LAFRENIÈRE, ALDÉO

06 M-503536-001
CHAGNON, DONALD

06 M-503669-001
DUSSAULT, ANDRÉ

06 M-503674-001
ROBIDOUX, JULES

06 M-503706-001
FAFARD, NORMAND

06 M-503770-001
COSSETTE, RAYMOND

06 M-503778-001
LABELLE, BERNARD

06 M-503824-001
DUFOUR, ARMAND

06 M-503859-001
VINCELETTE, ERNEST

06 M-503860-001 et 002
STEVENSON, NORMAN

06 M-503916-001
VAILLANCOURT, ANDRÉ

06 M-503976-001
POISSANT, AIMÉ

06 M-504156-001
DUCHARME, GUY

06 M-504605-002
CEDRATI, MARCELLO

06 M-504733-001 et 002
TANNAHILL, GORDON G.

06 M-504744-001
RIOPEL, RÉAL

06 M-504813-001 et 002
RICHARDSON, LORNE WILLIAM

06 M-504835-002
TRANSPORT VERCHÈRES INC.

06 M-504897-001
DAGENAIS, ARMAND

06 M-504951-003
NORMAND BEAUREGARD EXCAVATION INC.

06 M-504955-001
BOUCHARD, ROGER

06 M-505088-001
ST-JEAN, GÉRALD

06 M-505107-001
MALLETTE, RÉMI

06 M-505267-001
ROY, ROGER

06 M-505293-001 et 002
MAURICE, GABRIEL

06 M-505328-001
CHARLEBOIS, ROLAND

06 M-505453-002
JEAN DAOUST & FILS CIE LTÉE

06 M-505478-001
SEALE, T. WESLEY

06 M-505558-001
MILLER, JEAN

06 M-505581-001 et 002
PAGÉ, PIERRE

06 M-505737-001
LES ENTREPRISES M.P.

06 M-505830-001
CHARLEBOIS, JEAN-CLAUDE

06 M-506102-001
BRIÈRE, GÉRARD

06 M-506199-001
LEGROS, JEAN

06 M-506236-001
ST-PIERRE, DANIEL

06 M-506276-001
BEAUREGARD, CLAUDE

06 M-506309-001
POIRIER, MME ODETTE

06 M-506450-001
THIFFAULT, PIERRE

06 M-506521-001
LEFEBVRE, FRANÇOIS

06 M-506648-001
MELOCHE, ROBERT

06 M-506718-010
BAU-VAL INC.

06 M-506728-001
BLONDIN, RAYMOND

06 M-506755-001
HÉLIE, ANDRÉ

06 M-506783-001
DÉRY, JEAN

06 M-506831-002
PARENT, LÉO

06 M-506900-001
JEAN-GUY DUBÉ EXCAVATION ENRG.

06 M-506926-001
ROLANDE MOREAU ENR.

06 M-506993-001 à 004
PARENT, MAURICE

06 M-507013-001 à 003
PAYSAGISTE LAFONTAINE ENR.

06 M-507028-001 à 003
ASSELIN, MICHEL

06 M-507031-003
EXCAVATION POULIN & FRÈRES LTÉE

06 M-507082-001
GEMME, OSCAR

06 M-507188-001
CHARBONNEAU, DENIS

06 M-507218-001
BLAIN, PAUL

06 M-507251-001
TESSIER, FERNAND

06 M-507275-001
ST-PIERRE, DANIEL

06 M-507314-001 à 003
CLAUDE & JULIEN BIGRAS ENRG.

06 M-507360-001 et 002
BEAULIEU TRANSPORT ENR.

06 M-507416-001
MILLER, JUDY

06 M-507432-001
DUBUC, HECTOR

06 M-507437-001
BEAUSOLEIL, LÉO

06 M-507442-001
FAUBERT, GILLES

06 M-507451-001 et 002
LE CENTRE DE REBUTS DE DELSON INC.

06 M-507486-002
MASSY, LÉO

06 M-507510-001
DUPUIS, LAURIER

06 M-507515-001
ST-JEAN, RÉJEAN

06 M-507555-001
DAGENAIS, HENRI
06 M-507566-001
AUGER, RAYMOND
06 M-507622-001
P.E. BOISSE & FILS INC.
06 M-507633-001
SAURETTE, NORMAND
06 M-507663-001
ROGER & JEAN-GUY HUNEAULT ENR.
06 M-507668-001
PARENT, CLAUDE
06 M-507695-001
P. H. EXCAVATION ENR. (En société)
06 M-507705-001
JOYAL, SERGE
06 M-507758-001
LES ENTRP. YVAN PION INC.
06 M-507760-001
PILON, J.E. GILLES
06 M-507780-001
DUPUIS, ARTHUR
06 M-507820-001
PEARSON, IRVINE
06 M-507821-002
ROGER RIVEST & FILS INC.
06 M-507825-001
BONNEVILLE, GUY
06 M-507856-001
CHALIFOUX, RÉJEAN
06 M-507897-001
PAUL LONGTIN TRANSPORT
06 M-507913-001
DUMONT, DANIEL
06 M-507987-001
MAJOR, MARCEL
06 M-507988-001 à 006
TRANSPORT LANTHIER LTÉE
06 M-508014-001 à 004
TRANSPORT J.P. PIGEON INC.
06 M-508025-001
CHAGNON, YVON
06 M-508035-001
BERTRAND, JEAN
06 M-508071-001
DUPUIS, RAYMOND
06 M-508075-001
GERMAIN, JACQUES
06 M-508083-001
DESLAURIERS, GUY
06 M-508119-001
BURQUE, DANIEL
06 M-508168-001
L'HOMME, JEAN-MARC
06 M-508183-001
MÉTHÉ, BENOIT
06 M-508200-001
SAVOIE, GILLES
06 M-508239-001
ROACH, PATRICK
06 M-508272-001
VILLEMAIRE, GILLES
06 M-508333-001
LES CAMION. MARCEL PAQUETTE
06 M-508349-001
LAVIGNE, ANDRÉ
06 M-508375-001
MAINVILLE, RÉMI
06 M-508387-001
LAGACÉ, JACQUES
06 M-508402-001
G. FRÉCHETTE INC.
06 M-508417-001
GRENIER, URBAIN
06 M-508443-001
VIAU, ARTHUR
06 M-508453-002
TRANSPORT F. AUDET INC.
06 M-508491-001
HÉROUX, JACQUES
06 M-508502-001 à 008
RAY ADAM & FILS LTÉE.
06 M-508552-001
DURAND, ROGER
06 M-508617-001
MAILLE, JEAN-PAUL
06 M-508645-001 à 004
A.A. MC CORMICK INC.
06 M-508655-001
LÉONARD, RÉAL
06 M-508656-001
HÉBERT, JEAN
06 M-508665-001
LES ENTREPRISES A. LEMOYNE INC.
06 M-508683-001
LEMAY, SYLVAIN
06 M-508685-001
CHABOT, YVES
06 M-508686-001
VAILLANCOURT, MICHEL
06 M-508741-001
DUMOULIN, ROSAIRE
06 M-508747-001 à 003
ADAM, GABRIEL
06 M-508793-001
EXCAVATION MARCEL MONETTE ENRG.
06 M-508827-001
EXCAVATION H. LÉVESQUE INC.
06 M-508870-001
LAREAU, SYLVAIN
06 M-608871-001
SYLVESTRE, ROBERT
06 M-508919-001
CAILHIER, CLAUDE
06 M-608943-003
D. LANGEVIN INC.
06 M-508947-001
COUTU, LOUIS
06 M-509023-001
LES ENTREPRISES B.I.B. INC.
06 M-509043-001
GAGNON, GUY
06 M-509056-001
HURTEAU, ROBERT
06 M-509092-002
EXCAVATION GELUMAR INC.
06 M-509127-001
CHABOT, LUCIEN
06 M-509129-001
EXCAVATION DENIS DUBÉ LTÉE
06 M-509144-001
DESROCHERS, GERMAIN
06 M-509160-001 et 002
LES ENTRP. MARCEL ROBERGE INC.
06 M-509172-001 et 002
CIE DE BOIS L. MOLLOY INC.
06 M-509229-001
CRAIG, WESLEY
06 M-509305-001
SERGE DUPUIS ENR.
06 M-509325-001
MICHEL CLÉMENT ENRG.
06 M-509376-001
GRONDIN, CAROL
06 M-509400-001
EXCAVATION RICHELIEU ENR.
06 M-509431-001
FORTIER, BERTRAND
06 M-509502-001
TRANSPORT M. CLERMONT
07 M-500414-001
BOILEAU, JACQUES
07 M-501145-001
PAIEMENT, ANDRÉ
07 M-501156-001
GINGRAS, GASTON
07 M-501158-002
MIELKE, PERCY
07 M-501316-001 à 007
OZANAM ROY INC.
07 M-501511-001
LAMARCHE, JEAN-PAUL
07 M-501526-001
JOANISSE, GÉRARD
07 M-501933-001
ROCQUE, JEAN-YVES
07 M-502154-001
PICHETTE, RICHARD
07 M-502218-002
PETIT, CLAUDE
07 M-502486-001
PERRIER, RHÉAUME
07 M-502503-001
VAILLANCOURT, PIERRE
07 M-502513-001
ROMAIN, JEAN-MARC
07 M-502625-001
SABOURAIN, CONRAD
07 M-502645-001
TREMBLAY, RHÉO

07 M-502649-001
LALANDE, LIONEL
07 M-502840-002
BRISEBOIS, JEAN-MARIE
07 M-502876-001
PAIEMENT, GERMAIN
07 M-503165-001
THIBAULT & CHARETTE ENRG.
07 M-503261-001
GARAGE FÉLIX PAQUETTE LTÉE
07 M-503399-001
MORIN, GUY
07 M-503479-001
DUBEAU, ROMUALD
07 M-503483-001
BOUTHOTTE, FERNAND
07 M-503487-001
PROULX, DENIS
07 M-503564-001
BÉLISLE, LAURENT
07 M-503800-001
FAUBERT, JEAN-CHARLES
07 M-503901-001
STEVENSON, DUNCAN
07 M-503971-001
SARRAZIN, GASTON
07 M-504396-001
CHARRON, JEAN-MARC
07 M-504627-001
MAU-LA ENRG.
07 M-504728-001
MOLLOY, PALMA
07 M-504750-001 et 003
M.J.A. ENTREPRISES LTÉE
07 M-504799-001
BOUVIER, PHILIPPE
07 M-505241-001
ERWIN, ROBERT
07 M-505301-001
GOUGEON, NOËL
07 M-505318-001
ABRAHAM, ARNOLD
07 M-505365-003
GAUVREAU, HECTOR
07 M-505499-001
BOULADIER MOTOR SALES LTÉE
07 M-505629-001
ANATOL BOULADIER & FRÈRES
07 M-505703-001
PAINCHAUD, JACQUES
07 M-505916-001
PILON, ANDRÉ
07 M-506022-003
CLOUTIER, CLAUDE
07 M-506142-001
RUEL, ROLAND
07 M-506316-001
ERICKSON, PHILIBERT
07 M-506329-002 et 003
SAURIOL, ROLAND
07 M-506414-001
OUELLETTE, GILLES
07 M-506464-001 et 002
THOMPSON, RAYMOND
07 M-506471-001
TROWSSE, ARNOLD C.
07 M-506503-001
GAGNON, WILBERT
07 M-506612-001 à 019
TRANSPORT LÉO ST-PIERRE
07 M-506623-001
CRÉPEAU, ROMÉO
07 M-506792-001
BRISEBOIS, MME JEAN-MARIE
07 M-506840-001
BEAUBIEN, MAURICE
07 M-506856-001
PARISEAU, RONALD
07 M-506858-001
CLOUTIER, J.-PIERRE
07 M-506872-001
BRISSON, BERNARD
07 M-506902-001 et 002
CHARRON, GEORGES
07 M-506918-001
CHARLEBOIS, PAUL-ANDRÉ
07 M-506988-002
PAIEMENT, FRANÇOIS
07 M-507614-001
GATINEAU CEMENT & FORMS LTD
07 M-507646-001
CONSTANTINEAU, JEAN-GUY
07 M-507658-001
LEBLANC, RAYMOND
07 M-508030-001
DUBEAU, GILLES
07 M-508377-001
LAJEUNESSE, GUY
07 M-508408-001
PRÉVOST ENRG.
07 M-508478-001
ROBERT NEWTON ENRG.
07 M-508728-001
LEFEBVRE, LAURIN
07 M-508989-001
FLEURY, JEAN
07 M-509180-001
TRANSPORT M. MOLLOY INC.
07 M-509308-001
LAFONTAINE, GASTON
08 M-500216-001
TRUDEL, ROLAND-GUY
08 M-500221-001 à 003
DRAPEAU, YVON
08 M-500250-001
GERMAIN, MARCEL
08 M-500259-001
COLLARD, GILLES
08 M-500272-001
BRETON, LÉONARD
08 M-500276-001
BOUCHARD, LAURENT
08 M-500277-001
CASTONGUAY, YVON
08 M-500292-001
GRAVEL, JEAN-YVES
08 M-500299-002
GINGRAS, MARCEL
08 M-500361-001
POIRIER, ANDRÉ
08 M-500381-001
LABRANCHE, RÉAL
08 M-500506-001
LETARTE, CLAUDE
08 M-500526-001 et 002
GAMACHE, RAYMOND
08 M-501092-002
FOURNIER, LIONEL
08 M-501244-001
TRUDEAU, ANDRÉ
08 M-501470-001
BOUCHARD, DENIS
08 M-501501-001 et 002
LES ENTREPRENEURS MINIERS MASSE & GAUTHIER LTÉE
08 M-501841-001
GÉLINAS, FLORENT
08 M-501859-001
PELLETIER, MARCEL
08 M-502369-004
PAUL SAVOIE INC.
08 M-502669-001
LAMONTAGNE, RENÉ
08 M-502670-002
LAJEUNESSE, GABRIEL
08 M-503027-001
ST-ARNAUD, RAYMOND
08 M-503032-002
BARIL, AURÈLE
08 M-503228-001
PLOUFFE, MARCEL
08 M-503265-001
MIGNEAULT, ROMUALD
08 M-503766-001
GERMAIN, JEAN-PAUL
08 M-503972-001
MOREAU, LUC
08 M-503973-001
MORIN, ÉMILIEN
08 M-504001-001 et 002
AUDET, ROSAIRE
08 M-504021-001
BAILLARGEON, LAURENT
08 M-504067-001
CROTEAU, HERMAN
08 M-504122-001
GAUTHIER, LÉO
08 M-504123-001 à 003
POUDRIER, DENIS
08 M-504187-001
GAUTHIER & FILS (ÉVAIN) INC.
08 M-504271-001
FILION, GHISLAIN
08 M-504536-001
THERRIEN, NOËL

08 M-504983-001
ROYER, RÉAL
08 M-505352-001
NOËL, SERGE
08 M-505356-001
LAFRENIÈRE & FRÈRES LTÉE
08 M-506080-001
LAUZON, MICHEL
08 M-506203-001
DEMERS, GILLES
08 M-506477-001
LÉVESQUE, BENOIT
08 M-506869-001
PROVENCHER, GILBERT
08 M-507168-001
GENDRON, ANDRÉ
08 M-507507-001
FILTEAU, MAURICE
08 M-507656-001
BLANCHETTE, FRANÇOIS
08 M-507712-001 et 002
TARDIF, NAZAIRE
08 M-507803-001
BERGERON, MICHEL
08 M-507849-001
BELLEHUMEUR, CYRILLE
08 M-507887-001
MORIN, MICHEL
08 M-507934-001
GOULET, CLAUDE
08 M-507957-001
BRIN, ROGER
08 M-508039-001 et 002
BRETON & FILS ENRG.
08 M-508304-001
CLÉMENT CARON ENRG.
08 M-508335-001
JOLICOEUR, MICHEL
08 M-508343-001
J.C. LANDRY & FILS INC.
08 M-508445-001
TROTTIER, DOLLARD
08 M-508457-001
LABRANCHE, JACQUES
08 M-508471-001
BÉLANGER, MARCEL
08 M-508482-001
GUAY, DANIEL
08 M-508527-001
BROUILLARD, JULIEN
08 M-508561-001
BOUCHARD, GASTON
08 M-508810-001
MARTEL, LUCIEN
08 M-508862-001
ÉLÉMENT, CLAUDE
08 M-508965-001
GADRIN, GÉRARD
08 M-509026-002
HYLOP INC.
08 M-509032-001
GAUTHIER, JEAN-MARIE
08 M-509076-001 et 003
LES ENTRP. RENÉ PARÉ & FILS LTÉE
08 M-509150-001
ST-ARNEAULT, RÉGILLES
08 M-509231-001
RACINE, CONRAD
08 M-509236-001
LECLERC, GHISLAIN
08 M-509245-001 et 002
TRANSPORT GÉLINAS INC.
08 M-509290-001
LAROSE, GHISLAIN
08 M-509335-001
TRANSPORT EDGAR MILLETTE INC.
10 M-504091-001
MYRE, AMÉDÉE
10 M-504193-001
SAVARD, JEAN-PAUL
10 M-504227-001 et 002
ROCKY TRANSPORT ENR.
10 M-504290-001
BENOIT, MÉDARD
10 M-504317-001
HOTTE, ARCHANGE
10 M-504406-001 et 003
G. LUCIA TRANSPORT ENRG.
10 M-504484-001
MAYER, JACQUES
10 M-504511-001
MONACO, MICHEL
10 M-504569-001
SYNETTE, ROBERT
10 M-504577-001
CHARPENTIER, HENRI
10 M-504579-001
VANDEN ABEELE & FRÈRES
10 M-504593-001
TÉTREAULT, MARIO
10 M-504605-001 et 002
CEDRATI, MARCELLO
10 M-504852-001
ENTREPRISE DELCYR LTÉE
10 M-504918-001 à 005
E. PAPEL TRUCKING REG'D
10 M-504936-001 et 002
PÉPINIÈRE ST-AUBIN & FRÈRES
10 M-505001-001
SERAFINI, NICOLA
10 M-505057-001
CLERMONT, JACQUES
10 M-505142-001
R. ST-ANDRÉ EXCAVATION
10 M-505297-001
HAMEL, DENIS
10 M-505332-001
GEORGE SCOTT CARTAGE LTD
10 M-505378-001
CHÊNIER, ROBERT
10 M-505426-001 et 002
NOËL MARTEL INC.
10 M-505489-002
SCOTT, ANDRÉ
10 M-505550-001
AZZULO, ANACLETO
10 M-505575-002, 003
FRATAR TRANSPORT INC.
10 M-505594-001
CHAPUT, LAURENT
10 M-505639-001
PETRECCA, CARMINE
10 M-505738-001 et 002
HAMELIN, ALAIN
10 M-505766-001
LAVOIE, GASTON
10 M-505807-001
LAMOUREUX, GILLES
10 M-505909-001
GIBEAU, ANDRÉ
10 M-506025-001
SAURIOL, JULES
10 M-506039-001
MARTEL, DENIS
10 M-506088-001
D'AMICO, VICTOR
10 M-506156-001
FILIPPONE, AMÉDÉO
10 M-506181-001
LÉVIS, LÉO
10 M-506392-001 à 006
ROY BIGELO W. REG'D
10 M-506442-001 à 003
M. D'AGOSTINO LTD
10 M-506550-001
LIZOTTE, GILLES
10 M-506706-001
TRANSPORT LÉO C. ENR.
10 M-506888-001
MONTMORENCY, ROBERT
10 M-507109-001
DEMERS, ROBERT JR.
10 M-507128-001
HOTTE, PIERRE
10 M-507161-001 à 007
PÉPINIÈRE ST-VINCENT DE PAUL INC.
10 M-507173-001
LES ENTREPRISES RINBO INC.
10 M-507244-001
TREMBLAY, PAUL
10 M-507337-001
MORIN, PIERRE
10 M-507438-003
ENTRP. J. & C. GRAVEL LTÉE
10 M-507450-001
ASSELIN, PIERRE
10 M-507493-003
TRANSP. RAYMOND PERREAULT INC.
10 M-507496-001
ASSELIN, GÉRARD

10 M-507533-001
PROVENCHER, GERMAIN

10 M-507546-001
ST-JEAN, YVON

10 M-507588-001
EXCAVATION LUCIEN BLAIS ENRG.

10 M-507629-001
TERRASSEMENT DU NORD ENRG.

10 M-507649-001
V. GENTILE REG'D

10 M-507653-001
LUSSIER, MME GEORGIANA

10 M-507740-001 et 002
A. & F. STORTO LTÉE

10 M-507842-001
LES ENTREPRISES ALTIA INC.

10 M-507912-001
CINQUINO, LUCIO

10 M-507990-002
LUSSIER, ANDRÉ

10 M-508049-003
CONSTRUCTION FEROCEL INC.

10 M-508103-001
DUMONT, JACQUES

10 M-508108-001
BELLINI, ALBERTO

10 M-508124-001 et 002
G. LUSSIER & FILS INC.

10 M-508540-001
QUANE, WAYNE

10 M-508548-001
TRANSP. LACORDAIRE INC.

10 M-508630-001
TRANSPORT F.B. ENRG.

10 M-508692-001
LES ENTREPRISES MABU INC.

10 M-508754-001
GENDRON, JACQUES

10 M-508776-002
LES ENTRP. DUBÉ & THIBAULT INC.

10 M-508786-001
BIANCHINI, JOHNY

10 M-508808-001
ALLAIRE, RÉJEAN

10 M-508843-001
GAUTHIER, YVES

10 M-508880-001
BELLERIVE, MICHEL

10 M-508890-001
BOYER, RÉGINALD

10 M-508909-001
ENTREPRISES BELMAR ENR.

10 M-508931-001
EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE

10 M-508962-001
DES PINS SERVICE INC.

10 M-509054-001
MESSIER, GUY

10 M-509170-001
SPARAGNA, ALESSANDRO

10 M-509209-001
DE CHANTAL, PIERRE

10 M-509262-001
PITRE, DENISE LIZOTTE

10 M-509303-001
TRANSPORT GIGI-DENIS
(Aveine, Denis)

10 M-509408-001
EXCAVATIONS ROYAL
(Rozon, Yves)

10 M-509493-001
CANTI, FRANCISCO

*10467-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Saint-Louis-de-France

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51) le Conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-France a adopté, le 1er décembre 1980, la Résolution no 80-356 à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme en avril 1981.

Saint-Louis-de-France, le 4 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
10549-o GILLES TOUPIN.

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VILLA DRUMMOND

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VILLA DRUMMOND», dont le siège social est situé à Drummondville, QC, dans le district électoral de Drummond.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10553-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION POPULAIRE DE STE-THÉRÈSE (SHERBROOKE)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION POPULAIRE DE STE-THÉRÈSE (SHERBROOKE)», dont le siège social est situé à Sherbrooke, QC, dans le district électoral de Sherbrooke.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10554-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE RÉGIONALE DES CONSOMMATEURS DE ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE RÉGIONALE DES CONSOMMATEURS DE ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU», dont le siège social est situé à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, dans le district électoral de Saint-Jean.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10555-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville de Boucherville

Avis public est donné par le soussigné, greffier, que la ville de Boucherville entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, afin de devenir propriétaire d'une partie de la rue Samuel-de-Champlain.

Le texte de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes est le suivant:

«Article 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du

régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.»

Description sommaire de la partie de rue pour laquelle la ville entend se prévaloir de l'article ci-haut mentionné:

Rue Samuel-de-Champlain

Parcelle 1: lot 40-152 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville

Cette parcelle de terrain est bornée comme suit: vers le sud-ouest par le lot 40-151, vers le nord-est par le lot 39-343 (rue Samuel-de-Champlain), vers l'est par le lot 40-29 (rue Samuel-de-Champlain)

Parcelle 2: lot 39-343 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville

Cette parcelle de terrain est bornée comme suit: vers l'ouest par le lot 39-344, vers le nord-est par le lot 39-67 (rue Samuel-de-Champlain), vers le sud-ouest par le lot 45-152 (rue Samuel-de-Champlain) et 40-29 (rue Samuel-de-Champlain).

Avis public est aussi donné que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, telles que mentionnées plus haut, ont été accomplies.

Avis public est également donné que la description technique complète et le plan de la partie de rue sont déposés au bureau du greffier de la ville, 500, Rivière-aux-Pins, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Boucherville, le 2 décembre 1980.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

10512-52-2o

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Théophile-de-Beauce, numéro 7691

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Théophile-de-Beauce, numéro 7691, possèdent leur siège social à Saint-Théophile, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
ROLLAND GAUTHIER.
Le secrétaire archiviste,
PAUL-HENRI COUTURE.

10524-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «5 1/2% Sinking Fund Debentures for Public Works, due February 1, 1991» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er février 1981, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er février 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

5118	2 000 $	5437	10 000 $
5126	200 000	5452	97 000
5129	2 000	5455	2 000
5141	40 000	5468	142 000
5145	30 000	5469	8 000
5150	30 000	5473	10 000
5155	20 000	5476	1 000
5164	2 000	5477	1 000
5395	28 000	5478	1 000
5408	40 000	5479	54 000

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetable le 1er février 1981:

Aucun numéro

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er février 1981 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er février 1981.

Montréal, le 5 décembre 1980.

Ville de Montréal,
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

10483-o

Ville de Montréal

Avis en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur certaines rues et ruelles du cadastre du village de Côte-Saint-Louis, dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Denis Sarrazin a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal le 25 juin 1980.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues et ruelles ci-dessus mentionnées, en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du Service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 22 octobre 1980 par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 22 octobre 1980 sous le numéro 3118678 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Hôtel de ville, Montréal, le 27 décembre 1980.

Le greffier de la ville,
10493-52-2-o MARC BOYER.

Ville de Montréal

Avis en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes

municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur certaines rues situées entre les rues de Louvain et Champdoré d'une part et par le boulevard Saint-Michel et la 17e Avenue d'autre part, dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Arthur Drolet a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 2 juillet 1980.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues ci-dessus mentionnées, en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 29 octobre 1980 par monsieur Arthur Drolet, arpenteur-géomètre, a été déposée le 30 octobre 1980 sous le numéro 3121204 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Hôtel de ville, Montréal, le 27 décembre 1980.

Le greffier de la ville,
10494-52-2-o MARC BOYER.

Succession Alphonse Larochelle

Avis est, par les présentes, donné que dame Madeleine Larochelle, ménagère, demeurant au 2025, rue Chagnon, appartement 4, à Sherbrooke, QC, agissant en sa qualité de tutrice à Micheline, Hélène, Céline, Stéphane et Éric Larochelle, tous cinq héritiers de feu Alphonse Larochelle, en son vivant, menuisier-charpentier, demeurant à Saint-François-de-Xavier-de-Brompton et décédé au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, QC, le 30 juillet 1980, ne laissant aucun testament, tel qu'il appert d'un certificat de la Chambre des notaires du Québec, a accepté la succession dudit Alphonse Larochelle sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me Maryse Gallagher, notaire au 13, de la rue Murray à Sherbrooke, daté le 21 novembre 1980 et enregistré à Sherbrooke, le 26 novembre 1980, sous le numéro 272727.

Un inventaire des biens du défunt a été fait, le 28 novembre 1980, devant Me Maryse Gallagher, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sherbrooke, le 5 décembre 1980.

Le procureur,
10495-o MARYSE GALLAGHER, *notaire*.

Succession Marie-Blanche Boivin

Avis est, par les présentes, donné que dame Lise Myette, domiciliée au 645, rue Tessier est, Saint-Casimir, comté de Portneuf, nommée tutrice à son fils mineur Stéphane Morel par jugement de la Cour supérieure, district de Québec, rendu le 2 mars 1978, dossier numéro: 200-14-000191-780 et dûment autorisée à accepter sous bénéfice d'inventaire la succession ci-après mentionnée aux termes d'un jugement rendu par la même Cour, sous le numéro de dossier, le 7 juillet 1980, laquelle en sa qualité de tutrice a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de dame Marie-Blanche Boivin, en son vivant infirmière, domiciliée au 8150, a.a. des Roches, appartement 202, Montréal, où elle est décédée, le 6 novembre 1979. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire a été exécuté devant le notaire soussigné le 26 septembre 1980 et enregistrée à Montréal, sous le numéro 3126277. Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux du 361a, boulevard de Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain. Après deux mois du présent avis, les créanciers seront payés à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 10 décembre 1980.

Le procureur,
10546-o JOSCELIN BÉLANGER, *notaire*.

Succession Sergio Yulis

Avis est donné, par les présentes, que par acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, passé dans la ville de Montréal, le 29 octobre 1980, et enregistré à Montréal, le 10 novembre 1980, sous le numéro 3124115, Julio Yulis, Isaac Yulis et Claudia Yulis ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de leur défunt père Sergio Yulis.

Bureau 1106
440, boul. Dorchester ouest
Montréal, QC, H2Z 1V7

Le procureur,
10496-o ALLAN G. FREEDMAN, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Rosemarie Abel

Par le certificat numéro 80-498 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rose-Marie Korytko, née le 15 juin 1957, en celui de Rosemarie Abel.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Marie Fréda Bourget

Par le certificat numéro 80-502 du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alfréda Bourget, née le 4 août 1922, en celui de Marie Fréda Bourget.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Pierre Yves Caron

Par le certificat numéro 80-503, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Richard Caron, né le 16 mai 1960, en celui de Joseph Pierre Yves Caron.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Paul-Émile Chartier

Par le certificat numéro 80-504, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Émile Chartier, né le 20 septembre 1911, en celui de Joseph Paul-Émile Chartier.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Georges Daoust

Par le certificat numéro 80-499 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Laflèche, né le 17 décembre 1957, en celui de Joseph Georges Daoust.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Marie Céline Huguette Dubuc

Par le certificat numéro 80-496 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Céline Huguette Dussault, née le 3 mars 1957, en celui de Marie Céline Huguette Dubuc.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Marie Irène Ginette Dubuc

Par le certificat numéro 80-495 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Ginette Dussault, née le 13 mars 1954, en celui de Marie Irène Ginette Dubuc.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Henri Marcel Huot

Par le certificat numéro 80-501 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Marcel St-Laurent, né le 20 mai 1925, en celui de Joseph Henri Marcel Huot.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Paul Kevin Laniel

Par le certificat numéro 80-500 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lane, né le 17 mai 1938, en celui de Joseph Jean-Paul Kevin Laniel.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Steve Stelios Martin

Par le certificat numéro 80-497 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stylianos Kalotyhos, né le 26 décembre 1935, en celui de Steve Stelios Martin.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Augustin Denis Carol Richard Paquin

Par le certificat numéro 80-505, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Augustin Denis Carol Paquin, né le 24 mars 1955, en celui de Augustin Denis Carol Richard Paquin.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Adrian Sgro

Par le certificat numéro 80-494 du 20 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fortunato Sgro, né le 7 mars 1950, en celui de Adrian Sgro.

Sainte-Foy, le 9 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Julot Clermont Tremblay

Par le certificat numéro 80-506, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Julot Tremblay, né le 6 juin 1931, en celui de Joseph Julot Clermont Tremblay.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roger Mario Turcotte

Par le certificat numéro 80-508, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Mario Brassard, né le 31 octobre 1960 en celui de Joseph Roger Mario Turcotte.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Rosa Veilleux

Par le certificat numéro 80-507, du 27 novembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Thérèse Veilleux, née le 30 août 1920, en celui de Marie Thérèse Rosa Veilleux.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
10468-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Barbara Discenza

Avis est, par les présentes, donné que Barbara Discenza, domiciliée au 2181, rue Barnes, dans la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Barbara Vanessa Discenza.

Montréal, le 28 novembre 1980.

Le procureur de la requérante,
10528-52-2-o MICHAEL N. BERGMAN.

Duc Vien Do

Prenez avis que Duc Vien Do, né le 11 janvier 1956 à Saigon, Vietnam, célibataire, résidant et domicilié au 3440, rue Durocher, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Doduc Vien.

Montréal, le 1er décembre 1980.

Le procureur du requérant,
10432-51-2-o ME NORMAND S. KESSNER.

Flora Gambrini

Avis est donné que Flora Gambrini, secrétaire, domiciliée au 8444, 13e Avenue, Saint-Michel, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Florence Cambrini.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Bedford, le 12 novembre 1980.

Les avocats de la requérante,
10379-51-2-o CAMBRINI ET DESRUISSEAUX.

Fleuran Gauthier

Avis est donné que Fleuran Gauthier, opérateur de machinerie lourde, domicilié et résidant au 1002, rue Fleurant, à Saint-Canut, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Florian.

Ledit changement de prénom ne bénéficiera ni ne concernera personne d'autre que le requérant.

Saint-Jérôme, le 1er décembre 1980.

Le procureur du requérant,
10433-51-2-o GILLES AUCLAIR, *avocat*.

Semaan Badih Germanos

Prenez avis que Semaan Badih Germanos, domicilié et résidant au 2176, chemin Sainte-Foy, appartement 307,

Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Simon Badih Germanos.

Québec, le 10 novembre 1980.

Les procureurs du requérant,
10529-52-2-o PROULX, MARQUIS & ROY.

Yvan Grenier

Prenez avis que Yvan Grenier, opérateur de machinerie lourde, résidant et domicilié à R.R. no 1, Ascot-Corner, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Charles Grenier.

Sherbrooke, le 24 novembre 1980.

Le procureur du requérant,
10388-51-2-o GAÉTAN BELLEFEUILLE, *notaire*.

Maurice Karavasilis

Avis est donné, par la présente, que Maurice Karavasilis, demeurant et domicilié au 1137, rue Allié, à Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Karras. Par cette demande, pourront être changés les noms de Liliane Grauman Karavasilis, Michael Karavasilis et Tania Karavasilis, tous de la même adresse.

Longueuil, le 24 novembre 1980.

Les procureurs du requérant,
10380-51-2-o BRISSETTE & ST-JACQUES.

Florent Langlois

Prenez avis que Florent Langlois, domicilié au 55, rue Principale, Sainte-Christine, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Florian Langlois.

Auvergne, le 24 novembre 1980.

Le requérant,
10497-52-2-o FLORENT LANGLOIS.

Rénald Lefebvre

Prenez avis que Rénald Lefebvre, domicilié et résidant au 106, rue Papillon, Donnacona, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donald Lefebvre.

Donnacona, le 26 novembre 1980.

Le requérant,
10389-51-2-o RÉNALD LEFEBVRE.

Marie Rose Agnès Lévesque

Prenez avis que Marie Rose Agnès Lévesque, retraitée, de profession infirmière-auxiliaire, domiciliée et résidant au 3447, rue Saint-Hubert, dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rose Marie Lévesque.

Montréal, le 20 novembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
FINKELSTEIN, FOURNELLE,
10434-51-2-o BERKU & PAQUIN.

Camille Pierre Pion

Avis est, par les présentes, donné que Camille Pierre Pion, mécanicien-ingénieur, demeurant au 2125, Campbell, appartement 23, Dorval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter James Delisle.

Montréal, le 24 novembre 1980.

Le procureur du requérant,
10499-52-2-o PAUL GALT MICHAUD, C.R.

Marie Cléophée Léopoldine Poirier

Avis est donné que Marie Cléophée Léopoldine Poirier, ménagère, résidant et domiciliée au 235, Père-Joyal, appartement 003-B, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Cléophée Pauline Poirier.

Cap-de-la-Madeleine, le 13 novembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
10390-51-2-o CRÊTE & RICARD.

William Gordon Reeves

Avis est, par la présente, donné que William Gordon Reeves, connu sous les noms de Gordon Byron Carry, et résidant au 1850, Jean-Picard, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gordon Byron Carry, le changement devant aussi profiter à son épouse Juliette Ferrelli et à sa fille Lilianne, résidant au 6425, rue Salois, ville de Laval.

Ville de Laval, le 25 novembre 1980.

Le procureur du requérant,
10498-52-2-o RÉAL DION.

Joseph Gérard Antoine Riverin

Avis est donné que monsieur Joseph Gérard Antoine Riverin, homme d'affaires, domicilié au 1324, rue Dionne, quartier Neufchâtel, ville de Québec, G2B 3V1, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Gérard Gerry Antoine Riverin.

Les personnes dont le nom peut être affecté à la suite de la requête sont: son épouse, dame Ginette Michaud-Riverin, de même que ses enfants Pierre-Luc, Simon et Maxim, tous quatre domiciliés à la même adresse que le requérant.

Québec, le 10 décembre 1980.

Le procureur du requérant,
10513-52-2-o MARC-ANDRÉ LABRECQUE, *notaire*.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Chambre de la famille
Division des divorces
No 500-12-080379-781

LOUISE PERRON-BOUTIN, requérante et intimée reconventionnelle, contre MICHEL BOUTIN, intimé et requérant reconventionnel.

Ordonnance

Avis est donné à Michel Boutin que, suite à une requête pour cesser d'occuper de ses procureurs dans la présente cause, une mise en demeure de comparaître personnellement ou de se constituer un nouveau procureur a été produite à la Cour supérieure du district de Montréal et qu'il a un délai d'un mois à compter de la présente insertion pour comparaître au greffe de ladite Cour.

Laval, le 10 décembre 1980.
115, boul. des Laurentides
suite 202
Pont-Viau, Laval
Tél.: 667-4582

Les procureurs de la requérante et intimée reconventionnelle,
10547-o MES GAUTHIER & MORIN.

Compagnies — Loi sur les

Demande de dissolution

RESTAURANTS A & W (QUÉBEC) LTÉE
A & W RESTAURANTS (QUÉBEC) LTD.

Prenez avis que «RESTAURANTS A & W (QUÉBEC) LTÉE — A & W RESTAURANTS (QUÉBEC) LTD.», compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSONS,
10474-o PARSONS & TÉTRAULT.

BUREAU D'ACHATS ALLISTER LTÉE.
ALLISTER BUYING OFFICE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BUREAU D'ACHATS ALLISTER LTÉE. — ALLISTER BUYING OFFICE LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1980.

Le requérant,
10470-o HARRY ALLISTER.

AUBERGE C. & T. INC.

Prenez avis que la compagnie «AUBERGE C. & T. INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 20 novembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
10469-o ME MICHEL VERMETTE.

BRIC-À-BRAC ST-LAURENT INC.

Prenez avis que la compagnie «BRIC-À-BRAC ST-LAURENT INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1980.

Le président,
10500-o ERNEST MACDONALD.

CÉRAMIQUE BONBON QUÉBEC INC.

Prenez avis que «CÉRAMIQUE BONBON QUÉBEC INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 11 décembre 1980.

Le président,
10548-o SERGE FISETTE.

LA CORPORATION DES MANUFACTURIERS EN BIJOUTERIE GREVEN GREVEN JEWELLERY MFG. CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MANUFACTURIERS EN BIJOUTERIE GREVEN — GREVEN JEWELLERY MFG. CORP.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
10539-o SPIEGEL & KRAVETZ.

ÉCOLE RELIGIEUSE DU TEMPLE UNI

Avis est donné que «ÉCOLE RELIGIEUSE DU TEMPLE UNI», constituée en corporation en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF
10540-o SHUGAR & SEGAL.

LES ENTREPRISES DOCAGE LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DOCAGE LTÉE.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Lambert, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 22 septembre 1980.

Le président,
10530-o OSMOND DUBOIS.

ÉPICERIE LES COPAINS INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉPICERIE LES COPAINS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Girardville, le 5 décembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
10541-o DORIS RATTÉ, *notaire*.

S. FATTAL COTTON INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies «S. FATTAL COTTON INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 août 1980.

Le président,
10542-o SALIM FATTAL.

FERME MILLETTE & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «FERME MILLETTE & FILS INC.», dont le siège social est situé au numéro 2184, du rang de la Basse, à Saint-Ours, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Ours, le 17 novembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
PEPIN, LEBLANC &
10471-o ROUSSEAU, *notaires*.

GIROUX, PHANEUF ET ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que «GIROUX, PHANEUF ET ASSOCIÉS INC.», compagnie dûment incorporée en vertu de la 1re partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Laval, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 12 décembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
10543-o ME ROSAIRE CHARTRAND, *notaire*.

HARRY HOPMEYER & SONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARRY HOPMEYER & SONS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1980.

Le secrétaire,
10472-o ELSA HOFFMAN.

L. TOYOTA INC.

Prenez avis que la compagnie «L. TOYOTA INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 8 décembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
10544-o ME JOSÉE MORIN, *notaire*.

LIBERAL UPHOLSTERING CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIBERAL UPHOLSTERING CO. LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
10514-o GREENBLATT GINSBERG & FINKELSTEIN.

LOCARNO INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que «LOCARNO INVESTMENT CORPORATION», corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MICHEL GREENBLATT, C.R.,
PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN,
10550-o BEY & ASSOCIÉS.

RICHARD NELSON INC.

Avis est, par les présentes, donné que «RICHARD NELSON INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boothbay, Maine, le 3 novembre 1980.

La secrétaire,
10531-o NICOLE NELSON.

MARC PARADIS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «MARC PARADIS LTÉE», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 12 décembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
10556-o JEAN-CHARLES ROUSSEAU, *notaire*.

PENARROYA CANADA LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PENARROYA CANADA LIMITÉE», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Paris, le 14 octobre 1980.

Pour la requérante,
10473-o FRANÇOIS P. GALL.

PHOTOVAL INC.

Prenez avis que la compagnie «PHOTOVAL INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amqui, le 2 décembre 1980.

Pour la compagnie,
10532-o MARIO LAVOIE.

PROGRESSIVE DIE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROGRESSIVE DIE LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
10525-o SPIEGEL & KRAVETZ.

REJO INC.

Avis est, par les présentes, donné que «REJO INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1980.

Le secrétaire,
10526-o JOHN G. PORTEOUS.

RELIANCE UNIVERSAL OF CANADA LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RELIANCE UNIVERSAL OF CANADA LIMITED», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 11 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOT, TAMAKI,
10533-o MERCIER & ROBB.

RETSILLA HOLDING CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RETSILLA HOLDING CORPORATION», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1980.

Le requérant,
10475-o HARRY ALLISTER.

ST. HUBERT THOM McAN (QUÉBEC) LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ST. HUBERT THOM McAN (QUÉBEC) LIMITED», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
10476-o GERVAIS & LEMOYNE.

SHACTER WOOLLENS INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, «SHACTER WOOLLENS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
10515-o PHILLIPS & VINEBERG.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA», constituée en corporation par une Loi de la Législature de la province de Québec, 1 George VI, chapitre 145, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
10477-o GERVAIS & LEMOYNE.

THREAD CONVERTERS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THREAD CONVERTERS LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN, BEY,
10545-o ASHENMIL, KOTLER, GARVIS & CHUSTER.

TOASTESS CORPORATION (CANADA)

Avis est, par les présentes, donné que «TOASTESS CORPORATION (CANADA)», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Pointe-Claire, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 janvier 1980.

Le secrétaire,
10557-o LOUIS SOLOMON.

RÉGENT TREMBLAY LIMITÉE
RÉGENT TREMBLAY LIMITED

Prenez avis que la compagnie «RÉGENT TREMBLAY LIMITÉE» — «RÉGENT TREMBLAY LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives

et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 9 décembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE LECLERC, *notaire*.

10516-o

WERCO BUILDING SERVICES INC.

Prenez avis que «WERCO BUILDING SERVICES INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
J.L. BURGOS.

10478-o

Divers

REJO INC.

Règlement spécial «Y»

Avis est donné que conformément à l'article 90 de la Loi sur les compagnies, les biens de la compagnie «REJO INC.» seront distribués entre ses actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la compagnie, quinze (15) jours après la publication de cet avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Montréal, le 10 décembre 1980.

Le secrétaire,
JOHN G. PORTEOUS.

10527-o

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Gilles Raoul Farley

Succession de Farley, Gilles Raoul, en son vivant du 9840, boulevard Gouin, appartement 111, Montréal décédé le 11 janvier 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

10501-o

Succession Jean-Paul Lajeunesse

Succession de Lajeunesse, Jean-Paul, en son vivant du 816, avenue Bon-Air, Sainte-Foy, QC, décédé le 14 janvier 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

10502-o

Succession Yvon Marcil

Succession de Marcil, Yvon, en son vivant de 3, place Bellerive, appartement 1006, Laval, décédé le 27 septembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

10503-o

Demande(s) à la Législature

Ville de Charlesbourg

Avis public est donné, par les présentes, par les procureurs soussignés, que la ville de Charlesbourg s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi pour les motifs suivants:

1. Amender l'article 15 de la charte de la ville de Charlesbourg concernant le pouvoir d'adopter un nouveau règle-

ment de zonage applicable à la totalité du territoire de la ville, de telle sorte que ledit article 15 vise les règlements d'urbanisme au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125 sanctionnée le 21 novembre 1979);

2. Acquérir la propriété ou un droit de passage sur certains immeubles situés sur le territoire de la corporation municipale de Lac-Saint-Charles, lesquels immeubles sont adjacents à ceux que la ville de Charlesbourg possède déjà aux fins d'y établir une base de plein air;

3. Interdire l'utilisation, par des tiers, du nom de la ville ou de l'un de ses services, ou son sceau;

4. Prévoir que les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à la fonction de chef de cabinet du maire;

5. Pouvoir prohiber, par règlement, les arcades de jeux sur l'ensemble du territoire de la ville;

6. Pouvoir conclure avec d'autres employeurs des ententes concernant le transfert des fonds de pension;

7. Augmenter à 25 000,00 $ la juridiction du Comité exécutif en matière de contrats;

8. Pour que le coût des travaux d'enlèvement de nuisances encourus par la ville soit, sur les terrains concernés, une charge assimilée à la taxe foncière;

9. Exiger, dans certains cas, le dépôt d'un cautionnement en vue de garantir l'exécution de travaux de construction ou autres faisant l'objet d'une demande de permis;

10. Réduire certains délais prévus dans la Loi sur l'aménagement de l'Urbanisme pour l'adoption d'un règlement amendant un règlement de zonage;

Et toutes autres matières utiles à la bonne administration des affaires de la ville.

Charlesbourg, le 10 décembre 1980.

Les procureurs de la ville de Charlesbourg,
10440-51-4-o DUSSAULT & PELLETIER, *avocats*.

Ville de Clermont

«Avis est, par les présentes, donné que la corporation municipale de la ville de Clermont, comté de Charlevoix, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session pour l'adoption d'une loi aux fins suivantes:

— pour modifier l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) pour la ville de Clermont de façon à lui permettre depuis 1967, par elle-même ou par l'intermédiaire d'une corporation sans but lucratif d'organiser et d'exploiter un centre récréatif, terrain de camping et une plage municipale, situés dans la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et à ces fins d'acquérir tous terrains, servitudes et droits nécessaires situés sur le territoire de la corporation municipale de Saint-Aimé-des-Lacs.

Et pour toutes autres fins.

Sainte-Foy, le 4 décembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
POTHIER, BÉGIN, DELISLE, VEILLEUX, SAUVAGEAU, GOBEIL, PAQUET, TREMBLAY, MORIN,
10363-50-4-o BEAULIEU, *avocats*.

La Corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs

Avis est, par les présentes, donné que «La Corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour obtenir la passation d'une loi, lui permettant de modifier sa charte en vue de changer le nom et de redéfinir ses objets et pouvoirs, l'exercice de ses pouvoirs et la qualité de membres.

Montréal, le 19 novembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
MONETTE, CLERK, BARAKETT, LÉVESQUE,
10137-49-4-o BOURQUE ET PEDNEAULT.

Fiduciaires de l'Église Unie St-Andrew de Lachine

Prenez avis que les Fiduciaires de l'Église Unie St-Andrew de Lachine présenteront à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet d'annuler la clause stipulant que l'immeuble ci-après décrit serve pour toujours pour fins d'église et de cimetière.

Désignation: le lot numéro quatre cent soixante-huit (468) du cadastre officiel de la ville de Lachine.

Ces charges et conditions ont été créées aux termes d'un acte de donation par Robert Grant et James Charles Grant passé devant le notaire J.P. Grant, le 7 avril 1832, sous le numéro 316 de ses minutes.

Le procureur de la requérante,
10246-49-4-o ÉMILE DESCARY, *notaire*.

Ville de Matagami

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Matagami s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou à une prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte dans le but de remplacer l'article 6 de la Loi sur les villes minières qui prévoit que le Conseil municipal est composé d'un maire et de quatre échevins et ne comprend qu'un seul quartier par une disposition législative qui prévoit que le Conseil est composé d'un maire et de six échevins et ne comprend qu'un seul quartier.

Matagami, ce 9 décembre 1980.

Les procureurs,
10517-52-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal s'adressera à la présente ou à la prochaine session de l'Assemblée nationale, afin de faire modifier sa charte aux fins suivantes:

1. La constitution de sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales;
2. L'enregistrement d'un droit réel sur les terrains occupés à des fins de stationnement par des établissements situés sur un autre terrain;
3. La contribution des propriétaires d'immeubles commerciaux et industriels à un fonds destiné à l'aménagement de parcs de stationnement;
4. L'obligation pour les exploitants de terrains de stationnement de se conformer aux normes d'aménagement dans un délai de deux ans;
5. L'établissement des taxes d'améliorations sur la base d'un taux au mètre linéaire et la répartition des coûts sous forme d'annuités;
6. L'assujettissement aux taxes foncières des immeubles détenus par les sociétés qui agissent comme agents de la ville;
7. La simplification de la procédure d'acquisition d'un titre de propriété ou de servitude sur les immeubles expropriés;
8. Diverses modifications à la procédure électorale;
9. Les subventions à la restauration de bâtiments servant à des fins de commerce;
10. L'augmentation du maximum fixé pour frais de remorquage des véhicules en infraction;
11. L'autorisation de vendre des biens meubles aux enchères qu'elle qu'en soit la valeur;
12. La délégation du pouvoir de signer certains documents au nom de la ville;
13. La transférabilité de fonds accumulés dans le régime de rentes d'une municipalité;
14. La simplification de la procédure requise pour la fermeture temporaire d'une rue;
15. La clarification de certaines dispositions relatives à la vente des immeubles en recouvrement des taxes foncières;
16. La dispense de faire adopter chaque année le règlement imposant une taxe sur les permis;
17. La simplification de la procédure de reproduction photographique de documents pouvant servir de preuve;
18. Diverses modifications à des fins de concordance avec des lois récentes ou à d'autres fins.

Montréal, le 27 novembre 1980.

Les procureurs de la ville de Montréal,
PÉLOQUIN, BADEAUX,
10273-50-4-o ALLARD ET LACROIX.

Succession Jean-Louis Brissette

Avis est, par les présentes, donné que dame Jocelyne Brissette-Labelle, de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, et le Trust Général du Canada, société de fiducie dûment constituée en vertu des lois du Québec, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée autorisant dame Jocelyne Brissette-Labelle et le Trust Général du Canada, en leur qualité de fiduciaires de la succession Jean-Louis Brissette, à augmenter la pension mensuelle viagère de dame Claire Sigouin-Brissette.

Montréal, le 1er décembre 1980.

Les procureurs,
BLAIN, PICHÉ, EMERY ET
10328-50-4-o ASSOCIÉS.

Union St. Joseph de Notre-Dame de Beauport

Avis est par les présentes, donné que «Union St. Joseph de Notre Dame de Beauport» déposera dès que possible à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé pour demander la continuation de son existence corporative sous la raison sociale «La Vigilance Mutuelle-Vie», l'abrogation de sa loi constitutive, le maintien de ses droits acquis, la prorogation ou la constitution en vertu de la Loi sur les assurances du Québec.

Le secrétaire-trésorier,
10373-50-4-o MICHEL RAINVILLE.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Conseil U.N. Chauveau

Conformément à l'article 48 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a retiré, en date du 5 décembre 1980, l'autorisation accordée au Conseil U.N. Chauveau.

Le représentant officiel de l'association Conseil U.N. Chauveau était M. Gaston Dubé.

Montréal, le 5 décembre 1980.

La secrétaire,
10504-o ME JOHANNE CANNING-LACROIX.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Association sportive de Guyenne

(*Loi sur les syndicats coopératifs*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat «Association sportive de Guyenne» tenue à Guyenne, dans le district électoral d'Abitibi-Ouest, le 27 mars 1980, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que MM. Gilles Bérubé, Laurent Delisle et Réal Bouchard soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

10518-o

Panatech Inc.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «Panatech Inc.», tenue à Charlesbourg, le 10 octobre 1980, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Mme Jovette Roy Boulanger, c.a., a été nommée liquidateur.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

10505-o 1356-9793

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE chacun des Conseils municipaux du village de Sainte-Marthe et de la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, a adopté un Règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3709-80, du 3 décembre 1980, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant le village de Sainte-Marthe et la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de «Municipalité de Sainte-Marthe», aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité de Sainte-Marthe»;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 1er octobre 1980; cette description apparaît comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 3709-80, du 3 décembre 1980;

3. La nouvelle municipalité est régie par le Code

municipal;

4. Jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) Conseils existant au moment du regroupement. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires alternent à chaque séance du Conseil comme maire du Conseil provisoire durant toute la période qui couvre le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Marthe;

5. la première séance du Conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures à la salle Massé au 547, rue Principale, dans l'ex-village de Sainte-Marthe;

6. Pour la première élection générale et les deux élections subséquentes, seules peuvent être candidates aux sièges 1, 2 les personnes possédant le cens d'éligibilité, conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Sainte-Marthe et seules peuvent être candidates aux sièges 3, 4, 5, 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité, conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Marthe;

7. La première élection générale aura lieu le premier dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers, tel que prévu par l'article 249*c* du Code municipal a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans et les sièges sont numérotés de (1) à (6);

8. Tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

a) Le secrétaire-trésorier des ex-municipalités du village et de la paroisse de Sainte-Marthe devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

9. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

10. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre M-20);

11. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

12. Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, deviennent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

13. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ancienne municipalité;

14. La nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce troisième jour de décembre en l'année mil neuf cent quatre-vingt de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-neuvième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1541
Folio: 88

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné, conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
PATRICK KENNIFF.

10520-o

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'OUTAOUAIS OUTAOUAIS MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Masham et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Papineau.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-André-Avellin dans le comté municipal de Papineau.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10482-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 13 novembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses du canton de Compton, Saint-Roch-d'Orford et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Compton.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Cookshire dans le comté municipal de Compton.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10479-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FERME-NEUVE

Conversion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la conversion de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse du Très-Saint-Sacrement-de-Ferme-Neuve en société mutuelle d'assurance-incendie.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Ferme-Neuve dans le comté municipal de Labelle.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10480-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FRONTENAC

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Samuel et de la municipalité locale de Frontenac.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé au Lac-Mégantic dans le comté municipal de Frontenac.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE NAPIERVILLE ET LAPRAIRIE

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à la «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE NAPIERVILLE ET LAPRAIRIE», ci-après appelée la société, pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Biens
Garantie
Contre la grêle
Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard, dans le comté municipal de Napierville.

La société a déposé auprès du ministre des Finances du Québec, la somme de 35 000,00 $ en cautionnement.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 9 décembre 1980.

Le surintendant des assurances,
10466-o JACQUES M. ROY.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE PORTNEUF

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Basile, Saint-François-de-Sales, Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Raymond, Saint-Thurbide et Saint-Ubalde.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Basile dans le comté municipal de Portneuf.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10484-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST-HYACINTHE

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que la SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST-HYACINTHE, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Saint-Césaire dans le comté municipal de Rouville, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes:

Biens
Responsabilité

La société résulte de la fusion entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de St-Damase et Ste-Marie-Madeleine et de la société mutuelle d'assurance contre l'incendie de St-Césaire.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication des présents avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 9 décembre 1980.

Le surintendant des assurances,
10485-o JACQUES M. ROY.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE SALABERRY

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 10 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de St-Jean-Chrysostome, Ste-Martine, St-Urbain-Premier et St-Étienne-de-Beauharnois.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Chrysostome dans le comté municipal de Châteauguay.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10521-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE BONAVENTURE ET DE MATAPÉDIA

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-Jacques-Le-Majeur et Sainte-Marie-de-Sayabec.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Causapscal dans le comté municipal de Matapédia.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
10486-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE CHAMPLAIN-LAVIOLETTE

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE CHAMPLAIN-LAVIOLETTE, ci-après appelée la société, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Biens
Garantie
Contre la grêle
Responsabilité

La société résulte de la fusion des comapgnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Ste-Anne-de-la-Pérade, St-Luc, St-Maurice, St-Narcisse, St-Tite, St-Stanislas, Ste-Thècle et de la municipalité de St-Prosper.

Le siège social de la société est situé à Saint-Narcisse, comté municipal de Champlain.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les

quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 9 décembre 1980.

Le surintendant des assurances,
10487-o JACQUES M. ROY.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Godmanchester», «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Malachie d'Ormstown», «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Stanislas-de-Kostka» et «La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Sud-Ouest», corps légalement constitués ayant leur siège social dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU DISTRICT DE BEAUHARNOIS» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les quatre (4) corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
MADAME RUTH STARK,
MADAME LISE LAPOINTE,
GILLES DEMERS,
10522-52-4-o JAMES WHITE.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU LAC ST-JEAN-OUEST

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 10 décembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de St-Cyrille-de-Normandin, St-Félicien et Ste-Lucie-d'Albanel.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Félicien dans le comté municipal de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
10523-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Compagnies de fidéicommis — Loi sur les

The Fidelity Trust Company

Changement d'agent principal

Avis est donné que «Fidelity Trust Company», compagnie constituée par loi spéciale de l'Assemblée législative de la province du Manitoba le 10 mars 1909, dont l'existence a été maintenue par lettres patentes datées du 16 octobre 1972 émises conformément à la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada), et ayant son siège social à Winnipeg (Manitoba) a désigné monsieur André Paquette, dont le bureau d'affaires est au 800, place Victoria, Montréal, comme agent principal au Québec, en remplacement de monsieur Paul C. LeMasurier.

Le secrétaire,
10510-o ROBERT H. LINDSAY.

Société de Fiducie du Fort Garry
Fort Garry Trust Company

Changement d'agent principal

Avis est donné que «Société de Fiducie du Fort Garry — Fort Garry Trust Company», compagnie constituée par loi spéciale de la Législature de la province du Manitoba le 16 avril 1964 et ayant son siège social à Winnipeg (Manitoba) a désigné monsieur André Paquette, dont le bureau d'affaires est au 800, place Victoria, Montréal, comme agent principal au Québec, en remplacement de monsieur Paul C. LeMasurier.

Le secrétaire,
10511-o ROBERT H. LINDSAY.

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la date de la publication du présent arrêté, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 4 décembre 1980.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES BÉRUBÉ.

Cédule A

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant le bloc 21, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant le lot 1283, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

10552-o

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Montpellier, comté de Papineau, à la municipalité du canton de Ripon, comté de Papineau.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Montpellier, comté de Papineau, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 24 septembre 1980, sera annexée à la municipalité du canton de Ripon, comté de Papineau, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 20 novembre 1980.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Montpellier et annexé à la municipalité du canton de Ripon, comté municipal de Papineau, apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés,

annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 20 novembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 216

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Françoise, comté de Rivière-du-Loup, à la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, comté de Rivière-du-Loup.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Françoise, comté de Rivière-du-Loup, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 24 septembre 1980, sera annexée à la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, comté de Rivière-du-Loup, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse de Sainte-Françoise et annexé à la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, comté municipal de Rivière-du-Loup, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 220

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, comté de Rimouski, à la municipalité du village de Luceville, comté de Rimouski.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, comté de Rimouski, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 18 novembre 1980, sera annexée à la municipalité du village de Luceville, comté de Rimouski, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse de Sainte-Luce et annexé à la municipalité du village de Luceville, comté municipal de Rimouski, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 1

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, comté de Berthier, à la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, comté de Berthier.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Saint-

Michel-des-Saints, comté de Berthier, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 2 décembre 1980, sera annexée à la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, comté de Berthier, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, comté municipal de Berthier, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 2

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, comté de Beauce, à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, comté de Mégantic

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, comté de Beauce, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 2 décembre 1980, sera annexée à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, comté de Mégantic, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, comté municipal de Beauce, et annexé à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, comté municipal de Mégantic, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 3

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé du comté d'Abitibi à la municipalité de Palmarolle, comté d'Abitibi.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé du comté d'Abitibi, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 24 septembre 1980, sera annexée à la municipalité de Palmarolle, comté d'Abitibi, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 14 novembre 1980.

La description officielle des limites du territoire non organisé du comté municipal d'Abitibi à être annexé à la municipalité de Palmarolle apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 14 novembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 214

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé du comté d'Abitibi à la municipalité de Taschereau, comté d'Abitibi.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé du comté d'Abitibi, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 18 août 1980, sera annexée à la municipalité de Taschereau, comté d'Abitibi, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 14 novembre 1980.

La description officielle des limites du territoire non organisé du comté municipal d'Abitibi à être annexé à la municipalité de Taschereau apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 14 novembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 215

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata à la municipalité d'Auclair, comté de Témiscouata.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 10 octobre 1980, sera annexée à la municipalité d'Auclair, comté de Témiscouata, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire non organisé du comté municipal de Témiscouata à être annexé à la municipalité d'Auclair apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 217

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata à la municipalité de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 18 novembre 1980, sera annexée à la municipalité de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites de deux territoires non organisés du comté municipal de Témiscouata à être annexés à la municipalité de Rivière-Bleue apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé,

en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 218
10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune, comté de Témiscouata.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé du comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 10 octobre 1980, sera annexée à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune, comté de Témiscouata, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 3 décembre 1980.

La description officielle des limites du territoire non organisé du comté municipal de Témiscouata à être annexé à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune apparaît comme annexe «A» de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 219
10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'érection de la municipalité de Destor, comté d'Abitibi.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Un territoire non organisé au point de vue municipal, décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 2 avril 1980, sera érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Destor», comté d'Abitibi, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 3 décembre 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 3706-80.

La description officielle des limites du territoire de la municipalité de Destor, comté municipal d'Abitibi, apparaît comme annexe A de ce décret.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le gouvernement peut, à la demande des intéressés, ériger une municipalité de campagne.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le gouvernement, s'il le juge à propos, ordonne l'érection demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 6
10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'érection de la municipalité de Lac-Dufault, comté d'Abitibi.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Un territoire non organisé au point de vue municipal, décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 12 septembre 1979, sera érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Lac-Dufault», comté d'Abitibi, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL;

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 3 décembre 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 3707-80.

La description officielle des limites du territoire de la municipalité de Lac-Dufault, dans le comté municipal d'Abitibi, apparaît comme annexe A de ce décret.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le gouver-

nement peut, à la demande des intéressés, ériger une municipalité de campagne.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le gouvernement, s'il le juge à propos, ordonne l'érection demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 7

10468-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'érection de la municipalité de Rapide-Danseur, comté d'Abitibi.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Un territoire non organisé au point de vue municipal, décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 19 octobre 1979, sera érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Rapide-Danseur», comté d'Abitibi, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 3 décembre 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 3708-80.

La description officielle des limites du territoire de la municipalité de Rapide-Danseur, comté municipal d'Abitibi, apparaît comme annexe A de ce décret.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le gouvernement peut, à la demande des intéressés, ériger une municipalité de campagne.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le gouvernement, s'il le juge à propos, ordonne l'érection demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 3 décembre 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 8

10468-o

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs de cultures commerciales

Projet de plan conjoint

Prenez avis que, selon les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., chapitre M-35), la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le district de Montréal, a déposé une demande d'approbation d'un plan conjoint pour la mise en marché, dans la province, des produits suivants:

«Tout grain ou graine récolté ou destiné à l'être de blé, orge, avoine, maïs-grain, sarrazin, fève soja, seigle, fève blanche, féverole, pois, lin, colza, luzerne, trèfle, mil, brome, lotier, moutarde, tournesol ou triticale et tout autre grain ou graine dérivé de l'une ou l'autre de ces espèces.

Toutefois, le grain ou la graine utilisé par le producteur ou par son fournisseur de moulée pour l'alimentation des animaux de ce producteur n'est pas visé par le plan.»

Le producteur qui serait assujetti à ce plan est toute personne qui produit le produit visé et offre en vente le produit visé, dans une ferme dont elle est propriétaire ou locataire, ou qui offre en vente le produit visé, pour son compte ou celui d'autrui.

La Régie recevra les représentations des personnes intéressées par ce projet de plan lors d'une audience publique qu'elle tiendra le 4 février 1981, à dix heures, au Sheraton Le Saint-Laurent à l'île Charron.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

10488-o

Soumissions — Demandes de

Ville d'Acton-Vale

(Bagot)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Acton-Vale» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 381 000 $ d'obligations de la ville d'Acton-Vale datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement,

ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 13 janvier 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 381 000 $

Année	Capital
9 février 1982	13 000 $
9 février 1983	12 000
9 février 1984	14 000
9 février 1985	14 000
9 février 1986	15 000
9 février 1987	28 000
9 février 1988	31 000
9 février 1989	33 000
9 février 1990	36 000
9 février 1991	37 000
9 février 1991	148 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Acton-Vale s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 689-73 — 38 000 $; 690-73 — 50 000 $; 624-68 — 36 000 $; 632-69 — 26 000 $; 633-69 — 53 000 $ renouvellements d'emprunt; 757-76 — 76 000 $ aqueduc, égouts; 795-78 — 19 700 $ aqueduc; 813-79 — 43 300 $ aqueduc, égouts, etc.; 818-79 — 39 000 $ aménag. bibliothèque municipale.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 13 janvier 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 13 janvier 1981, à 20 h, à l'hôtel de ville, 1025, rue Boulay, ville d'Acton-Vale, comté de Bagot, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Acton-Vale, comté de Bagot, le 8 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND MÉNARD.

Hôtel de ville
case postale 640
1025, rue Boulay
ville d'Acton-Vale
comté de Bagot, QC, J0H 1A0
téléphone: 546-2704, code 514 10534-o

Ville de Dollard-des-Ormeaux
(Robert-Baldwin)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Hélène Plouffe, greffier à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 12 janvier 1981, pour l'achat de 739 000 $ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13 3/4% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 739 000 $

Année	Capital
9 février 1982	29 000 $
9 février 1983	32 000
9 février 1984	34 000
9 février 1985	37 000
9 février 1986	40 000
9 février 1987	42 000
9 février 1988	46 000
9 février 1989	49 000
9 février 1990	53 000
9 février 1991	57 000
9 février 1991	320 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus bref délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Dollard-des-Ormeaux s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 341 — 112 300 $; 348 — 141 800 $; 349(414) — 37 300 $; 360 — 127 500 $; 364 — 81 200 $; 366 — 106 100 $; 368 — 84 300 $; 369 — 22 400 $; 370 — 26 100 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 12 janvier 1981 à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, le 9 décembre 1980.

Le greffier,
MADAME HÉLÈNE PLOUFFE.

Hôtel de ville
12001, boul. Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux
comté de Robert-Baldwin, QC, H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514 10489-o

Ville de Granby
(Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 600 000 $ d'obligations de la ville de Granby datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 4 600 000 $

Année	Capital
9 février 1982	101 000 $
9 février 1983	112 000
9 février 1984	123 000
9 février 1985	135 000
9 février 1986	153 000
9 février 1986	2 067 000 (à renouveler)
9 février 1991	1 909 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 530 — 90 500 $; 685 — 41 100 $; 689 — 87 000 $; 691 — 237 500 $ renouvellements d'emprunt; 1180-78 — 110 000 $ rest. bâtiments résid.; 1181-78 — 25 000 $ réam. routier; 1192-78 — 9 600 $ aqueduc, égout, voirie; 1233-79 — 94 000 $ voirie, éclairage; 1238-79 — 165 000 $ rén. patinoire; 1239-79 — 4 000 $ aqueduc, égout, voirie; 1240-79 — 52 400 $ amél. de quartiers; 1242-79 — 128 000 $; 1243-79 — 120 000 $; 1244-79 — 131 000 $; 1245-79 — 52 000 $ tr. d'infrastructure; 1247-79 — 295 000 $ ach. camion-citerne, chargeuse pelle électrique; 1248-79 — 161 000 $ acq. de lots; 1249-79 — 159 000 $; 1250-79 — 157 000 $; 1251-79 — 15 000 $; 1252-79 — 52 000 $ tr. d'infrastructure; 1253-79 — 83 000 $; 1257-79 — 165 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1261-79 — 70 000 $ rest. d'édifices résid.; 1267-80 — 584 200 $; 1272-80 — 21 000 $; 1273 — 41 000 $; 1274-80 — 30 700 $; 1275-80 — 15 000 $; 1279 — 190 000 $ tr. d'infrastructure; 1280-80 — 88 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1281-80 — 92 000 $ inst. d'un système de chauffage; 1287-80 — 950 000 $ honoraires professionnels; 1293-80 — 73 000 $ rén. patinoire; 1306-80 — 11 000 $ const. égout collecteur.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 janvier 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 11 décembre 1980.

Le greffier,
ALAIN NOËL.

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de Shefford, QC, J2G 2T7
téléphone: 372-6671, code 514 10535-o

Ville de La Malbaie

(Charlevoix)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Malbaie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 325 000 $ d'obligations de la ville de La Malbaie datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 325 000 $

Année	Capital
9 février 1982	14 000 $
9 février 1983	16 000
9 février 1984	18 000
9 février 1985	21 000
9 février 1986	23 000
9 février 1987	19 000
9 février 1988	22 000
9 février 1989	24 000
9 février 1990	26 000
9 février 1991	30 000
9 février 1991	112 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Malbaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 327 — 7 500 $; 362 — 17 500 $; 365 — 12 000 $; 366 — 10 000 $; 373 — 13 000 $; 374 — 35 500 $; 320 — 55 000 $ renouvellements d'emprunt; 439 — 164 500 $ aqueduc, égouts; 440 — 10 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 janvier 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 280, rue Nairn, ville de La Malbaie, comté de Charlevoix, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Malbaie, comté de Charlevoix, le 8 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER ARPIN.

Hôtel de ville
280, rue Nairn
ville de La Malbaie
comté de Charlevoix, QC, G0T 1J0
téléphone: 665-3747, code 418 10490-o

Municipalité de Piedmont

(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 670, rue Principale, municipalité de Piedmont, comté de Terrebonne, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 12 janvier 1981, pour l'achat de 282 000 $ d'obligations de la municipalité de Piedmont datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 282 000 $

Année	Capital
9 février 1982	14 000 $
9 février 1983	16 000
9 février 1984	18 000
9 février 1985	20 000
9 février 1986	23 000
9 février 1987	25 000
9 février 1988	29 000
9 février 1989	33 000
9 février 1990	38 000
9 février 1991	42 000
9 février 1991	24 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Piedmont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 41 — 4 000 $; 44 — 3 500 $; 45 — 9 100 $; 47 — 19 400 $; 48 — 21 000 $ renouvellements d'emprunt; 185-79 — 222 200 $ agrandissement et aménagement de l'hôtel de ville; 96 — 2 800 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 12 janvier 1981 à l'hôtel de ville, 670, rue Principale, municipalité de Piedmont, comté de Terrebonne, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Piedmont, comté de Terrebonne, le 8 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
GILBERT AUBIN.

Hôtel de ville
670, rue Principale
municipalité de Piedmont
comté de Terrebonne, QC, J0R 1K0
téléphone: 227-2130, code 514 10491-o

Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures
(Portneuf)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 030 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 13 janvier 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 1 030 000 $

Année	Capital
9 février 1982	20 000 $
9 février 1983	22 000
9 février 1984	25 000
9 février 1985	29 000
9 février 1986	32 000
9 février 1987	33 000
9 février 1988	37 000
9 février 1989	42 000
9 février 1990	47 000
9 février 1991	53 000
9 février 1991	690 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront par rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 138 — 61 300 $; 145 — 40 200 $ renouvellements d'emprunt; 310-79 — 922 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 342-80 — 6 500 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le mardi 13 janvier 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 13 janvier 1981 à 20 h, à la salle du Conseil, complexe municipal, 200, boulevard Fossambault, paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de Portneuf, le 10 décembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL THÉRIAULT.

Complexe municipal
200, boul. Fossambault
paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures
comté de Portneuf, QC, G0A 3E0
téléphone: 878-2955, code 418 10536-o

Ville de Vaudreuil
(Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Vaudreuil» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 178 000 $ d'obligations de la ville de Vaudreuil datées du 9 février 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 février 1981.

Tableau d'amortissement — 178 000 $

Année	Capital
9 février 1982	3 000 $
9 février 1983	4 000
9 février 1984	4 000
9 février 1985	5 000
9 février 1986	5 000
9 février 1987	6 000
9 février 1988	6 000
9 février 1989	6 000
9 février 1990	7 000
9 février 1991	8 000
9 février 1991	124 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Vaudreuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 février 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 61 — 84 000 $; 69 — 94 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 12 janvier 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 janvier 1981 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 2, rue Dutrisac, ville de Vaudreuil, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Vaudreuil, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 8 décembre 1980.

Le greffier,
MADAME LISE LEMIRE.

Hôtel de ville
2, rue Dutrisac
ville de Vaudreuil
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J7V 7E6
téléphone: 455-3371, code 514 10492-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES CONSEILS DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «ASSOCIATION DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES CONSEILS DU QUÉBEC», changeant son siège social à Dorval, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

10537-o 1462-8960

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CONTREMAÎTRES DES BRASSERIES DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 28 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CONTREMAÎTRES DES BRASSERIES DU QUÉBEC», avec siège social à Deux-Montagnes, district judiciaire de Terrebonne.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

10538-o 1645-5958

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada

Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le 1er jour de décembre 1980, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic. no 80-1 comté de Dufferin) Orangeville, ventes et antiques, Orangeville, Ont., un mille à l'ouest d'Orangeville, Ont. sur la route no 9, part lot 5, concession 2, part 2, Township of East Garafraxa, Ont. à 10 h, le 15 février 1981, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 26 novembre 1980.

Le directeur des réclamations,
10459-51-6-o E. PONZI.

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000019-80
S. 133

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, demanderesse, contre FLORIAN LAPIERRE, garagiste, domicilié au 33, 9e Avenue est, La Sarre, district d'Abitibi, défendeur.

«Un terrain mesurant 150 pi × 150 pi à prendre à même une partie ouest du lot non subdivisé numéro 20B, du rang 4 du canton de Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, morceau de terre borné comme suit: au nord et à l'est, par une autre partie du lot non subdivisé numéro 20B, rang 4 dudit canton; au sud, à 2 294,65 pieds au nord de la ligne séparative des

rangs III (ligne nord des limites du village de Macamic) et IV, dudit canton de Royal-Roussillon; à l'ouest, par la route actuelle numéro 111, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, érigées ou à être érigées sur l'immeuble comprenant machinerie, outillage, moteurs, accessoires qui en font partie et qui servent à l'exploitation du commerce de garagiste.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 2 320,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI ONZIÈME jour de FÉVRIER 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 9 décembre 1980. 10519-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000763-79
S. 150-18-000059-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, demanderesse, contre MARGUERITE CHRÉTIEN-POTVIN, résidant et domiciliée au 29610, rang Saint-Jean, Grande-Baie, ville de La Baie, défenderesse.

«Un emplacement de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent trente (ptie no 330) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis de Grande-Baie, mesurant cent pieds de largeur en front au chemin public, cent pieds de largeur en arrière, quatre-vingt-cinq pieds du côté nord et cent dix pieds du côté sud; ledit emplacement étant borné comme suit: à l'est par une partie du chemin public, au nord et vers l'ouest par une autre partie du lot numéro trois cent trente demeurant la propriété de M. Adrien Lalancette et enfin au sud par une autre partie du lot numéro trois cent trente, propriété de M. Ghislain Lalancette. La borne sud est située à une distance de cent pieds de la ligne de division des lots numéros trois cent trente et trois cent trente et un, avec circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 287,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 1er décembre 1980. 10506-o

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000048-80
S. 150-18-000063-80

MICHEL BOUDREAULT INC., faisant affaires sous les nom et raison sociale de QUINCAILLERIE MICHEL BOUDREAULT, ayant sa principale place d'affaires au 89, rue Simard, en la municipalité de Saint-Ambroise, district de Chicoutimi, demanderesse, contre RÉAL MADORE, demeurant et domicilié au 429, rang Ouest, en la municipalité de Saint-Ambroise, district de Chicoutimi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement pour le district de Chicoutimi, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant toute cette partie du lot numéro treize (ptie 13) dans le rang Ouest, au cadastre officiel du canton de Bourget, situé à l'ouest du chemin public, de mesures et de superficie inconnues, borné vers l'est par le chemin public (rang Ouest), vers le nord par le lot numéro 14, desdits rang et canton, vers l'ouest par la limite ouest du lot numéro 13 et enfin vers le sud par la demie sud de ladite partie du lot no 13 situé à l'ouest du chemin public, propriété de monsieur Réjean Bouchard.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 429, rang Ouest, en la municipalité de Saint-Ambroise.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 493,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 27 novembre 1980. 10507-o

Frontenac

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000140-77
S. 121

DAME CÉCILE GRENIER, domiciliée et résidant au 557, de la 9e Rue, à Thetford-Mines, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU JEAN-LOUIS LABBÉ, autrefois domicilié au 349, de la 8e Rue ouest, à Thetford-Mines, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision 388 du lot no 22, au cadastre officiel pour le 5e rang du canton de Thetford, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 900,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, à Thetford-Mines, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 5 décembre 1980. 10551-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 250-05-000151-803

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué selon la Loi sur les banques, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, avec place d'affaires au 122, rue Saint-Joseph nord, dans la municipalité de Rivière-Bleue, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre BERTRAND DUBÉ, cultivateur, résidant et domicilié à rang Saint-Hilaire dans la municipalité de Rivière-Bleue, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

Le lot numéro cinquante-deux dans le Septième Rang (52, rg VII) au cadastre officiel pour le canton d'Escourt, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sauf à distraire un terrain de trois cents pieds de largeur le long du chemin public par une profondeur de cent pieds avec la maison-résidence dessus construite et

située sensiblement au centre dudit terrain réservé, le tout étant réservé en faveur de dame Alvins Guérette pour en jouir toute sa vie durant.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 1 357,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 4 décembre 1980. 10508-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000388-80

ME ROBERT D. BRISEBOIS, avocat, ayant sa place d'affaires au 90, de la rue Principale, à Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre LAURENT BERGERON, domicilié et résidant autrefois au 786, J-XIII, à Hauterive, Ragueneau, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

«1. Borné au sud-est par le rang 6, au sud-ouest par le lot 26, par le nord-ouest par le rang 8, au nord-est par le lot 28, mesurant 13 chaînes au sud-est, 80 chaînes et 57 chaînons au sud-ouest, 80 chaînes et 59 chaînons au nord-est, contenant une superficie globale de 104,75 acres;

2. Une terre connue et désignée comme étant le lot vingt-sept, rang Sept, du cadastre officiel pour le canton d'Auclair, division d'enregistrement de Témiscouata, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé à 330,00 $, ce qui représente 25% del'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.
Tél.: 862-3579

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 8 décembre 1980. 10509-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Marieville

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Marieville, que le Conseil municipal a ordonné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Cette vente d'immeubles à l'enchère se tiendra, le mercredi QUATORZIÈME jour du mois de JANVIER 1981, à DIX heures en la salle des délibérations du Conseil municipal, 682, rue Saint-Charles, Marieville, QC.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 19 novembre 1980, a autorisé une énumération abrogée des numéros cadastraux.

Ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication des immeubles ci-après décrits sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Cadastre officiel du village de Marieville

Matricule	*Nom*	*Cadastre*	*Taxes, etc.*
3032-45-4585	Fernanda Sera	147-113, P.255	2 791,01 $

P.255, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, borné au nord, par une partie dudit lot no 255 (rue); à l'est, par la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir; au sud, par une autre partie dudit lot no 255; à l'ouest, par une partie du même lot no 255; mesurant quarante-huit pieds et soixante-dix-sept centièmes dans sa ligne nord; cent quinze pieds dans sa ligne est; cinquante pieds dans sa ligne sud; cent quinze pieds dans sa ligne ouest; contenant en superficie 5 679,2 pieds carrés.

3032-86-7045	Maurice Messier	147-12, 147-13	1 490,40
3132-03-5570	Maurice Messier	196-2, 196-4	1 539,32
3132-26-5570	Therm KR-2 Inc.	9-1, 10-4, 11-4, 10-3-1, 11-3-1	5 477,28
3032-24-0040	Michel Blanchard	256-16	1 313,33
3032-68-3565	Jean Luc Trudeau	252-12	8 109,19
3132-70-7070	Léon Rondeau	151-50-1, 151-50-2	4 585,14
3132-77-8035	André Fournier	159A-3, 159A-4, 159-1, 159-2, 159-4	3 247,55
3232-00-1010	Valère Lavoie	150-55	785,27

Marieville, le 3 décembre 1980.

Le greffier,
10387-51-2-o YVES G. VINCENT, O.M.A.

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Ville de Bedford

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Bedford, comté de Missisquoi, a été émis en vertu du Décret numéro 3596-80 adopté par le cabinet des ministres le 19 novembre 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
10465-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Dunham

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Dunham, comté de Missisquoi, a été émis en vertu du Décret numéro 3597-80, adopté par le cabinet des ministres le 19 novembre 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
10465-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Saint-Césaire

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Césaire, comté de Rouville, a été émis en vertu du Décret numéro 3651-80 adopté par le cabinet des ministres le 26 novembre 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
10465-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000040-80
S. 122

LAROCHELLE & MÉNARD WATERLOO INC., corps politique ayant place d'affaires au 7, de la rue du Lac, à Waterloo, district de Bedford, demanderesse, contre ROLLAND MAROIS, domicilié et résidant au 429, de la rue Stevens, à Waterloo, district de Bedford, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. Partie du lot no 546 du village de Waterloo, comté de Shefford, décrit de la façon suivante:

Bornée au nord-est par le lot cinq cent quarante-sept, au sud-ouest par le lot cinq cent quarante-cinq, au nord-ouest par la rue West, au sud-est par les lots cinq cent quarante-huit et cinq cent quarante-neuf; cette partie mesure quatre-vingt-deux pieds et six pouces de front sur deux cent soixante-quatre pieds de profondeur et contient une superficie de vingt et un mille sept cent quatre-vingts pieds (21 780 pi), en mesures anglaises; le lot mesure quarante-trois mille cinq cent soixante pieds carrés de superficie (43 560 pi^2), en mesures anglaises;

2. Partie du lot no 548 du village de Waterloo, comté de Shefford, décrit de la façon suivante:

De configuration irrégulière, elle est bornée au nord-est par la rue Stevens, au nord-ouest par le lot cinq cent quarante-six et le lot cinq cent quarante-sept, au sud par le lot cinq cent quarante-neuf, à l'est par la rue Stevens et contient une superficie de dix mille cent soixante-dix-sept pieds carrés (10 177 pi^2), en mesures anglaises;

3. Partie du lot no 549, du village de Waterloo, comté de Shefford, décrit de la façon suivante:

De configuration irrégulière, bornée au nord par le lot cinq cent quarante-huit, au sud par le lot cinq cent cinquante, à l'est par la rue Stevens, au nord-ouest par les lots cinq cent quarante-quatre, cinq cent quarante-cinq et cinq cent quarante-six; cette partie mesure cent trente pieds de front sur une profondeur de cent trente-cinq pieds jusqu'à la limite nord et de deux cent quarante-six pieds jusqu'à la limite sud; elle contient une superficie de vingt-quatre mille sept cent soixante-cinq pieds carrés (24 765 pi^2), en mesures anglaises».

La mise à prix est fixée à 725,00 $, soit vingt-cinq pour cent (25%) du montant de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, au 77, de la rue Principale, à Granby, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Granby, le 5 décembre 1980. 10558-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 12262

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VILLA DRUMMOND (*Formation*) 12262
COOPÉRATIVE D'HABITATION POPULAIRE DE STE-THÉRÈSE (SHERBROOKE) (*Formation*) 12262
COOPÉRATIVE RÉGIONALE DES CONSOMMATEURS DE ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU (*Formation*) 12262

AVIS DIVERS

BOUCHERVILLE, VILLE (*Rues et ruelles*) 12262
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-THÉOPHILE-DE-BEAUCE, NUMÉRO 7691 (LES) 12263
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 12263
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) 12264
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) 12265
SUCCESSION ALPHONSE LAROCHELLE (*Bénéfice d'inventaire*) 12266
SUCCESSION MARIE-BLANCHE BOIVIN (*Bénéfice d'inventaire*) 12266
SUCCESSION SERGIO YULIS (*Bénéfice d'inventaire*) 12266

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ABEL, ROSEMARIE 12267
BOURGET, MARIE FRÉDA 12267
CARON, JOSEPH PIERRE YVES 12267
CHARTIER, JOSEPH PAUL-ÉMILE 12267
DAOUST, JOSEPH GEORGES 12267
DUBUC, MARIE CÉLINE HUGUETTE 12267
DUBUC, MARIE IRÈNE GINETTE 12267
HUOT, JOSEPH HENRI MARCEL 12267
LANIEL, JOSEPH JEAN-PAUL KEVIN 12267
MARTIN, STEVE STELIOS 12267
PAQUIN, AUGUSTIN DENIS CAROL RICHARD 12268
SGRO, ADRIAN 12268
TREMBLAY, JOSEPH JULOT CLERMONT 12268
TURCOTTE JOSEPH ROGER MARIO 12268
VEILLEUX, MARIE THÉRÈSE ROSA 12268

DEMANDES

DISCENZA, BARBARA 12268
DO, DUC VIEN 12268
GAMBRINI, FLORA 12268
GAUTHIER, FLEURAN 12268
GERMANOS, SEMAAN BADIH 12268
GRENIER, YVAN 12269
KARAVASILIS, MAURICE 12269
LANGLOIS, FLORENT 12269
LEFEBVRE, RÉNALD 12269
LÉVESQUE, MARIE ROSE AGNÈS 12269
PION, CAMILLE PIERRE 12269
POIRIER, MARIE CLÉOPHÉE LÉOPOLDINE 12269
REEVES, WILLIAM GORDON 12269
RIVERIN, JOSEPH GÉRARD ANTOINE 12270

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PERRON-BOUTIN (LOUISE) c. MICHEL BOUTIN (*Ordonnance*) 12270

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Page

AVIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS ... 12252
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL ... 12227
— QUÉBEC ... 12249
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) ... 12252

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION

A & W RESTAURANTS (QUÉBEC) LTD. ... 12270
ALLISTER BUYING OFFICE LTD. ... 12270
AUBERGE C. & T. INC. ... 12271
BRIC-À-BRAC ST-LAURENT INC. ... 12271
BUREAU D'ACHATS ALLISTER LTÉE ... 12271
CÉRAMIQUE BONBON QUÉBEC INC. ... 12271
CORPORATION DES MANUFACTURIERS EN BIJOUTERIE GREVEN (LA) ... 12271
ÉCOLE RELIGIEUSE DU TEMPLE UNI ... 12271
ENTREPRISES DOCAGE LTÉE. (LES) ... 12271
ÉPICERIE LES COPAINS INC. ... 12271
FATTAL (S.) COTTON INC. ... 12271
FERME MILLETTE & FILS INC. ... 12271
GIROUX, PHANEUF ET ASSOCIÉS INC. ... 12272
GREVEN JEWELLERY MFG. CORP. ... 12271
HOPMEYER (HARRY) & SONS INC. ... 12272
L. TOYOTA INC. ... 12272
LIBERAL UPHOLSTERING CO. LTD. ... 12272
LOCARNO INVESTMENT CORPORATION ... 12272
NELSON (RICHARD) INC. ... 12272
PARADIS (MARC) LTÉE ... 12272
PENARROYA CANADA LIMITÉE ... 12272
PHOTOVAL INC. ... 12272
PROGRESSIVE DIE LTD. ... 12272
REJO INC. ... 12273
RELIANCE UNIVERSAL OF CANADA LIMITED ... 12273
RESTAURANTS A & W (QUÉBEC) LTÉE ... 12270
RETSILLA HOLDING CORPORATION ... 12273
ST. HUBERT THOM McAN (QUÉBEC) LIMITED ... 12273
SHACTER WOOLLENS INC. ... 12273
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA ... 12273
THREAD CONVERTERS LTD. ... 12273
TOASTESS CORPORATION (CANADA) ... 12273
TREMBLAY (RÉGENT) LIMITED ... 12273
TREMBLAY (RÉGENT) LIMITÉE ... 12273
WERCO BUILDING SERVICES INC. ... 12274

DIVERS

REJO INC. (*Distribution de l'actif*) ... 12274

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ALLIANCE BLINDÉ INC. ... 12201
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC. ... 12201
ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES LICENCIÉES POUR SERVICE PRIVÉ EN NURSING (REGISTRE VILLE-MARIE) INC. ... 12201
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE PLACE BONAVENTURE ... 12201
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. ... 12201
AUTO CARREFOUR SHERBROOKE INC. ... 12201
BALLA (IVAN) & CO. LTD. ... 12201
BÉLANGER, COUET ET ASSOCIÉS INC. ... 12201
BLANCHARD (JACQUES) & ASSOCIÉS INC. ... 12201

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

Page

CANADA BILLFOLD MFG. INC. 12201
CENTRE DE LA MAISON E. BEAUCHESNE INC. 12201
CHARLEQUIN INC. 12201
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-LOUIS-DE-FRANCE, STE-FOY 12201
CLUB DE MOTO-NEIGE DES SULTANTS MONT-LAURIER, ST-JEAN, VAL-LIMOGES INC. 12201
CLUB OPTIMISTE DE ST-SULPICE, QUÉBEC, INC. 12201
COBARO INC. 12201
CONSTRUCTIONS DE QUALITÉ TITAN INC. (LES) 12202
CORPORATION DES MINERAIS UNIVERSELS (*L.R.P.*) 12202
D B SERVICE INC. 12202
DISTRIBUTEUR D'AUTOBUS A & B INC. 12202
DUBREUIL — LEFEBVRE — ROY INC. 12202
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C.J.L. INC. (LES) 12202
ENTREPRISES J.H. BOISVERT INC. (LES) 12202
ENTREPRISES W.S.M.G. INC. (LES) 12202
F. & H. GARAGE INC. 12202
FÉDÉRATION HELLÉNIQUE DES PARENTS ET DES GARDIENS DE MONTRÉAL 12202
FERMES A. LÉPINE & FILS, INC. (LES) 12202
GARDERIE MADEMOISELLE PLUCHE 12202
GAREDEC INC. 12202
GENEQ INC. 12202
GESTION GASTON AUDET INC. 12202
GILL (JACQUES) INC. 12202
IMMEUBLES ROXHAM, LIMITÉE (LES) 12202
IMPRIMERIE GARCEAU LIMITÉE 12202
INVESTISSEMENTS RIVOLI INC. (LES) 12202
LEDUC & MICHON INC. 12202
LIBRAIRIE PÉDAGOGIQUE M.T.L. INC. 12202
MARQUIS DE RICHEMONT INC. (LE) 12203
MARTEL (MICHEL) INC. 12203
MATELAS DU MANUFACTURIER (GREENFIELD PARK) LTÉE (LES) 12203
PAVAGES MICHEL LECLERC & FRÈRES INC. (LES) 12203
PLACEMENTS GRÉGOIRE BERNARD, LTÉE 12203
PLACEMENTS J.M. BERNARD LTÉE 12203
POTHIER (J.B.) & FILS (1977) INC. 12203
QUINCAILLERIE LOISELLE LTÉE 12203
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DE MERCIER 12203
RELIABLE MANUFACTURING & SUPPLIES INC. 12203
SEGIM INC. 12203
SERVICE LAMPRON INC. 12203
SERVICES DE GESTION DORLIN LTÉE 12203
SOCIÉTÉ DE PRÊTS ET D'IMMEUBLES SEPT-ÎLES INC. 12203
SOULIERS FEUILLE D'ÉRABLE LTÉE (LES) 12203
SUN YOUTH ORGANIZATION INCORPORATED 12203
TRANSPORT A. PARADIS INC. 12203
TRANSPORT NATIONAL MADEN INC. 12203
USINAGES PEP INC. (LES) 12203
VERDI INVESTMENT INC. 12203
VITRERIE DE LA RIVE SUD INC. 12203
WILMONT REALTIES LIMITED 12203

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

À LA RIVE INC. 12204
AGENCES FERNAND LAPLANTE INC. 12204
ALIMENTATION MYL INC. 12204
AMÉNAGEMENT TRIO INC. 12204

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

ARROSEURS AUTOMATIQUES G.M. INC. (LES) 12204
ATELIER AVANT-GARDE INC. (L') 12204
ATELIER DE DÉBOSSELAGE ET DE PEINTURE DU GRAND CHARLESBOURG INC. 12204
ATELIER DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES SAMEVA INC. 12204
AUBERGE AU BERCAIL INC. 12204
AUTOBUS LAUZON INC. 12204
AUTOBUS LES GRÈS INC. 12204
BEAU TEMPS POUR ÉTENDRE INC. 12204
BILODEAU (RICHARD) INC. 12204
BRÛLEURS RENÉ MURPHY INC. 12204
BUFFETS DE MON ONCLE JEAN VÉZINA INC. 12205
CAGIBI DU NORD INC. (LE) 12205
CENTRE COMMERCIAL DE ROBERVAL INC. 12205
CENTRE D'ASSURANCES LOUIS THIBEAULT INC. 12205
CENTRE DE COUTURE DE LA CAPITALE INC. 12205
CENTRE DE L'AUTO B. GIRARD INC. 12205
CENTRE DE RELAXATION ALPHA INC. 12205
CLINIQUE D'OBÉSITÉ DE LA MAURICIE INC. 12205
CONCEPTION EN MÉCANIQUE VALI INC. 12205
CONSTRUCTION MAURICE LEFEBVRE INC. 12205
CONSTRUCTIONS NABER INC. 12205
CORPORATION JULEMON INC. 12205
DANRAPIDO INC. 12205
DÉCALQUES DRUMMOND INC. (LES) 12205
DESSIN GÉNÉRAL M.L. INC. 12205
DESTRUCTIONS D'INSECTES PRESTO INC. 12205
DISTRIBUTION SUNLINER INC. 12205
DISTRIBUTIONS CAROLAIT INC. 12205
DISTRIBUTIONS SAM INC. 12205
DORSAN INC. 12205
ÉBRANCHEUSES T.C. INC. (LES) 12205
ÉDITIONS MYRTILLE INC. 12205
ENCAN LANGLOIS & FRÈRES INC. 12206
ÉNERGIE SOLUTION INC. 12206
ENERGY SOLUTION INC. 12206
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ENERLEC INC. 12206
ENTREPRISES GASTON CADORETTE INC. (LES) 12206
ENTREPRISES TAILLAVRAC INC. 12206
ÉPICERIE MICHEL BELLEAU INC. 12206
FER ORNEMENTAL MÉTRO INC. 12206
FERME DU CLAN GOULET INC. 12206
FERME JACARA INC. (LA) 12206
FERME SIMARD INC. 12206
FERMES C.G.L. NADEAU INC. 12206
FERMES S.A.M. INC. 12206
FLEURANT, LABELLE, PELLETIER ET ASSOCIÉS INC. 12206
FRUITERIE NEWMAN INC. 12206
GESTION CASTEL LAVAL INC. 12206
GESTION D'ENTREPRISE BDR INC. 12206
GESTION G. JACQUES INC. 12206
GESTIONS PHILIPPE RANGER INC. 12206
GESTOFOR INC. 12206
IMMEUBLES C.N.P.G. INC. 12206
IMMEUBLES IMMCO INC. 12206
IMMEUBLES MAURICE HOGUE INC. (LES) 12207
IMPRIMERIE BROUILLETTE ET FILS INC. 12207
INDUSTRIES MURRÉVO INC. 12207
ISOLATIONS FORMIBEC INC. (LES) 12207

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite* Page

1641-9673 QUÉBEC INC. ... 12207
1641-9681 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-5639 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9565 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9615 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9623 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9631 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9649 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9854 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9870 QUÉBEC INC. ... 12207
1840-9961 QUÉBEC INC. ... 12207
1841-2098 QUÉBEC INC. ... 12207
1841-2528 QUÉBEC INC. ... 12207
1841-2551 QUÉBEC INC. ... 12207
1841-2858 QUÉBEC INC. ... 12207
NETTOYAGE DENIS BERGEVIN INC. ... 12207
PFM HOLDING INC. ... 12208
PIERLINE INC. ... 12207
PLACEMENTS B.C.P.V. INC. (LES) ... 12208
PLACEMENTS CHÂTEAUNEUF INC. ... 12208
PLACEMENTS CLAUDE THÉRIAULT INC. ... 12208
PLACEMENTS D. Y. M. CÔTÉ INC. ... 12208
PLACEMENTS RÉMI ROBERGE INC. (LES) ... 12208
PLACEMENTS 7-10 INC. (LES) ... 12208
PLACEMENTS YVAN RICHARD INC. (LES) ... 12208
PLASTIBO INC. ... 12208
PNEUS DES APPALACHES INC. ... 12208
POSE INC. ... 12208
PRÉTHILEC INC. ... 12208
QUINCAILLERIE CARTIER INC. ... 12208
RECYCLAGE DE SALABERRY INC. ... 12208
RESTAURANT LA CHARADE INC. ... 12208
SACS À MAIN ROBERTINI INC. ... 12208
SCIONE FRÈRES INC. ... 12208
SERVICE CASTEL LAVAL (1980) INC. ... 12208
SERVICE DE FOSSES SEPTIQUES J.V. INC. ... 12208
SERVICE LECLERC INC. ... 12208
SILENCIEUX CHAREST INC. ... 12208
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PFM INC. ... 12208
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DABECO INC. ... 12209
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT J.A.G. INC. ... 12209
SOCIÉTÉ INVESTART INC. ... 12209
SOCIÉTÉ MICORP INC. (LA) ... 12209
SOCIÉTÉ MINIÈRE JASSYCO INC. ... 12209
SPÉCIALISTE DE L'AUTO LAPLANTE INC. (LE) ... 12209
SYSTÈMES B.C. INC. ... 12209
TROPHÉBEC INC. ... 12209
VÉHICULES RÉCRÉATIFS UNIVERSELS DE MONTRÉAL INC. ... 12209
VERGERS ST-ANTOINE ABBÉ INC. (LES) ... 12209
VÊTEMENTS ATHLÉTIQUES A-1 INC. ... 12209
VITRERIE A. & E. FORTIN INC. ... 12209

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ACIERS H. ET H. INC. (LES) ... 12209
ADMINISTRATION MONTCENTREX INC. ... 12209
AMÉNAGEMENTS L.G.R.P. INC. (LES) ... 12209
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. ... 12209

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

Page

AUTOBUS LACHANCE INC. (LES) 12210
AUTOMOBILES L. JEAN INC. 12210
BEAUPRÉ AUTOMOBILES LTÉE 12210
BELLEFLEUR, RICHARD INC. 12210
BELLEHUMEUR (ALCIDE) LTÉE 12210
BLEAU (J.C.) (1973) LTÉE 12210
BOISVERT (J. A.) & FILS INC. 12210
BROCHU, DUTIL ET ASSOCIÉS INC. 12210
CEMJ INVESTMENT CORP. 12210
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC. 12210
CENTRE DE RÉNOVATION A & A LTÉE 12210
CENTRE SHELL GUAY INC. (LE) 12210
CLINIQUE D'ANESTHÉSIE ET DE RÉANIMATION D'ARTHABASKA INC. 12210
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU NORD, INC. 12210
CONSTRUCTION G. & R. TREMBLAY INC. 12210
CONSTRUCTION M.C.G. INC. 12210
CRÉATIONS MIRABELLE INC. 12210
CRÉATIONS SUZANNE SCHINCK INC. 12210
DÉMOLITION A & A LTÉE 12210
DISCOTONE INC. 12210
DISTRIBUTION T.M.D.R. INC. 12210
ELM CORPORATION 12210
ÉDIFICE SALABERRY INC. 12211
ÉDITIONS PRIORITÉS INC. (LES) 12211
ÉLECTRO-MAG LTÉE 12211
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX RIZZOLI ET ASSOCIÉS INC. 12211
ENTREPRISES A.M.C. INC. (LES) 12211
ENTREPRISES BEAUCEVILLE LTÉE 12211
ENTREPRISES CLÉMENT LONGPRÉ INC. (LES) 12211
ENTREPRISES FERMAT INC. 12211
ENTREPRISES GAMAX LTÉE 12211
ENTREPRISES SENTENNE INC. (LES) 12211
FAUTEUX (LUC) INC. 12211
FENÊTRES B.L.H. INC. (LES) 12211
FERME DES COLOMBETTES INC. 12211
FLEURANT (S.) INC. 12211
G.M.C. SPORTS INC. 12211
GUIMONT & FRÈRES LTÉE 12211
GUIMONT LUMBER, INC. 12211
IMMEUBLES ANDRÉ MICHAUD INC. (LES) 12211
IMMEUBLES DUVERNAY INC. 12211
IMMEUBLES SACONA INC. (LES) 12211
INDUSTRIES WESTHILL INC. (LES) 12211
INVESTISSEMENTS RAYBERCO INC. (LES) 12212
J.P. MARKET INC. 12212
JARDINS MONT ROSE INC. (LES) 12212
LABORATOIRE DENTAIRE CHOMEDEY INC. 12212
LAMBERT (MARCEL) INC. 12212
LOCATION D'AUTOS BEAUPRÉ INC. 12212
MARCHÉ BRISEBOIS INC. 12212
MARCHÉ CLÉMENT INC. 12212
MARCHÉ S D'ALIMENTATION BUYWELL LTÉE 12212
NELCYAT INC. 12212
NICLO (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC. 12212
PAVAGES GILLES CARMICHAEL INC. (LES) 12212
PIÈCES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THÉROUX INC. 12212
PLACEMENTS DENIS MÉNARD, LTÉE 12212
PLOMBERIES GABY TREMBLAY LTÉE (LES) 12212

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite* Page

PUBLICAL INC. 12212
REDBROOKE ESTATES LTD. 12212
RÉSIDENCE FUNÉRAIRE J.R. REID & FILS INC. 12212
ST. JEAN AUTO PARTS INC. 12212
SERVICE DIÉSEL ET INDUSTRIEL DE SHERBROOKE INC. 12212
SODAGEL INC. 12212
SOREL AUTOMOTIVE INC. 12213
SPORTS TROIS INC. 12213
TECHNOFIL INC. 12213
TREMBLAY & PILOTE INC. 12213
UNIGESCO INC. 12213
VIGNEAULT (LOUIS G.) (1971) INC. 12213

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ACIERS H. et H. INC. (LES) 12213
ALCO ELECTRIC INC. 12213
ALCO ÉLECTRIQUE INC. 12213
ANIMALERIE YOUPPI INC. 12213
ARDEFRAN INC. 12213
AUBERGE DES PEUPLIERS CAP-À-L'AIGLE INC. 12213
AUTOMOBILES L. JEAN INC. 12213
BELLEFLEUR, RICHARD INC. 12213
BOCKLER INVESTMENT CORP. 12213
BOISVERT (J.A.) & FILS INC. 12213
BRÉARD CHEMICAL DIVISION INC. 12214
CASSE-CROÛTE DES SPORTIFS INC. 12215
CHAZELOIS, ATELIER DE CÉRAMIQUE INC. (LE) 12214
COGEMAG INC. 12214
CONSTRUCTION M.C.G. INC. 12214
ENTREPRISES W. ROUSSEAU ET FILS INC. (LES) 12215
FAIT ET PASSE INC. 12214
FERME M. TRÉPANIER INC. 12214
FERME V.R. BONIN INC. 12214
GAUTHIER (P.P.) ET ASSOCIÉS INC. 12214
GROUPE SACONA INC. (LE) 12214
HEBDO DU CAP-DE-LA-MADELEINE/TROIS-RIVIÈRES (1980) INC. 12214
HEBDO DU ST-MAURICE (1980) INC. 12214
I.D.S. HOLDINGS INC. 12213
IMMEUBLES CHOISY INC. (LES) 12214
IMMEUBLES SACONA INC. (LES) 12214
INDUSTRIES WESTHILL INC. (LES) 12214
INVESTISSEMENTS BOCKLER INC. 12213
JEAN (L.) CHEVROLET OLDSMOBILE INC. 12213
KORVEX INC. 12214
LAMBERT (MARCEL) INC. 12214
1641-9632 QUÉBEC INC. 12214
1643-7477 QUÉBEC INC. 12214
1643-9515 QUÉBEC INC. 12214
1644-0455 QUÉBEC INC. 12214
1647-5535 QUÉBEC INC. 12214
1647-5543 QUÉBEC INC. 12214
1647-5550 QUÉBEC INC. 12214
1647-5881 QUÉBEC INC. 12214
MORIN (ANTOINE) & ASSOCIÉS INC. 12214
NICLO (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC. 12214
PIÈCES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THÉROUX INC. 12215
PLACEMENTS BIO-CHIMIQUE INC. (LES) 12215
PLACEMENTS COLLIN LTÉE (LES) 12215

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

Page

PLACEMENTS I.D.S. INC. 12213
PLACEMENTS LÉVESQUE S.B.L. INC. 12214
PREVEX HOLDING INC. 12215
PRODUITS CHIMIQUES BRÉARD INC. 12214
PUBLI PRODUCTION INC. 12214
REDBROOKE ESTATES LTD. 12215
RICHARD (DENIS) ET ASSOCIÉS INC. 12213
ROI DE LA POUTINE INC. (LE) 12215
ST. JEAN AUTO PARTS INC. 12215
SERAGAIR (1980) INC. 12215
SERVICE DIÉSEL ET INDUSTRIEL DE SHERBROOKE INC. 12215
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES MONTS INC. 12215
SOCIÉTÉ IMMOBILIARE (CANADA) INC. 12215
SOREL AUTOMOTIVE INC. 12215
TRANSPORTS W. ROUSSEAU ET FILS INC. 12215
TROIS-RIVIÈRES CHEVROLET (1970) LTÉE 12215
VENNES (LIONEL) & FILS INC. 12215
VENNES (LIONEL ET PIERRE) & FILS INC. 12215

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CLAUDE HALLÉE INC. 12216

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

FARLEY, GILLES RAOUL 12274
LAJEUNESSE, JEAN-PAUL 12274
MARCIL, YVON 12274

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES

FORMATION

TRANSATLANTIC SECURITIES COMPANY (*Amendement*) 12216

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

CHARLESBOURG, VILLE 12274
CLERMONT, VILLE 12275
CORPORATION DES SOEURS DE SAINTE-CROIX ET DES SEPT-DOULEURS (LA) 12275
FIDUCIAIRES DE L'ÉGLISE UNIE ST-ANDREW DE LACHINE 12275
MATAGAMI, VILLE 12275
MONTRÉAL, VILLE 12276
SUCCESSION JEAN-LOUIS BRISSETTE 12276
UNION ST. JOSEPH DE NOTRE-DAME DE BEAUPORT 12276

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

CONSEIL U.N. CHAUVEAU (*Autorisation retirée*) 12276

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

ASSOCIATION SPORTIVE DE GUYENNE 12277
PANATECH INC. 12277

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

SAINTE-MARTHE, MUNICIPALITÉ (*Fusion*) 12277

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — *suite*

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

Page

OUTAOUAIS MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION (*Fusion*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE (LA) (*Fusion*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FERME-NEUVE (LA) (*Conversion*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FRONTENAC (*Fusion*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'OUTAOUAIS (*Fusion*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE NAPIERVILLE ET LAPRAIRIE (*Délivrance de permis*) 12279
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE PORTNEUF (*Fusion*) 12280
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST-HYACINTHE (*Demande de permis*) 12280
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE SALABERRY (*Fusion*) 12280
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE BONAVENTURE ET DE MATAPÉDIA (LA) (*Fusion*) 12280
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE CHAMPLAIN-LAVIOLETTE (LA) (*Demande de permis*) 12280
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU DISTRICT DE BEAUHARNOIS (*Demande de fusion*) 12281
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU LAC ST-JEAN-OUEST (LA) (*Fusion*) 12281

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

FIDELITY TRUST COMPANY (THE) (*Changement d'agent principal*) 12281
FORT GARRY TRUST COMPANY (*Changement d'agent principal*) 12281
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU FORT GARRY (*Changement d'agent principal*) 12281

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE 12282

PROCLAMATIONS(S)

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Montpellier*, comté de Papineau, à la municipalité du canton de Ripon, comté de Papineau 12282
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de *Sainte-Françoise*, comté de Rivière-du-Loup, à la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, comté de Rivière-du-Loup 12283
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de *Sainte-Luce*, comté de Rimouski, à la municipalité du village de Luceville, comté de Rimouski 12283
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Saint-Michel-des-Saints*, comté de Berthier, à la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, comté de Berthier 12283
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Saint-Pierre-de-Broughton*, comté de Beauce, à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, comté de Mégantic 12284
Annexion d'une partie du *territoire non organisé* du comté d'Abitibi à la municipalité de Palmarolle, comté d'Abitibi ... 12284
Annexion d'une partie du *territoire non organisé* du comté d'Abitibi à la municipalité de Taschereau, comté d'Abitibi ... 12285
Annexion d'une partie du *territoire non organisé* du comté de Témiscouata à la municipalité d'Auclair, comté de Témiscouata 12285
Annexion d'une partie du *territoire non organisé* du comté de Témiscouata à la municipalité de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata 12285
Annexion d'une partie du *territoire non organisé* du comté de Témiscouata à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune, comté de Témiscouata 12286
Destor (*Érection en municipalité*) 12286
Lac-Dufault (*Érection en municipalité*) 12286
Rapide-Danseur (*Érection en municipalité*) 12287

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

Page
BEDFORD, VILLE 12297
DUNHAM, VILLE 12297
SAINT-CÉSAIRE, VILLE 12297

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES (*Projet de plan conjoint*) 12287

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

À LA SOUPE INC. 12216
APPARTEMENTS STE-ANNE. LTÉE (LES) 12216
AQUAVAL SWIMMING CLUB INC. 12219
ASSOCIATION BAVAROISE DE MONTRÉAL (BAYERN VEREIN) INC. 12216
ASSOCIATION CROATE DE CHASSE & PÊCHE 12216
ASSOCIATION DE RÉADAPTATION DU QUÉBEC 12217
ASSOCIATION DES BIENFAITEURS DE STE-ANNE DE CANTALUPO 12217
ASSOCIATION DES CAVALIERS DE LA MAURICIE INC. 12217
ASSOCIATION DES CLINIQUES MÉDICALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (L') 12217
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS PLACE LA SEIGNEURIE INC. 12217
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS D'ARMORIQUE CO. LTÉE (L') 12217
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS D'EVER READY TAG & LABEL CO. LTD. (L') 12217
ASSOCIATION DES ÉPICIERS ET RESTAURATEURS DE LA CITÉ DE CHICOUTIMI NORD INC. (L') 12217
ASSOCIATION DES ÉPILEPTIQUES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN INC. 12217
ASSOCIATION DES HÔTELIERS DE RIVIÈRE DU LOUP INC. (L') 12217
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES RICHELIEU INC. (L') 12217
ASSOCIATION DES MARGARINIERS DU QUÉBEC (AMQ) INC. 12217
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES HAUT-RICHELIEU INC. 12217
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉTUDIANTES DU COLLÈGE JÉSUS MARIE DE SILLERY (L') 12217
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POISSON DU QUÉBEC 12217
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE MONT-RIGAUD INC. (L') 12217
ASSOCIATION DES SCOUTS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE GRANBY INC. (L') 12217
ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VILLE DE FORESTVILLE INC. 12217
ASSOCIATION DES TERRAINS DE CAMPING DES CANTONS DE L'EST (L') 12217
ASSOCIATION DES VÉTÉRANS GENDARMES ROYAUX HONGROIS 12217
ASSOCIATION ÉGYPTO-CANADIENNE DU QUÉBEC (L') 12218
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (A.G.E. E.B.A.M) 12218
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU C.E.G.E.P. DE SHERBROOKE (A.G.F.C.S.) 12218
ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF ARMORIQUE CO. LTÉE (THE) 12217
ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF EVER READY TAG & LABEL CO. LTD. (THE) 12217
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES NOUVEAUX PIONNIERS (L') 12218
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS 12218
ATELIER ARTISTIQUE L'ANGLE INC. 12218
ATELIERS STE-THÉRÈSE D'AVILA INC. (LES) 12218
AU PIC DE L'AURORE INC. 12218
AUTO CLUB DRUMMOND INC. 12219
B.O.N. FINISHING & DYEING LTD. 12221
B.T.B. AVIATION INC. 12218
BERNARD GARTSIDE (ASSURANCE-VIE) LTÉE 12218
BIBLIOTHÈQUE DU PEUPLE DE POINTE-ST-CHARLES INC. 12218
BOÎTE LA GALIPOTTE INC. (LA) 12218
BUREAU DE TOURISME DE L'UGIEQ INC. 12218
CAMP WOODEN ACRES INC. 12218
CARLAN PLASTICS MANUFACTURING CO. LTD. 12220
CATOCHERIE LIMITÉE 12218
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE 12218
CENTRE CULTUREL CANADIEN-POLONAIS (LE) 12218
CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL LTÉE 12218

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
CENTRE DE PLEIN AIR AUX PETITS MATS INC.	12218
CENTRE DE RÉFÉRENCES DE SAINT-JÉRÔME INC.	12218
CENTRE DE RÉHABILITATION RÉGIONAL DE PRICE INC.	12218
CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR DE MONTRÉAL (C.I.S.M.) INC.	12218
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-GENEVIÈVE NO: 4616 (LES)	12218
CHOMEDEY RECREATION CENTRE INC.	12219
CIE DE CONSTRUCTION DU-VA INC. (LA)	12219
CLUB AUTO DRUMMOND INC.	12219
CLUB AUTO NEIGE LES RAPIDES DE TADOUSSAC	12219
CLUB D'AUTO-NEIGE PLAGE MARGOT INC.	12219
CLUB DE CHASSE LA MÈRE L'OIE INC. (LE)	12219
CLUB DE HOCKEY JUVÉNILE DE MALARTIC INC. (LE)	12219
CLUB DE HOCKEY LES AIGLONS D'ALMA INC. (LE)	12219
CLUB DE HOCKEY LES CASTORS DE DOLBEAU INC. (LE)	12219
CLUB DE HOCKEY MONTRÉAL OLYMPIQUE INC.	12219
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-BLEUE	12219
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-RITA	12219
CLUB DE MOTO NEIGE LA GRANGE (STE-JEANNE-D'ARC) INC.	12219
CLUB DE MOTO-NEIGE ÉTOILE DU NORD DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	12219
CLUB DE MOTONEIGE LA PLE BEAUCEVILLE EST	12219
CLUB DE MOTO-NEIGE MILLE-ÎLES	12219
CLUB DE MOTOS NEIGE DU LAC-À-LA-CROIX INC.	12219
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE L'ANNONCIATION INC	12219
CLUB DE MOTOS-NEIGE LE MONTAGNAIS DE STE-ANGÈLE-DE MÉRICI INC.	12219
CLUB DE MOTOS-NEIGE LES JOYEUX BALADINS (BEAUHARNOIS) INC.	12219
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-VICTOR DE BEAUCE INC.	12219
CLUB DE MOTOS-NEIGE VINGT ÉTOILES	12219
CLUB DE NATATION AQUAVAL INC.	12219
CLUB DE QUÉBEC DES DERBY INTERNATIONAUX D'ATTELAGES DE CHIENS INC. (LE)	12219
CLUB DE VOILE GRAND LARGUE	12220
CLUB DE YACHT D'ALMA INC. (LE)	12220
CLUB DES AMATEURS DE SPORT AUTOMOBILE C.A.S.A. INC.	12220
CLUB DES LOISIRS RICHELIEU	12220
CLUB DU CHEVALIER DE LASALLE	12220
CLUB LES RODEURS INC.	12220
CLUB MOTO-NEIGE DE GRANADA INC.	12220
CLUB MOTONEIGE STOKE INC.	12220
CLUB OPTIMISTE DE BROSSARD INC.	12220
CLUB RÉGIONAL DES AQUARIOPHILES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN	12220
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA LAITERIE DE KÉNOGAMI INC. (LE)	12220
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DE MONTRÉAL INC.	12220
CLUB SOCIAL DU TEMPLE DU TRAVAIL	12220
CLUB SOCIAL LES BÂTISSEURS DE STE-GENEVIÈVE INC.	12220
COLONY SHOPPE INC.	12220
COMITÉ DE CITOYENS DE MONT-JOLI INC.	12220
COMITÉ DES CITOYENS DE MONT-LAURIER INC. (LE)	12220
COMITÉ DES LOISIRS DE RAGUENEAU (LE)	12220
COMPAGNIE DE GESTION LES NOUVELLES LTÉE (LA)	12220
COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE PRODUITS PLASTIQUES CARLAN LTÉE (LA)	12220
COMPAGNIE PELQUIP LTÉE	12220
CONSEIL DES ANCIENS COMBATTANTS UNIS DU QUÉBEC	12220
CONSEIL L'ANNONCIATION NO 5851 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ANNONCIATION INC.	12220
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 6-C	12221
COPERCHROMA INC.	12221
CORPORATION DES FABRICANTS D'ENVELOPPES DU QUÉBEC INC (LA)	12221
CORPORATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC (LA)	12221
CORPORATION D'OPTIQUE PIROLO LTÉE	12221
CORPORATION MINIÈRE DALQUIER	12221

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
CORPORATION OF QUÉBEC ENVELOPE MANUFACTURERS INC (THE)	12221
CREATIVE PHOTOGRAPHERS LTD.	12221
CROATIAN HUNTING & FISHING ASSOCIATION	12216
D.B.M. DIECASTING LIMITED	12223
DALLAIRE (O.) LIMITÉE	12221
DALQUIER MINING CORPORATION	12221
DISTRIBUTIONS MOTION INC. (LES)	12221
DREBEC, INC.	12221
DU-VA CONSTRUCTION CO. INC.	12219
ÉDITIONS CARLE LTÉE (LES)	12221
ÉDITIONS TARDIVEL INC (LES)	12221
EGYPTIAN CANADIAN ASSOCIATION OF QUÉBEC (THE)	12218
EMPLOYÉS DE OSLIND SHOPPES LIMITED (LES)	12221
ENTREPRISES BLAMIVIER INC. (LES)	12221
ENTREPRISES M. BOISSELLE INC. (LES)	12221
ENTREPRISES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE ST-ZÉPHIRIN DE COURVAL INC. (LES)	12221
FÉDÉRATION DE L'AUTO-STOP DU QUÉBEC (F. A. S. Q.) (LA)	12221
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU QUÉBEC	12221
FINITION ET TEINTURE B.O.N. LTÉE	12221
FONDATION DU THÉÂTRE D'ENVIRONNEMENT INTÉGRAL (LA)	12221
FONDATION MONDIALE DU PROGRÈS SPIRITUEL	12221
FONDS DES SINISTRÉS DE LASALLE	12221
FONDS ÉCONOMICO-SOCIAL DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DU QUÉBEC INC. (LE)	12221
FRIENDS OF THE MONTRÉAL ASSOCIATION FOR THE COMPREHENSION AND REORIENTATION OF EX-CONVICTS INC.	12222
GALERIES RICHELIEU MERCHANTS ASSOCIATION INC.	12217
GARAGE DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DE QUÉBEC INC.	12222
GESTIONS RUSTAM LIMITÉE (LES)	12222
GILBEC INC.	12222
INTERNATIONAL DOG SLED DERBY CLUB OF QUÉBEC INCORPORATED	12219
JEUNE CHAMBRE DE ANJOU INC. (LA)	12222
JEUNE CHAMBRE DE LAROUCHE INC. (LA)	12222
JEUNE CHAMBRE DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES (LA)	12222
LAFRAMBOISE TRANSPORT INC.	12222
LASALLE DISASTER FUND	12221
LEE ELECTRONIC SYSTEMS LTD.	12224
LESGERC INC.	12222
LETOURNAIR INC.	12222
LIGUE CENTRALE DES BOIS FRANCS INC. (LA)	12222
LIGUE DE HOCKEY MÉTROPOLITAINE JUNIOR «B» INC.	12222
LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ ST-NICÉPHORE COMTÉ DE DRUMMOND (LA)	12222
LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE VILLE ST-PIERRE INC. (LA)	12222
LOISIRS DE LANTIER INC. (LES)	12222
LOISIRS ST-GÉRARD INC. (LES)	12222
MAISON D'ACCUEIL DU PÈRE PIO INC	12222
MARCHÉ VAILLANT INC.	12222
MEDIA ADVERTISING (1965) INC.	12222
METROPOLITAN LADIES WEAR WEST END LTD.	12222
MIDTOWN THEATRES CORP.	12222
MILLE-ÎLES SNOWMOBILE CLUB	12219
MINE OISEAU LIMITÉE (LA) (*L.R.P.*)	12222
MINES MOUGEON (*L.R.P.*)	12222
MODES NUMEL LTÉE	12222
MONTRÉAL OLYMPIC HOCKEY CLUB INC.	12219
MOTIVATION QUÉBEC	12222
MOUGEON MINES (*N.P.L.*)	12222
MOULAGE D.B.M. LIMITÉE	12223
MULTIMMO INC.	12223

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
NEWS MANAGEMENT COMPANY LTD.	12220
NOVA DANIA HOME	12223
OEUVRE DES LOISIRS DE NICOLET INC. (L')	12223
OEUVRE DES LOISIRS DE ST-GEORGES-OUEST BEAUCE (L')	12223
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LYSTER (L')	12223
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX D'ORMSTOWN INC. (L')	12223
OMNIMPORT INC.	12223
OPTIMIST CLUB OF SHERBROOKE	12223
ORGANISATION D'ÉTUDES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE POUR LE VIETNAM	12223
ORGANISME DU RÉVEIL DE LA RÉGION DE L'ANNONCIATION INC.	12223
OVERSEAS-CANADIAN CLUB INC. (THE)	12223
PAUL'S RADIO TAXI INC.	12223
PEAK O DAWN INC.	12218
PELQUIP COMPANY LTD.	12220
PIERMOND MINING COMPANY LIMITED (*N.P.L.*)	12223
PIROLO OPTICAL CORPORATION LTD.	12221
PLACEMENTS ALBERTE DESJARDINS INC.	12223
PLACEMENTS LEMOYNE INC. (LES)	12223
PLACEMENTS QUATRE F INC.	12223
PLACEMENTS SIMARD LTÉE (LES)	12223
POINTE ST-CHARLES PEOPLE'S LIBRARY INC.	12218
PROPRIETORS' LEAGUE OF VILLE ST. PIERRE INC. (THE)	12222
QUÉBEC FISH PRODUCERS ASSOCIATION	12217
QUÉBEC REHABILITATION ASSOCIATION	12217
QUÉBEC UNITED WAR VETERANS COUNCIL	12220
QUÉBEC YOUTH RANCHES INC.	12223
RADIO LACHUTE INC.	12223
RADIO TAXI PAUL INC.	12223
RANCHES JEUNESSE DU QUÉBEC INC. (LES)	12223
REED BOULEVARD INVESTMENTS LTD.	12223
RÉFRIGÉRATION DU SAGUENAY INC.	12223
RÉSIDENCE DES LIONS DE VERDUN INC.	12223
RESTAURANT VALCARTIER INC.	12223
ROSSINI (LOUIS) INC.	12224
RUSTAM HOLDINGS LIMITED	12222
SALON DE QUILLES ST-LOUIS INC. (LE)	12224
SANYBEL INC.	12224
SECTION MAURICIENNE DES DESSINATEURS INDUSTRIELS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. (LA)	12224
SERVICE D'ENTRETIEN TYLO LTÉE	12224
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME DE PONTMAIN	12224
SERVICE DES LOISIRS ST-GABRIEL-LALEMENT	12224
SKISAGLAC INC.	12224
SOCIÉTÉ DE GESTION, RECHERCHE ET FINANCE CONCORDE LTÉE	12224
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S E D I) DES BOIS-FRANCS	12224
SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS DE MONTRÉAL INC. (LA)	12224
STOWE (BILL) INC.	12224
SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES LEE LTÉE (LES)	12224
TABACS LIONEL TREMBLAY INC (LES)	12224
TERRASSE DOLLARD DES ORMEAUX INC.	12224
THÉÂTRE LA SEMELLE	12224
TYLO MAINTENANCE SERVICE LTD.	12224
VERDUN LIONS' RESIDENCE INC.	12223
VILLAGE VACANCES DES FAMILLES DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DE QUÉBEC INC.	12224
WORLD FOUNDATION OF SPIRITUAL PROGRESS	12221
YOUNG PEOPLES ATHLETIC ASSOCIATION OF CHOMEDEY	12224
ZAPPIA (JOSEPH) CONSTRUCTION CO. INC.	12224

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES — *suite*

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) Page

ADMINISTRATION MONTCENTREX INC. 12225
SERVICE CASTEL LAVAL, INC. 12225
TÉLÉ-TEX INC. 12225

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ACTON-VALE, VILLE 12287
DOLLARD-DES-ORMEAUX, VILLE 12288
GRANBY, VILLE 12289
LA MALBAIE, VILLE 12290
PIEDMONT, MUNICIPALITÉ 12290
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, PAROISSE 12291
VAUDREUIL, VILLE 12292

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES CONSEILS DU QUÉBEC (*Changement de siège social*) 12293
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CONTREMAÎTRES DES BRASSERIES DU QUÉBEC (*Constitution*) 12293

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 12293

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LAPIERRE 12293

BEDFORD

LAROCHELLE & MÉNARD WATERLOO c. MAROIS 12298

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CHRÉTIEN-POTVIN 12294
BOUDREAULT (MICHEL) INC. c. MADORE 12294

FRONTENAC

GRENIER c. LES HÉRITIERS DE JEAN-LOUIS LABBÉ 12295

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUBÉ 12295
BRISEBOIS c. BERGERON 12296

VENTE(S) POUR TAXES

MARIEVILLE, VILLE 12296

SOMMAIRE

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 12262

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 12262

AVIS DIVERS 12262

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 12267

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 12270

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 12226

COMPAGNIES, LOI SUR LES 12201–12270

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 12216

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTES, LOI SUR LES 12216

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 12274

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 12276

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 12277

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 12277

PROCLAMATION(S) 12282

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 12297

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC 12287

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 12216

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 12287

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 12293

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA 12293

VENTE(S) PAR SHÉRIF 12293

VENTE(S) POUR TAXES 12296

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777